

**Contribution des systèmes de
distribution alimentaire à la
sécurité alimentaire des villes :
étude de cas sur l'agglomération
d'Abidjan
(Côte d'Ivoire)**



Auteurs Frédéric LANCON, Antoine BOYER

Coordination Département Diagnostics économiques et politiques publiques, Divisions
AFD Développement urbain, aménagement logement et Agriculture,
développement rural et biodiversité



Pays

Côte d'Ivoire

Mots-clés

**Sécurité Alimentaire, Marchés,
Circuit de commercialisation,
Urbanisation, Décentralisation,
Abidjan, Côte d'Ivoire**

AUTEURS

Frédéric Lançon, Economiste, UMR Acteurs Ressources et Territoires dans le Développement (Artdev), Centre International de Coopération pour le Développement Agronomique, Université de Montpellier

Antoine Boyer, Politiste, Consultant Indépendant

RÉSUMÉ

Cette étude sur le système d'approvisionnement d'Abidjan a été réalisée dans le cadre du programme de recherche sur « Les systèmes de distribution alimentaire en Afrique : repenser le rôle des marchés dans l'infrastructure commerciale ». Il souligne que la configuration polycentrique des circuits de distribution de produits alimentaires frais organisée autour de places de marché et gouvernée par des réseaux de relations interpersonnelles, répond à la préférence des citoyens pour un approvisionnement de proximité et aux difficultés de circulation dans cette agglomération étendue et morcelée. La place des supermarchés reste marginale pour la distribution de ces biens. La modernisation du système actuel de distribution en réseaux encore peu formalisés ne doit pas viser à une concentration des flux autour de marchés de gros, mais doit privilégier la conception de systèmes déconcentrés et coordonnés en concertation avec les acteurs du commerce et les municipalités.

LANGUE ORIGINALE

Français

ISSN

2492-2838

DÉPÔT LÉGAL

1^{er} trimestre 2019

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement.

Les *Notes techniques* sont téléchargeables sur le site de l'AFD

Sommaire

Auteurs	2
Sommaire	3
Introduction	4
Résultats	6
I. Urbanisation et régime alimentaire	6
1. La Côte d'Ivoire et Abidjan, une population de plus en plus urbaine.....	6
2. La question de l'alimentation et de l'approvisionnement en Côte d'Ivoire et à Abidjan	7
II. Le système de distribution alimentaire	12
1. Les composantes du SDA	12
2. Une agriculture urbaine en question	13
3. Le système conventionnel	15
4. Les places de marché : interface entre système alimentaire et processus d'urbanisation.	17
5. Consommation et mobilité urbaines : Les pratiques des consommateurs ...	21
6. Le poids de la distribution moderne reste limité	32
III. Régulation du SDA d'Abidjan	41
1. Les institutions chargées de la mise en œuvre de la politique alimentaire ..	41
2. Le poids croissant des collectivités locales dans la fabrique des politiques publiques institutionnelle de la Côte d'Ivoire.....	47
3. Les régulations privées des SDA	55
Conclusion : Recommandations pour la définition des politiques publiques pour les SDA	62
I. Les logiques et grandes tendances qui animent les acteurs de l'alimentation à Abidjan	62
II. Concentration en un marché de gros ou plateformes combinant gros et détails ..	63
III. Logique de blocage et de manque de fonds.....	64
IV. Articuler gouvernance publique et privée des SDA par une implication effective des coopératives dans les décisions publiques.	65
Listes des sigles	66
Bibliographie	69
Précédentes publications de la collection	78
Qu'est-ce que l'AFD ?	83

Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'étude sur le système d'approvisionnement d'Abidjan réalisée dans le cadre du programme de recherche sur « Les systèmes de distribution alimentaire dans les pays d'Afrique : repenser le rôle des marchés dans l'infrastructure commerciale ». Deux autres composantes ont analysé la situation de Rabat au Maroc et de Niamey au Niger.

L'objectif du programme est de faire un état des lieux sur l'évolution des systèmes de distribution alimentaire (SDA) des grands centres urbains qui sont l'objet de nombreuses transformations avec l'émergence de chaînes de distribution moderne à forte intensité en capital (Grandes et Moyennes Surfaces) à côté des systèmes conventionnels de distribution reposant sur un réseau de places de marché. L'alimentation des grandes villes est redevenue un enjeu majeur des politiques publiques à la suite de la flambée des prix des matières premières agricoles de 2008 et des troubles sociaux associés, principalement dans les centres urbains. Par ailleurs, la demande urbaine constitue toujours un débouché majeur pour la production agricole locale en particulier pour les produits vivriers périssables (fruits, légumes, petit élevage), et reste donc un vecteur important de génération de revenu pour les populations rurales où est encore localisée la majeure partie des populations les plus vulnérables. Enfin l'équation alimentaire urbaine ne se résume pas à une question de volume alimentaire disponible et de prix, mais est aussi de plus en plus déterminée par des questions de qualité et de services associés à l'approvisionnement urbain (régularité, disponibilité, accessibilité). Ce sont des enjeux cruciaux pour des consommateurs qui habitent dans des espaces urbains en forte croissance auxquels les pouvoirs publics (État et collectivités locales) ne sont pas toujours en mesure de répondre.

L'objectif de cette étude est donc de fournir des éclairages aux décideurs publics sur le fonctionnement de ces systèmes d'approvisionnement, avec une attention particulière sur les circuits conventionnels distribuant les produits vivriers locaux. En effet, en dépit des troubles politiques qui ont marqué les années 2000-2010, l'approvisionnement d'Abidjan repose toujours pour une large part sur la distribution d'aliments produits localement, la dépendance aux importations étant concentrée sur un nombre limité de produits (le riz, le blé, le lait et le poisson). Les importations sont certes des produits et des matières premières alimentaires de base, mais elles ne couvrent pas la totalité de la ration alimentaire des Abidjanais qui consomment une large gamme de produits frais.

À Abidjan comme dans les autres villes étudiées dans le programme, les systèmes de distribution alimentaire ne recouvrent pas seulement des enjeux logistiques et techniques, mais sont aussi l'objet de jeux de pouvoir. La crise de 2008 a rappelé, si cela était nécessaire, que l'accès à l'alimentation est un enjeu politique, et c'est une ambition récurrente des pouvoirs publics que de chercher à réguler, voire contrôler le fonctionnement des SDA. La gouvernance de ces systèmes est à la croisée de stratégies privées et publiques. La place de marché étant l'élément structurant des systèmes conventionnels, la politique d'aménagement mise en œuvre par les municipalités est une composante essentielle de la gouvernance des SDA.

L'étude a été réalisée en plusieurs étapes, à partir du traitement des informations disponibles et accessibles (statistiques, littératures) complété par i) des enquêtes auprès des acteurs des SDA (intermédiaires) et des consommateurs et, ii) des entretiens auprès de différentes institutions (administrations centrales, autorités locales et associations) et personnes-ressources (universitaires, experts...).

Dans une première partie, le rapport met en perspective les caractéristiques de la situation alimentaire en Côte d'Ivoire et la position d'Abidjan. La deuxième partie est consacrée à l'analyse du fonctionnement du SDA. La troisième traite des enjeux de régulation et de gouvernance.

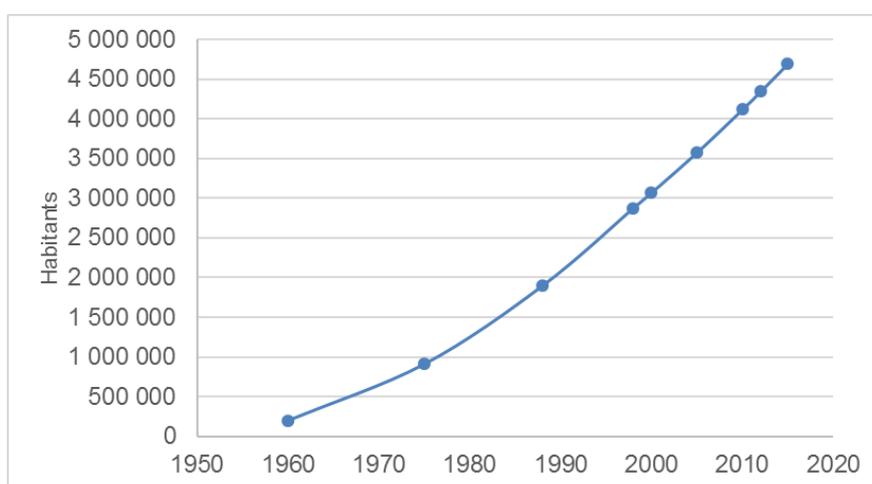
Résultats

I. Urbanisation et régime alimentaire

1. La Côte d'Ivoire et Abidjan, une population de plus en plus urbaine

La population d'Abidjan est passée de 3,1 millions en 1998 à 4,8 millions d'habitants en 2014, soit 20 % de la population ivoirienne actuelle (la commune de Yopougon est la plus peuplée avec 1 071 000 personnes, suivie par celle d'Abobo avec 1 030 000 et celle de Cocody avec 447 000 habitants) (Camara 2016 ; RGPH 2014).

Figure 1 : Population d'Abidjan



Source : RGPH (2015) ; Kanga (2014).

La ville d'Abidjan connaît donc une explosion démographique qui a pour conséquence une croissance urbaine forte qui se traduit par un développement spatial important et des problèmes d'aménagement (Poyau 2008). Y assurer la sécurité alimentaire constitue un enjeu important, notamment - au-delà de la question de la production - en matière de commercialisation et d'approvisionnement.

S'étendant sur plus de 45 000 hectares, sur 40 km d'Est en Ouest et 25 km du Nord au Sud, la ville d'Abidjan est divisée en dix communes depuis 1980 : Port Bouët, Marcory, Koumassi, Treichville, le Plateau, Cocody, Adjamé, Attécoubé, Yopougon et Abobo (Poyau 2005). Sur le plan des politiques publiques, « *la décentralisation ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur l'intercommunalité ; les dix communes restent pour l'instant isolées et doivent chercher de nouvelles modalités d'intervention, essayant de prendre de court leurs voisines, se situant d'emblée dans une perspective concurrentielle* ». (Bertoncello et Bredeloup 2012).

À l'instar des autres pays d'Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire fait face au double défi posé par l'accélération des taux d'expansion de ses villes, et en particulier Abidjan, et la croissance concomitante de la demande en alimentation, qui en dépit d'un recours important aux importations, a nécessité une forte mobilisation des campagnes (Chaléard

1996, 2001 ; Harre 2001, MCLAU, 2015). Néanmoins, d'après nos observations de terrain, et malgré une urbanisation galopante et le plus souvent chaotique, l'espace urbain abidjanais n'est pas saturé.

2. La question de l'alimentation et de l'approvisionnement en Côte d'Ivoire et à Abidjan

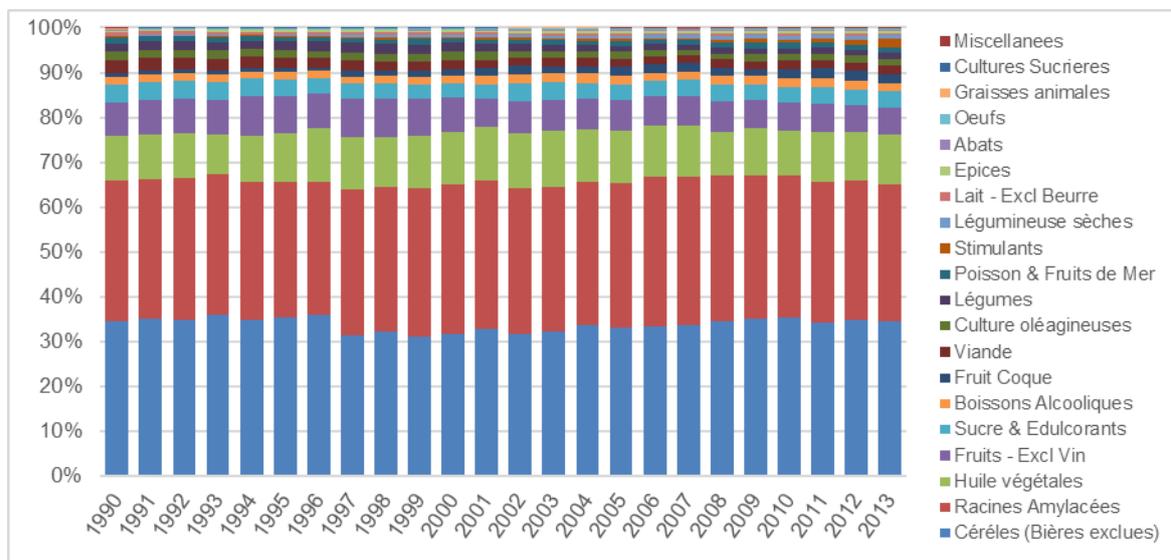
A. L'ALIMENTATION, UNE PART IMPORTANTE DES BUDGETS DES MENAGES IVOIRIENS :

La part consacrée par les ménages ivoiriens à l'alimentation dans les dépenses totales représente 45,6 % en 2015. Elle était de 40,1 % en 2002, et 47,8 % en 2008. En milieu rural, les ménages consacrent plus de 55,8 % de leurs dépenses à l'alimentation contre 39,1 % en milieu urbain (INS 2015). En effet, en ville, les niveaux de revenu plus élevés et d'autres postes de dépenses incompressibles (logement et transport) se traduisent par une moindre allocation du revenu au poste alimentation. Selon l'Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (INS 2015), et le Profil de pauvreté établi par l'Institut National de la Statistique (INS, 2015), la ville d'Abidjan et le District Autonome de Yamoussoukro présentent des structures de consommation qui diffèrent des autres régions ivoiriennes. En effet, les ménages dépensent autant en alimentation que pour leur logement : « A Abidjan, 28,9 % du budget sont consacrés aux dépenses alimentaires et 26,2 % au logement et dans le District Autonome de Yamoussoukro, ces coefficients budgétaires sont respectivement de 35,3 % et 22,0 % » (INS 2015). Enfin, on constate que la dépense annuelle moyenne de consommation par tête en milieu urbain est plus importante que celle du milieu rural. En effet, le rapport de la consommation moyenne du milieu urbain à celle du milieu rural se situe à 1,5 au niveau national et varie entre 0,9 et 2,1 selon les régions (INS 2015).

B. QUELQUES ELEMENTS QUI CARACTERISENT LA CONSOMMATION URBAINE ABIDJANAISE :

Au niveau national selon les bilans alimentaires moyens estimés par la FAO, on observe une forte inertie dans la composition des rations alimentaires dont l'essentiel (75 %) est constitué par les céréales, tubercules, huiles et sucre (Figure 2). Les autres produits, qui jouent certes un rôle central dans la qualité nutritionnelle de l'alimentation ne représentent en volume qu'une part mineure.

Figure 2 : Composition de l'alimentation ivoirienne par grandes catégories d'aliments (% en kg/cal).



Source : FAOSTAT (2017).

Le traitement approfondi des enquêtes budget consommation réalisée dans le cadre de l'étude sur « L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur » (Bricas et al. 2016) permet de comparer les régimes alimentaires à Abidjan et dans les autres espaces ivoiriens : autres centres urbains, monde rural (Tableau 1). Le régime alimentaire de la capitale se distingue des autres zones principalement par une consommation plus élevée de riz, de viande et de poisson, alors que la structure de consommation ne diverge pas fondamentalement pour les autres catégories d'aliments. Le traitement de l'enquête budget consommation montre également que la consommation hors domicile est certes plus élevée à Abidjan (7 % de la consommation totale en valeur, contre 5 % et 3 % dans les autres villes et les zones rurales), mais elle représente un poids mineur dans l'alimentation des habitants de la capitale, qui demeure une pratique liée à la vie et à l'organisation du foyer. Enfin il est aussi intéressant de noter que la nature des produits consommés (produits bruts, transformés artisanalement ou industriellement) ne diverge pas fondamentalement entre les trois catégories de consommateurs.

Tableau 1 : Principaux indicateurs de l'alimentation à Abidjan et dans les autres espaces ivoiriens.

	Abidjan	Autre ville	Rural	Ensemble
	2008	2008	2008	2008
Consommations par tête en quantités (kg/an)				
Riz	88	68	58	60
Viande de bœuf	7	5	1	4
Volaille	1	0	0	1
Poisson	19	15	11	14
Œufs	2	1	0	1
Huiles végétales	6	5	4	5
Igname	24	19	36	28
Pomme de terre	1	1	0	1
Plantain	19	15	17	18
Oignon	5	7	4	6
Tomate	6	4	2	3
Lieu de consommation				
Part hors domicile	7 %	5 %	3 %	4 %
Part conso alimentaire sur total	36 %	44 %	58 %	45 %
Nature des produits consommés				
Total produits bruts	35 %	32 %	39 %	36 %
Total produits transformés artisanaux et	16 %	19 %	22 %	20 %
Total produits transformés industriels	22 %	24 %	16 %	22 %
Total produits origine indéterminée ou	27 %	24 %	22 %	23 %
Dépendance aux importations				
Total produit importé	9 %	12 %	8 %	10 %

Source : Données traitées pour l'étude Bricas et al. (2016).

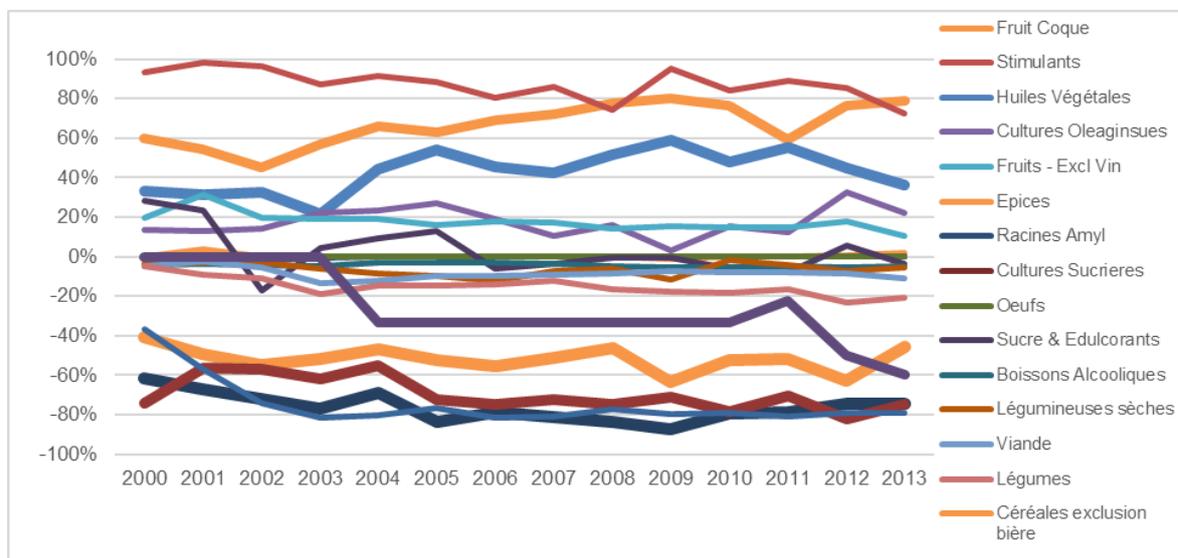
La qualité d'habitant d'Abidjan ne constitue pas un facteur déterminant de la composition des régimes alimentaires (à l'exception du riz, du poisson et de la viande). Comme le soulignent des travaux conduits par l'International Institute for Environment and Development (Tacoli et Vorley 2015), la transformation des systèmes alimentaires ne peut pas être seulement analysée à travers le prisme de l'urbanisation. L'analyse fine de l'enquête budget consommation montre que la part des produits importés dans la valeur totale de l'alimentation n'est pas plus élevée à Abidjan que dans les autres espaces de la Côte d'Ivoire.

C. UNE DEPENDANCE AUX IMPORTATIONS ALIMENTAIRES CENTREES SUR UN NOMBRE REDUIT DE PRODUITS

Le calcul du solde des échanges commerciaux par grandes catégories de produits agricoles et alimentaires montre que le déficit est très élevé (plus de 50 % de la

consommation totale) pour quatre groupes de produits que sont les céréales (riz et blé), le lait, le poisson et les abats. On note une dégradation de la balance commerciale au cours de la dernière décennie pour les graisses animales et les légumes (voir Figure 3).

Figure 3 : Taux de dépendance des produits alimentaires au commerce international.



Source : FAOSTAT (2017). Note de lecture : Solde net des échanges par rapport à la production (pour les pourcentages positifs) ou aux imports (pour les pourcentages négatifs)

Selon le rapport de 2012 du projet ReSAKSS¹, *Suivi des processus de développement de l'agriculture ouest africaine et de ses performances : une analyse comparative*, les exportations agricoles contribuent à la réduction du déficit de la balance commerciale en Côte d'Ivoire. En effet, « la balance commerciale agroalimentaire [ivoirienne] a été de 373 % sur la période 2003-2007 » (Taondyandé, et al. 2012).

Si le secteur agricole de la Côte d'Ivoire contribue à créer 22,3 % du PIB, production de cacao comprise, il représente 47 % des exportations globales du pays en 2013 (62 % hors pétrole). Le secteur agricole occupe 46 % de la population active du pays et est une source de revenus pour les deux tiers d'une population à 50,3 % rurale (République française 2015).

D. LE CAS DU RIZ

En 2009, la Côte d'Ivoire a eu recours à des importations massives de riz qui se chiffraient en 2009 à 919 000 tonnes de riz blanchi pour un coût de plus de 235 milliards de FCFA (soit plus de 380 millions d'euros) (République de Côte d'Ivoire 2012).

Par ailleurs, le déficit en riz augmente de manière régulière, d'environ 6 % par an, alors même que « la production de riz blanc est estimée à 700 000 t/an (1 million de tonnes de

¹ Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances pour l'Afrique de l'Ouest ou ReSAKSS-AO

riz Paddy) et ne couvre que 30 % des besoins locaux » (République française 2015), estimés à 15 000 000 t/an (République de Côte d'Ivoire 2012).

Des programmes ont été initiés en vue d'accroître les productions vivrières nationales, mais seul le programme de relance de la riziculture a pu connaître un début de mise en œuvre avec le Programme d'Urgence Riz (PUR) dont sa réalisation prévue sur la période 2008-2009, devait induire une augmentation de la production locale de 200 000 tonnes de riz blanchi par an avec la mise en valeur de 34 000 ha de terre avec apport d'intrants et de matériels agricoles. Le programme à moyen terme prévu sur la période 2009-2012 et le programme à long terme 2012-2018 restent à réaliser (INS 2011).

Produit de base de l'alimentation de la population ivoirienne, le riz blanchi est le deuxième poste d'importation du pays derrière le pétrole « avec 803 000 tonnes (2013) de riz blanchi importé principalement de Thaïlande et d'Inde » (République française 2015).

La production nationale de riz est inférieure à plus de la moitié de la demande depuis plus de trois décennies malgré les différentes politiques de développement de la filière riz, qui ne parvient pas à répondre à une demande croissante à cause de l'augmentation de la population et d'une diffusion de la consommation de riz dans les habitudes alimentaires, urbaines, mais aussi rurales. La crise alimentaire de 2008 a suscité la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement du Riz, devenue Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) (République de Côte d'Ivoire 2012). La matérialisation du projet de relance de la production rizicole est la création, en 2009, de l'Office National de Développement de la Riziculture en charge de mettre en œuvre cette stratégie, avec notamment pour objectif de développer le riz irrigué. Cette stratégie repose sur une mobilisation de groupe agroalimentaire privé.

E. LA SITUATION DES PRODUITS ANIMAUX ET HALIEUTIQUES

Selon la fiche : « Les politiques agricoles à travers le monde, quelques exemples : la Côte d'Ivoire » (République française 2015), la Côte d'Ivoire est déficitaire en production et dépendante des importations pour de nombreuses productions animales et halieutiques : 87 % pour les produits halieutiques ; 53 % pour la viande et 87 % pour le lait. Alors même que la demande intérieure en viande « croît deux fois plus vite que l'offre. », en partie à cause des changements d'habitudes alimentaires, mais surtout de la croissance démographique.

Afin de couvrir la demande, en 2013, la Côte d'Ivoire a importé « 72 500 tonnes de viandes et abats comestibles, pour un montant de 59,3 M€ (65 % d'abats et 20 % de viande de porc), avec la France comme premier fournisseur (23 % de la valeur importée) » (République française 2015).

II. Le système de distribution alimentaire

1. Les composantes du SDA

Le Système de Distribution Alimentaire d'Abidjan repose sur plusieurs circuits d'approvisionnement qui se distinguent en fonction des catégories et des formes de produits distribués, de leurs origines, et des modalités de présentation des produits aux consommateurs. (Figure 4).

On peut distinguer les circuits de distribution des produits brut et frais, végétaux et animaux, dont la majeure partie est produite selon un gradient qui va de la périphérie de la ville jusqu'aux aires de production dans la sous-région en passant par différentes zones d'approvisionnement dans l'ensemble du pays. L'armature logistique de ces circuits est constituée des places de marchés plus ou moins spécialisées sur les différentes étapes de la commercialisation depuis la collecte/concentration en amont, le gros, demi-gros et la distribution au détail. Ces circuits sont organisés par des réseaux de commerçants. Le terme de « traditionnel » ou « informel » par lequel ces circuits sont souvent désignés dans la littérature, ne se justifie que par l'antériorité de cette composante des SDA, dont l'émergence remonte aux périodes précoloniales ou par l'absence d'enregistrement formel de certains acteurs auprès des registres administratifs. Ces termes ont cependant trop souvent une connotation péjorative, de faible efficacité, qui ne correspond pas à la réalité d'une circulation de biens alimentaires obéissant à des règles précises, et dont l'expansion et les mutations accompagnent la croissance de mégapoles comme Abidjan ; ces circuits assurent une part essentielle de l'approvisionnement en légumes, en fruits, en tubercules et autres produits du cru. Aussi plutôt que traditionnel nous préférons désigner cet ensemble de circuits sur lequel se focalise cette étude de **circuits « conventionnels »**.

À côté des places de marché où sont distribués les produits bruts, les quartiers d'Abidjan sont maillés par **des réseaux de boutiques** dont la gamme des produits alimentaires se concentre sur les denrées de grande consommation ayant été transformées pour assurer leur conservation. Ces boutiques distribuent notamment le riz, la farine, les pâtes, le sucre, l'huile, mais aussi des conserves (concentré de tomate, lait concentré ou en boîte, pâte de fromage à tartiner), des boissons et certains condiments (sel, bouillon cube...). Ces boutiques sont les points terminaux de circuits de distribution gérés par des grossistes assurant l'écoulement de produits transformés par les agro-industries ivoiriennes ou régionales, ou de produits importés (riz). Avec une demande croissante pour des produits nécessitant une chaîne de froid, de nombreuses boutiques sont équipées en réfrigérateurs ou congélateurs et distribuent parfois des produits congelés (poulet) ou des produits laitiers.

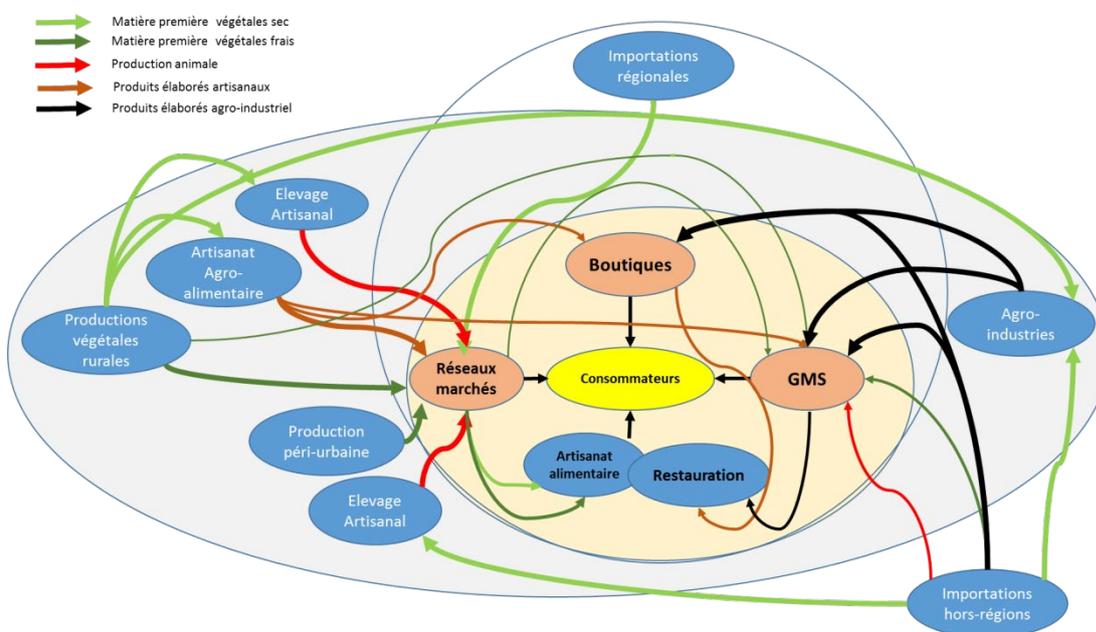
Le troisième circuit de distribution est celui de la **moyenne et grande surface (GSM)** sur lequel nous reviendrons plus en détail dans une section spécifique du rapport. Elle joue un rôle relativement marginal dans la distribution alimentaire même si elle connaît une forte croissance durant la dernière décennie. Elle se distingue des autres circuits par la distribution d'une gamme complète de produits alimentaires, frais, stabilisés et transformés combinant souvent la distribution de produits importés et de produits locaux sélectionnés.

Comme pour toute typologie, ces catégories ne sont pas totalement disjointes. Certains détaillants sur les places de marché proposent des produits généralement distribués par

les boutiques (riz, huile, sucre) alors que certaines boutiques élargissent la gamme de leurs produits en offrant des légumes à leur clientèle. Il faut ajouter à ces groupes, la présence de réseaux de distribution spécialisés comme celui de la fabrication du pain ou par exemple les réseaux de poissonniers. Enfin, même si l'alimentation hors foyer ne représente qu'une part secondaire du budget alimentaire, il constitue aussi une autre modalité de distribution alimentaire pour la population abidjanaise avec par exemple la préparation de frites de banane plantain (*alloco*) par des opérateurs spécialisés.

En termes de localisation et d'occupation de l'espace urbain, ces différents circuits sont souvent proches. Les marchés urbains combinent dans un même espace des étals de détaillantes relevant des circuits conventionnels et des boutiques à la périphérie ou dans les étages supérieurs. Des micromarchés de quartier, voire des tables de vente, sont disséminés dans les blocs d'habitations et complètent l'offre des produits de base vendus par les boutiques.

Figure 4 : Représentation schématique du SDA d'Abidjan



Source : les auteurs

2. Une agriculture urbaine en question

La crise de 2008 a révélé la vulnérabilité potentielle des centres urbains dont l'alimentation repose pour une part plus ou moins grande sur des sources lointaines, et a favorisé un regain d'intérêt pour une relocalisation des systèmes alimentaires à proximité des centres urbains. L'agriculture urbaine est même considérée comme un élément des politiques d'aménagement. Les capacités d'adaptation des agriculteurs opérant dans l'aire d'Abidjan face à la croissance urbaine semblent toutefois très limitées.

Dans son article « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d'Abidjan, Raphaël Kouadio », Oura (2012) met en exergue que dans son développement, la capitale économique de Côte d'Ivoire a peu à peu attaqué ses zones forestières, ses

terres agricoles et ses ressources naturelles, du fait de son étalement urbain : « Au début du siècle dernier, la majeure partie du pays ébrié² était recouverte par une végétation forestière. Après un siècle d'exploitation et d'aménagement de ce territoire, la couverture végétale s'est en grande partie dégradée. En 2000, la forêt ne couvre plus que 23 % de l'espace terrestre, tout le reste ayant été transformé en terres agricoles et en zones bâties » (Oura, 2012). Pour Raphaël Kouadio Oura (2012), la forte demande en denrée alimentaire a suscité une « augmentation des aires de production vivrière chez les agriculteurs. En effet, Abidjan regroupe près de 10 % de la population totale de la Côte d'Ivoire, de fait, elle exerce une influence importante sur les autres localités du pays en matière d'approvisionnement en produits agricoles/alimentaire » (Oura, 2012). Oura explique que, par exemple, l'influence de la demande de la population d'Abidjan est telle que « ses besoins en consommation de manioc ont provoqué des mutations agricoles au profit de ce féculent. La sous-préfecture de Bonoua, située à une soixantaine de kilomètres, fournit en effet à elle seule 40 % de manioc frais ». L'auteur analyse que la pratique de l'agriculture en milieu urbain et périurbain est en train de totalement disparaître. Il évoque notamment le cas du village d'Abidjan-Adjamé où il ne reste plus aucun agriculteur/cultivateur. Les terres ayant toutes été vendues ou achetées dans une perspective de « faire du foncier » : « Les techniques agricoles ivoiriennes étant restées archaïques même aux alentours de la métropole ; l'agriculture périurbaine ne peut être résistante à l'urbanisation. Et les paysans sont chaque année repoussés par l'avancée rapide la ville » (op. cit.).

Koffie-Bikpo et Adaye (2015) recensent et évaluent à 312 le nombre de maraîchers localisés à Abidjan, résultat qui provient d'enquêtes réalisées en mai 2010 et février 2014. La période 2000-2010 a été celle où la ville d'Abidjan a connu un nombre élevé d'installations de maraîchers. Dans un premier temps, l'explication avancée est celle de l'explosion de la population abidjanaise de plus en plus demandeuse en produits alimentaires frais ; dans un second temps, les crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire ont conduit un certain nombre d'ouvriers à perdre leur emploi et à se reconvertir dans la pratique des cultures maraîchères.

La mise en marché des cultures maraîchères se déroule principalement sur les lieux de production entre les producteurs et les acheteurs (Koffie-Bikpo et Adaye 2015). Peu de maraîchers vendent directement leur production auprès des consommateurs. Les auteures soulignent que cette agriculture est installée « dans la précarité, sur des espaces susceptibles d'être récupérés à tout moment par les pouvoirs publics ou les propriétaires terriens » du fait d'une croissance urbaine non maîtrisée et d'une absence de régulation des pouvoirs publics (op. cit.).

² La lagune ébrié traverse la ville d'Abidjan et va de Grand-Bassam (à l'est) au canal d'Asagni (à l'ouest).

3. Le système conventionnel

A. DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN EXPANSION

Le fonctionnement et l'organisation des circuits de distribution ou des filières de produits vivriers sont l'objet d'une abondante littérature (Chaléard, 1996 ; Whilhelm L. 1997 ; Harre 2001).

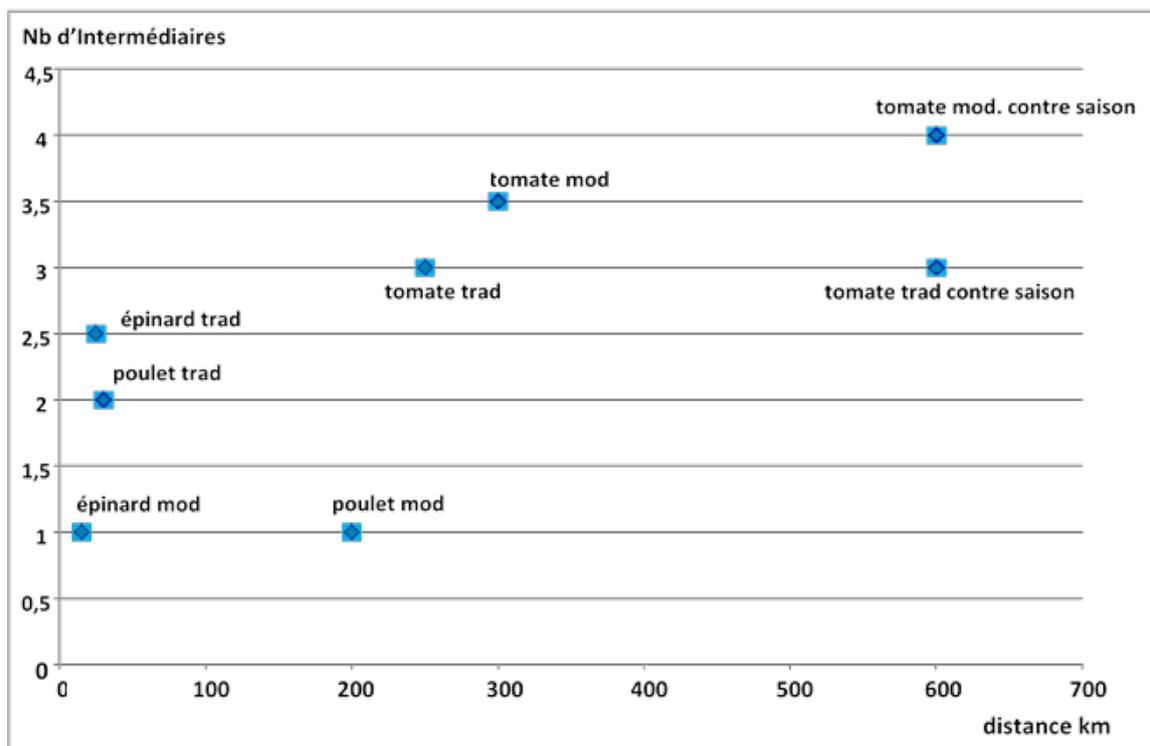
Sur un plan fonctionnel, la spécialisation des acteurs dans les différentes tâches de regroupement (collecte), de commerce de gros et de distribution (vente au détail) dépend de la géographie des circuits : distance, accessibilité, du type de produits (plus ou moins périssables).

Comme le montre le travail réalisé dans le cadre de cette étude sur les circuits d'approvisionnement en tomate, poulet de chair et épinard, les circuits « longs » en termes de distance³ mobilisent généralement plusieurs acteurs spécialisés dans une des fonctions, alors que les circuits plus courts connectant les aires de production à la périphérie d'Abidjan n'impliquent qu'un ou deux intermédiaires (Camara, 2016).

Dans le cas de produits plus fragiles où les ruptures de charges occasionnées par les transactions entraînent des risques de pertes importantes (comme le poulet de chair commercialisé vivant jusqu'au point de détail, le poisson) le nombre d'intermédiaires est nécessairement réduit (Camara, 2016, Kouman et Aboya 2015).

³ Ils pourraient également l'être en termes d'intermédiaires.

Figure 5 : Nombre d'intermédiaires en fonction de la distance dans la filière tomate, poulet de chair et épinard.



Source : Camara (2016).

Si les principes d'organisation et de spécialisation en fonction commerciale sont pour une large part déterminés par la distance et la nature des produits vivriers, des évolutions notables sont observées au cours des dernières années. Dominique Harre (2001) souligne les capacités d'adaptation des réseaux marchands qui opèrent dans ces circuits ; qui ont réussi à accompagner la croissance démographique de la capitale.

L'accroissement de l'offre de produits vivriers repose sur un élargissement des aires d'approvisionnement même pour des produits dits périssables comme la tomate dont les circuits s'étendent vers les zones de savanes à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale. A. Fromageot (2005) montre comment la tomate de contre saison s'est développée dans les zones de savane en mettant à profit des équipements hydroagricoles.

La généralisation des téléphones cellulaires a également permis de réduire les temps de commercialisation en facilitant la prise de décision, en améliorant la réactivité des opérateurs qui peuvent plus facilement arbitrer entre différents fournisseurs établis dans différentes localités. Selon Jean-Louis Chaléard (2001), l'essentiel des volumes qui passent du monde rural au monde urbain se fait *via* les collecteurs qui vont chercher les denrées sur les lieux de production avant de les céder de nouveau à « des grossistes qui sont installés dans les lieux de consommation » en milieu urbain : « La majorité des flux se fait directement des villages, voire des champs, aux centres de groupage et aux grandes agglomérations urbaines. [...] les circuits ne semblent pas passer par le marché rural [...] » (*op.cit.*).

Ainsi, le pilotage des circuits de distribution se situe vers l'aval les grossistes basés à Abidjan ayant les moyens d'arbitrer entre différentes zones de production à travers des livraisons reliant directement les producteurs aux plateformes de déchargement en milieu urbain.

4. Les places de marché : interface entre système alimentaire et processus d'urbanisation.

A. DES PLACES DE MARCHÉ POLYVALENTES.

Pour Harre (2001), la principale caractéristique du maillage commercial de l'approvisionnement alimentaire à Abidjan est la maîtrise de l'espace urbain et le « contrôle collectif » des lieux de commerce. L'auteur explique, que du fait de l'explosion démographique de la ville d'Abidjan, source d'une importante expansion des limites de la ville, les grossistes « ont dû en effet faire face à une grande dispersion de la demande. [...] les grossistes ont créé des lieux de commerce nouveaux et y ont développé des formes associatives sur la base des relations sociales traditionnellement entretenues sur les marchés » (*op. cit.*)

Pour Harre, l'intervention de l'État s'est en fait cantonnée à la construction d'un marché de détail central par quartier d'Abidjan, il n'a pu – ou plutôt voulu – accompagner le secteur commercial face à la croissance et l'étalement urbain. Historiquement, les vendeurs de gros ont peu à peu dû quitter – volontairement ou non – les sites de marchés de détail : le plus souvent ils ont créé – avec de l'autorisation des pouvoirs publics ou non – des sites de gros à proximité des sites de détails. Les sites de gros, aussi nommés plateformes de déchargement, sont devenus des zones commerciales populaires à fort potentiel économique (lieu de compétition), un emplacement commercial privilégié étant égal à une rente de situation et à une forte valorisation économique.

En résumé, il n'y a pas de marché central de gros à Abidjan, les activités de gros se sont greffées à la « marge proche » des marchés de détails, ce qui n'est pas sans avantages :

- Accessibilité aux détaillants (proximité, confiance, perdurance de pratiques telles que les crédits, etc.) ;
- Information économique à travers la demande « observable » des activités de ventes de détail ;
- Regroupement des grossistes : échanges d'informations et promotion des produits facilités.

Les grossistes se sont regroupés pour former des groupes de pression ayant pour principal but de « sécuriser » (collectivement) leurs activités, notamment d'un point de vue foncier. Pour cela, ces groupes de pression aspirent à les « légaliser » auprès des autorités publiques. Harre (2012) explique que ce sont les municipalités qui sont sollicitées – et non l'État central – car ces dernières tirent des marchés une large part de leurs recettes.

Les grossistes d'Abidjan ont réussi à « développer des systèmes d'approvisionnement directs à partir de zones de production spécialisées ». Il s'agit de « circuits courts », non

pas forcément sur un plan géographique, mais en matière de nombre d'intermédiaires. Les grossistes œuvrent à préserver des circuits marchands efficaces, avec un nombre d'intermédiaires limité et une vitesse de rotation des marchandises élevée (Harre 2012).

Le travail d'Adolphe Mahyao (2008) décrit de façon précise comment les réseaux physiques de commercialisation d'ignames fonctionnent de façon décentralisée en mobilisant des acteurs chargés d'assurer le suivi des lots commercialisés. Les arrivages par camions d'ignames provenant des zones de production sont suivis par des « courtiers » regroupés dans une association, originaires des zones de production, mais habitant à Abidjan. Ces « courtiers » sont en relation téléphonique avec les grossistes à la recherche d'ignames sur les plateformes de déchargement avec qui ils vont négocier le prix. Le « courtier » assurera l'acheminement du produit vers la plateforme avec laquelle l'accord a été passé. L'information sur les flux est partagée, mais les grossistes s'affranchissent de la nécessité d'avoir un point central de confrontation de l'offre et de la demande. La connaissance du produit par les « courtiers » et la confiance et la réputation dont ils bénéficient auprès des vendeurs et des acheteurs permettent de réduire les ruptures de charges particulièrement onéreuses pour un produit volumineux mais aussi fragiles comme l'igname.

Le découpage se fait selon les quartiers qui disposent d'un marché principal et des marchés secondaires : « quelques grands marchés rayonnent sur une vaste partie de la ville » (Chaléard 2001). Dans ce type de marchés, la quasi-totalité des produits vendus est de nature vivrière, on trouve peu de produits manufacturés parce que les consommateurs préfèrent s'approvisionner pour ces produits dans les boutiques, et aujourd'hui dans les centres commerciaux de la ville (op. cit.)⁴.

Pour Chaléard (2001), les grands (nouveaux) marchés aux quartiers périphériques sont « en général sous l'égide de l'administration et des plus petits, secondaires, dans les quartiers anciens, à des carrefours ou sur des places, souvent de façon spontanée, afin de ravitailler en produits vivriers courants les habitants ». Dans cette perspective, la création de nouveaux marchés n'est pas sans générer une (re) configuration de l'espace marchand urbain et de l'espace urbain lui-même où certains quartiers périphériques, « comme Abobo ou Les-Deux-Plateaux », ont joui d'une nouvelle importance du fait de leur accès facilité et de l'espace disponible (Chaléard 2001). Pour Aurélie Poyau (2005) « le réseau de marchés n'est cependant pas satisfaisant en termes de répartition spatiale, de salubrité et de sécurité. »

B. LES MARCHES DE DETAILS VIVRIERS D'ABIDJAN

À Abidjan, Chaléard (2001), tout comme Poyau (2005), dénombre plus d'une centaine de marchés de détails⁵ (120), dont 45 nouveaux marchés construits depuis 1988 (Poyau 2005, 2008) « hiérarchisés en trois niveaux : grand marché, marché intermédiaire et petit marché » (Tableau 2).

⁴ À Abidjan, on est passé de 27 marchés de détail au milieu des années 1970, à 78 en 1989 et plus de 100 à la fin des années 1990 (Chaléard, 1996 ; Bertonecello & Bredeloup, 2002) (Chaléard 2001).

⁵ On estime à 160, le nombre de marchés dans l'ensemble des treize communes d'Abidjan.

Tableau 2 : Principales caractéristiques des différents marchés

Type marché	Localisation urbaine	Aire d'attraction	Nature des produits	Clientèle, vendeurs, superficies	Motifs de fréquentation	Équipements, services et entretien
Marché central ou Grand marché	Zone péricentrale ou axe principal de l'agglomération	Clients de toute la ville et des villages périphériques	Produits banaux, semi-rares et rares	Plus de 2000 vendeurs, 5000m ² , plusieurs dizaines de milliers de clients	Grande variété des produits, prix avantageux, possibilités d'achat en gros	Structure en dur, à étages équipement divers, eau, électricité, service de nettoyage
Marché intermédiaire	Dispersé, mais toujours à proximité de grands foyers de population	Clients de la commune et des quartiers voisins les plus proches	Produits de 1 ^{er} et 2 ^e nécessité Produits semi-rares	Environ 500-1000 vendeurs, plusieurs milliers de clients	Proximité et variété des produits	Étals protégés par des toits de tôle, équipement en eau, électricité
Marché élémentaire ou petit marché	Position centrale au sein d'un quartier et/ou à proximité d'un point attractif, ex : gare	Clients du quartier, population des alentours	Produits de 1 ^{er} nécessité surtout vivriers	Moins de 200 vendeurs, 1000m ² , plusieurs centaines de clients	Proximité, bon accueil des vendeurs, possibilité de crédit	Tables et étals en bois, vente à même le sol

Source : Poyau, Aurélie. 2005.

Mais, malgré le développement et la multiplication des marchés, le taux d'équipement en infrastructures commerciales de type marché mesuré par le ratio « marchés/étals »/habitants est plus bas en 2000 qu'en 1988 du fait de l'explosion démographique (Poyau 2005). D'ailleurs, une partie de l'augmentation des « lieux d'approvisionnement et de distribution » est en partie le fait du développement d'infrastructures commerciales de type supermarchés. Or, ce type « d'infrastructures » - centres commerciaux et galeries commerciales - voient le jour dans les quartiers « aisés/riches » de la capitale économique de Côte d'Ivoire (Poyau 2005). Destiné aux populations les plus « riches », ce type d'infrastructures exclut ainsi toujours un peu plus les populations les plus « pauvres », en réduisant l'offre d'infrastructures commerciales accessible à ces dernières (Poyau 2005).

La distribution des places de marchés dans l'agglomération abidjanaise est fortement inégale. En 2014 (Tableau 3) on constate que le nombre d'habitants par marché est autour de 10 000 dans les communes du centre de l'agglomération, et que celui-ci dépasse les 40 000 dans les communes périphériques à forte croissance, sauf sur l'axe Cocody-Anyama-Bingerville, quartiers plus résidentiels et dont le développement est sans doute moins rapide. Il y a donc une piste de recherche afin d'identifier les sources et l'évolution de ces « déséquilibres » en termes d'approvisionnement sous le prisme du découpage spatial et d'offre (de disponibilité) aux populations.

Tableau 3 : Liste des marchés des treize communes du district autonome d'Abidjan

Communes	Nombre marchés	Population	Nombre d'habitants par marchés
Plateau	9	7 488	832
Treichville	12	102 580	8 548
Adjame	29	372 978	12 861
Yopougon	45	1 071 543	23 812
Anyama	4	103 297	25 824
Songon	1	26 444	26 444
Bingerville	2	54 015	27 008
Cocody	15	447 055	29 804
Abobo	24	1 030 658	42 944
Attecoube	6	260 911	43 485
Port bouet	7	419 033	59 862
Koumassi	7	433 139	61 877
Marcory	4	249 858	62 465
Total	165	4 578 999	27 752

Source : Enquête de terrain ; Union Nationale des Marchés de Côte d'Ivoire (Unamaci) ; RGPH (2014).

Dans un récent article, *les facteurs de développement des activités commerciales sur les marchés d'Abidjan*, Ake Ohouo Ferdinand (2016) a cartographié l'évolution des marchés de gros et de détails de la ville d'Abidjan. En 1976, on recensait 27 marchés à Abidjan. Les premiers marchés abidjanais étaient à Treichville et Adjamé « ensuite, d'autres marchés vont voir le jour dans les autres communes d'Abidjan à savoir Yopougon, le Plateau, Marcory, Port-Bouët (Ake 2016). Par la suite, chacune des dix communes d'Abidjan a plusieurs marchés ; en 1988, la ville comptait 75 marchés » (Ake 2016). Après 1988, de nouveaux marchés voient le jour à Abidjan. En 2000, Aurélie Poyau (2005) recense plus de 120 marchés, un chiffre qui ne cesse de croître depuis, sous l'impulsion de la création de nouveaux marchés avec les montages de type « Build operate and Transfer » dans lesquels l'investissement initial est réalisé par un acteur privé qui bénéficie d'une concession de gestion pendant plusieurs années pour amortir l'investissement avant de restituer le bâtiment à la commune « Ces marchés sont réalisés par des promoteurs à Abidjan et inaugurés pour la plupart au début de l'année 2000 » XX. Aujourd'hui, selon les données de l'Union Nationale des Marchés de Côte d'Ivoire (Unamaci), complétées par la

récolte de données de cette présente enquête, on dénombre environ 165 marchés de détails ou de gros.

5. Consommation et mobilité urbaines : Les pratiques des consommateurs

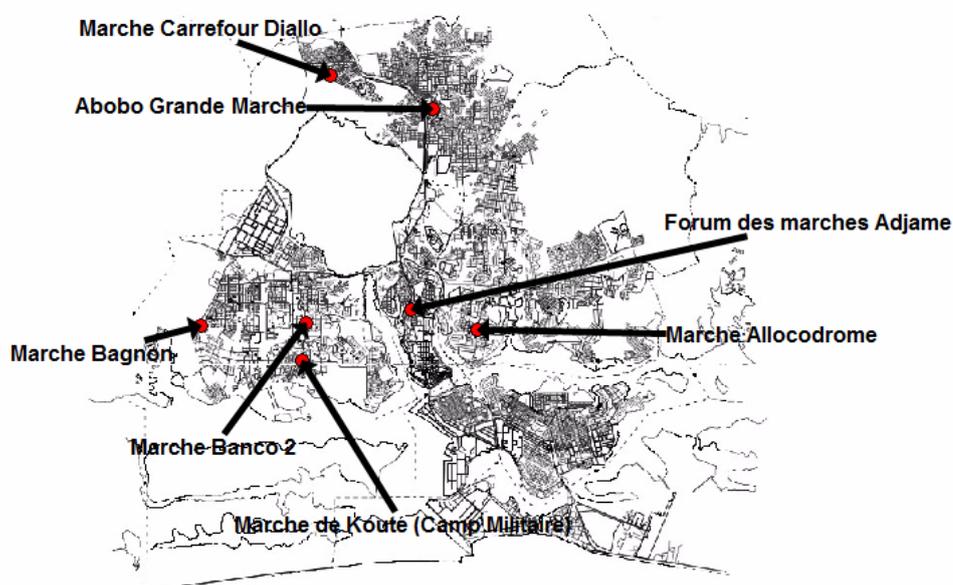
Peu de références sont disponibles sur les pratiques des consommateurs en termes de choix des lieux d'approvisionnement. De nombreuses personnes-ressources rencontrées ont fait référence à la suprématie du marché d'Adjamé, ou plus exactement des marchés d'Adjamé dans les pratiques d'achat des consommateurs, une domination qui s'expliquerait par des prix plus attractifs et un choix important.

Afin de combler le manque d'information systématique sur les pratiques des consommateurs, une enquête a été réalisée sur sept places de marché (Figure 6) sélectionnées pour représenter :

- Différents quartiers (populations plus ou moins aisées) ;
- Différentes positions dans la hiérarchie des places de marchés suivant la typologie proposée par Aurélie Poyau : grand marché ayant un rayonnement sur l'ensemble de l'agglomération, marché intermédiaire au niveau de la commune ou marché élémentaire de quartier.

Pour les grands marchés, on a retenu le Forum des marchés, qui est un des marchés d'Adjamé et le Grand marché d'Abobo. Pour les marchés intermédiaires, on a retenu le marché de Banco 2 dans la commune populaire de Youpougon. Les autres marchés sont des marchés élémentaires de quartier, soit le marché Carrefour Diallo dans la commune d'Abobo, les marchés Bagnon et de Kouté à Youpougon et enfin le marché Allocodrome à Cocody. En termes de contexte, le marché d'Adjamé est considéré à part, car drainant des consommateurs de toute la ville. La commune d'Abobo représente les populations les plus défavorisées, la commune de Youpougon abrite une population de niveau vie intermédiaire et la commune de Cocody est représentative des populations les plus aisées.

Figure 6 : Places de marchés retenues pour l'étude des pratiques des consommateurs.



Source : les auteurs

Sur chaque marché, entre 40 et 50 acheteurs ont été interrogés au moyen d'une fiche d'enquête comprenant une trentaine de questions regroupées en 14 rubriques. Les questions portaient sur l'origine géographique de l'acheteur, l'objectif de son déplacement vers le marché, ses motivations sur le choix de la place et sur les autres places de marché ou autres lieux de distribution fréquentés (boutique, GMS...). Les questions étaient fermées pour réduire le temps de l'entretien puisque les personnes interrogées étaient choisies aléatoirement en se déplaçant au sein du marché autour des étals de produit vivriers, et l'acheteur interrogé, à la suite de son achat. **Au total, 312 consommateurs ont été interrogés.** L'objectif était d'obtenir une première analyse sur ces enjeux qui sont, une fois encore, peu documentés dans la littérature, et qui dépassent le niveau de l'anecdote ou de l'impression des personnes-ressources rencontrées.

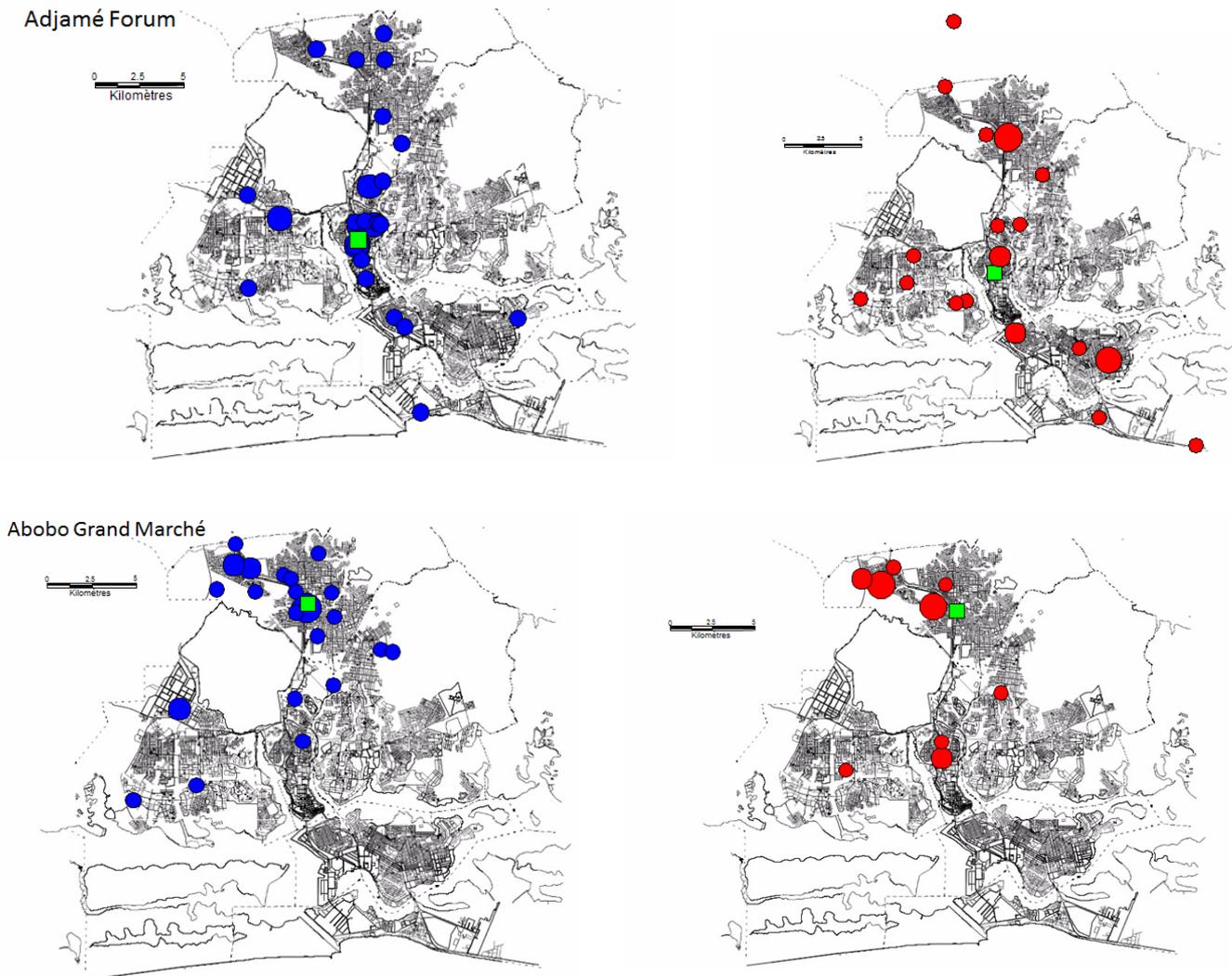
Les déplacements des acheteurs interrogés sur chaque marché sont représentés par les séries de cartes (Figure 7) où sont représentés en bleu à gauche le lieu d'origine de l'acheteur (l'endroit d'où il est parti le jour de l'achat pour faire ses courses sur le marché) et en rouge à droite les autres places de marché fréquentées par l'acheteur⁶. La taille des cercles représente la fréquence des lieux cités.

L'analyse de l'aire de chalandise confirme l'envergure du marché d'Adjamé dont les acheteurs proviennent de l'ensemble de l'agglomération, les marchés alternatifs étant aussi intégralement répartis sur le territoire. L'aire de chalandise du Grand marché d'Abobo est vaste aussi, mais limitée au quart nord-ouest de l'agglomération abidjanaise, soit principalement la commune d'Abobo et quelques lieux à sa périphérie dans les communes

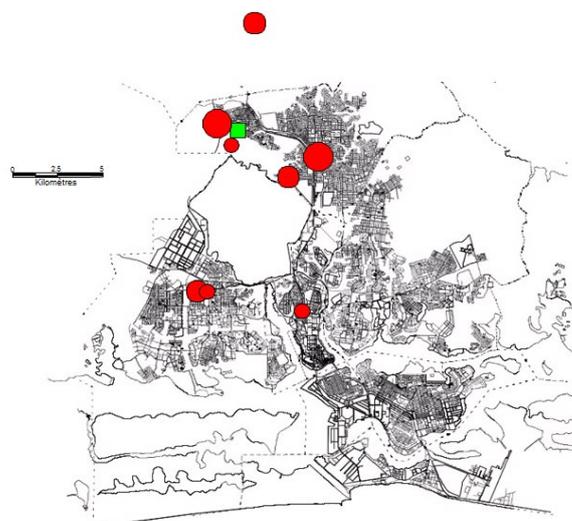
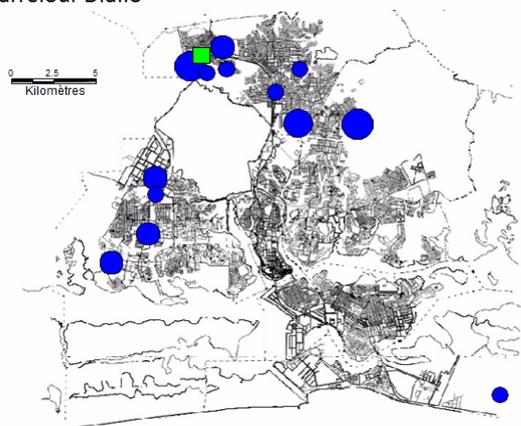
⁶ L'ensemble des lieux cités lors des enquêtes ont été positionnés sur une carte disponible à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/open?id=1p5U1Pv1JrGUSx7vqWqG45QnV65A&usp=sharing>

de Youpougon et de Cocody. La configuration du marché Carrefour Diallo est finalement assez proche de celle du Grand marché d'Abobo. L'aire de chalandise des acheteurs interrogés sur les trois marchés de Youpougon et le marché Allocodrome à Cocody est nettement plus restreinte et concentrée, bien que quelques consommateurs déclarent provenir de lieux situés en dehors de la commune ou du quartier.

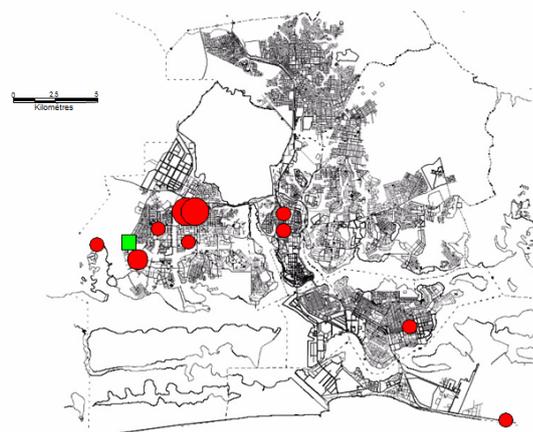
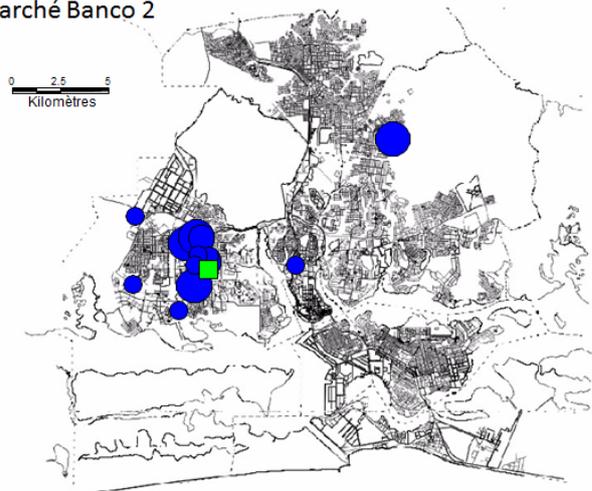
Figure 7 : Lieux d'origine (en bleu) et marché alternatifs (en rouge) pour les acheteurs sur sept marchés d'Abidjan



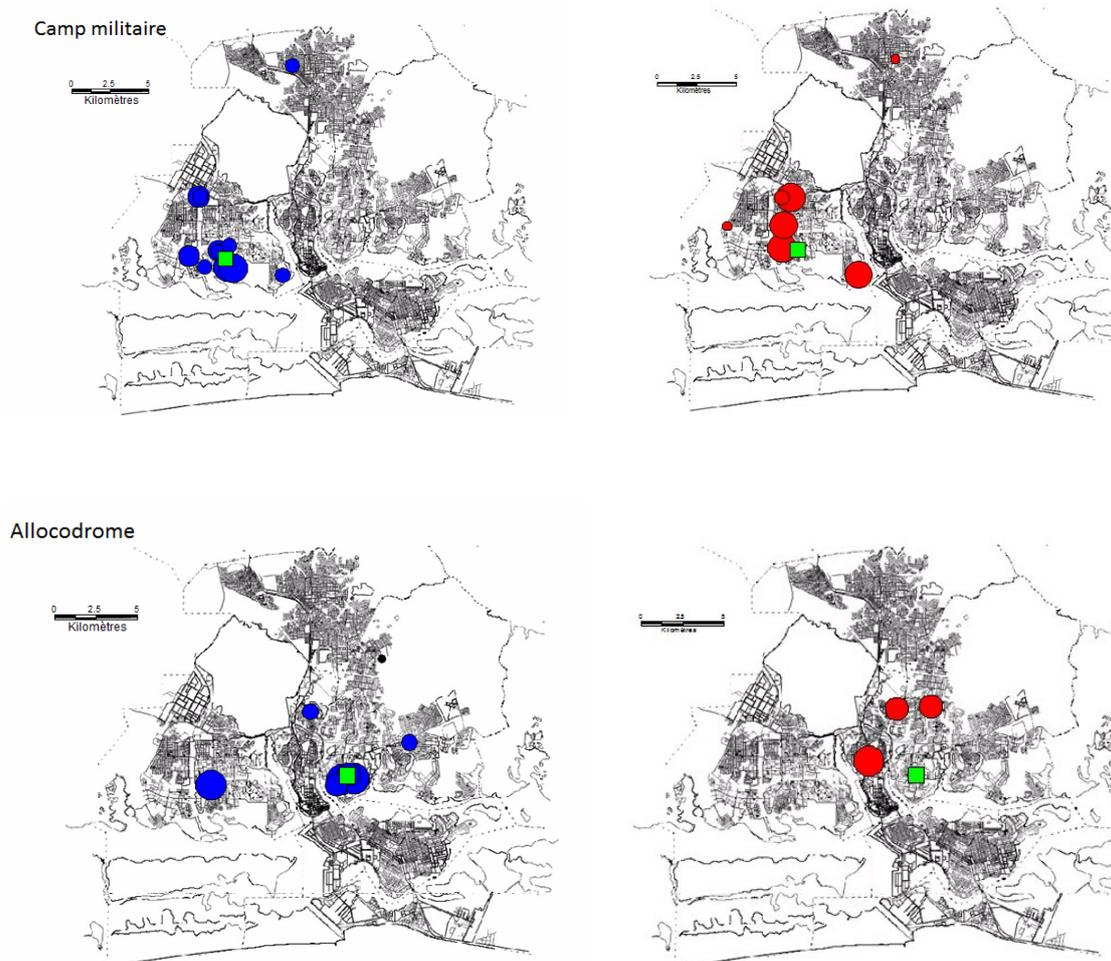
Carrefour Diallo



Marché Banco 2



Source : les auteurs.



Source : les auteurs

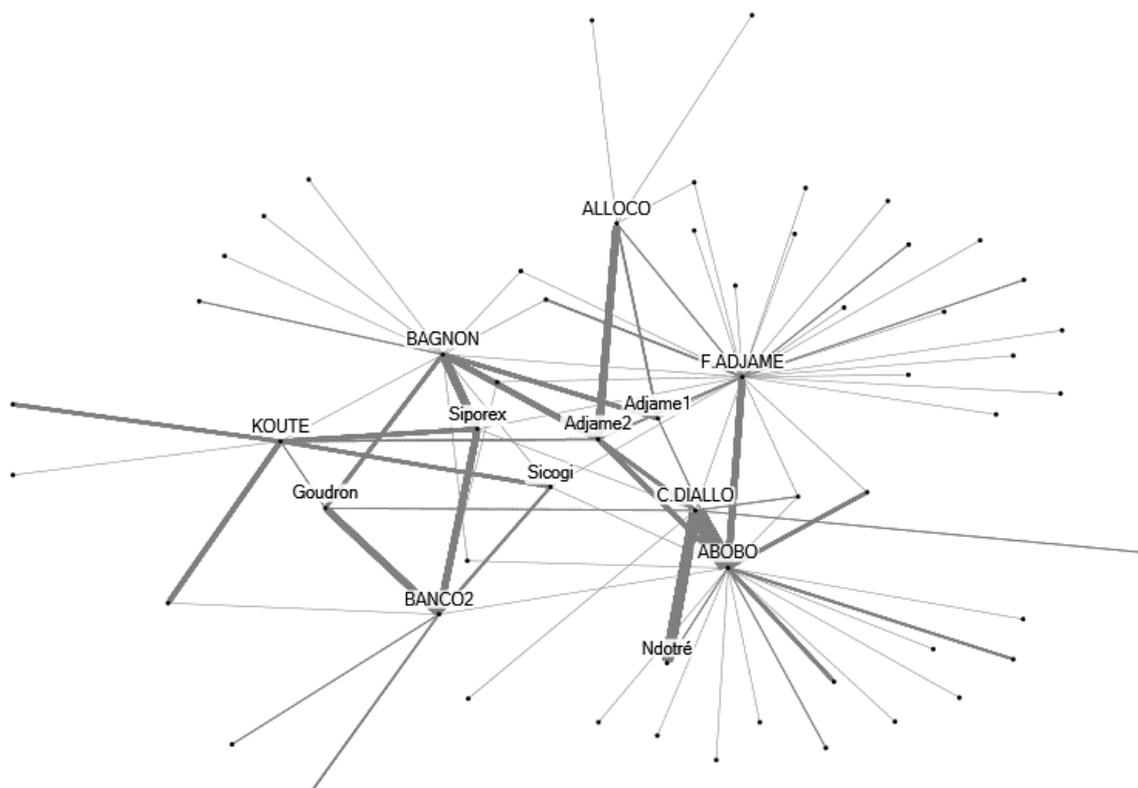
En moyenne 90 % des personnes interrogées déclarent venir d'un lieu situé dans la même commune que le marché, sauf dans le cas d'Adjamé où un acheteur sur deux vient d'une autre commune.

En moyenne un acheteur s'approvisionne sur 2 marchés, 31 % des acheteurs interrogés s'approvisionnent sur un seul marché, 46 % sur deux et 23 % sur 3 marchés. Ce sont les acheteurs du marché de Carrefour Diallo dans le nord de la commune d'Abobo qui diversifient le plus leurs lieux d'approvisionnement, seulement 9 % s'approvisionnent uniquement sur le marché du Carrefour Diallo, et 44 % des acheteurs interrogés s'approvisionnent sur 3 marchés. Inversement la majorité (63 %) des consommateurs du marché Allocodrome s'approvisionnent uniquement sur ce marché.

La configuration spatiale des autres marchés fréquentés par les acheteurs interrogés sur les sept places de marchés (pastilles rouges) est très similaire à la répartition des lieux d'origine des acheteurs ; **autrement dit les consommateurs s'approvisionnent au sein d'un périmètre assez circonscrit.** Parmi les 250 lieux d'achat alternatifs fréquentés par les acheteurs des autres marchés que celui d'Adjamé, un peu moins d'un quart (22 %)

déclarent aller sur un des marchés d'Adjamé. Ceci confirme le rôle important de ce marché dans le système de distribution abidjanais, mais ce n'est pas la seule place qui a ce statut. Une analyse du réseau formé par les associations entre les sept places de marché retenues pour l'enquête et les places de marché alternatives montre que le marché Siporex, Goudron, Sicogi, N'dotré ont aussi une position centrale dans les choix des consommateurs (Figure 8).

Figure 8 : Relation entre les places de marchés mentionnées dans les réponses



NB : les places au centre du graphique ont un poids relatif plus important dans le réseau – l'épaisseur des lignes est proportionnelle au nombre de relations entre deux places de marché enregistrées dans l'échantillon

Source : les auteurs

La proximité de la place de marché est invoquée comme la motivation principale dans le choix d'une place de marché par plus de la moitié (53 %) des acheteurs toutes places de marché confondues. Les autres motifs invoqués le sont moins fréquemment. **La variété des produits proposés est évoquée par 14 % des acheteurs, le prix par 12 %, les relations avec les distributeurs par 9 %, la qualité des produits par 8 % et la qualité de l'environnement par 4 % seulement.** L'écart entre le motif « proximité » et les autres ne signifie pas nécessairement que les autres motifs ne sont pas importants. Cet écart peut aussi signifier que les caractéristiques de prix, de qualité, d'environnement ne sont pas suffisamment discriminantes entre les places de marchés pour motiver le choix des acheteurs.

Toutefois on remarque que le poids des motifs invoqués par les acheteurs interrogés varie entre les sept places de marchés retenues. Le motif « prix » est plus souvent invoqué pour les marchés les plus importants (Forum Adjamé, Grand marché d'Abobo, Banco 2) que pour les autres, alors que le motif « proximité » domine dans le cas des marchés d'envergure plus restreinte comme Bagnon, Camp militaire ou Allocodrome. Il en va de même pour la justification du choix pour la variété des produits proposés qui est plutôt l'attribut des places de marchés les plus grandes. Ce critère de choix est sans doute aussi invoqué en référence au nombre plus élevé de détaillantes présentes sur les grandes places et qui permettent donc de faire jouer la concurrence. La qualité des produits n'apparaît comme un motif de choix important du lieu d'achat que dans le cas des marchés de Bagnon et de Banco2. La qualité de l'environnement du marché (propreté, ordre, sécurité...) regroupée sous le terme « confort » est seulement mise en avant par les acheteurs qui s'approvisionnent sur le marché Allocodrome dans le quartier de Cocody. Là aussi il faut analyser ce jugement en termes relatifs, les acheteurs comparant ce marché aux alternatives que sont les grands marchés de l'agglomération, le périmètre dans lequel se déplacent ces acheteurs étant plus restreint. La fidélité aux détaillants (critère relation) n'est invoquée de façon importante comme la motivation du choix du marché que dans le cas du Banco.

Tableau 4 : Motivations invoquées pour le choix d'un lieu d'approvisionnement

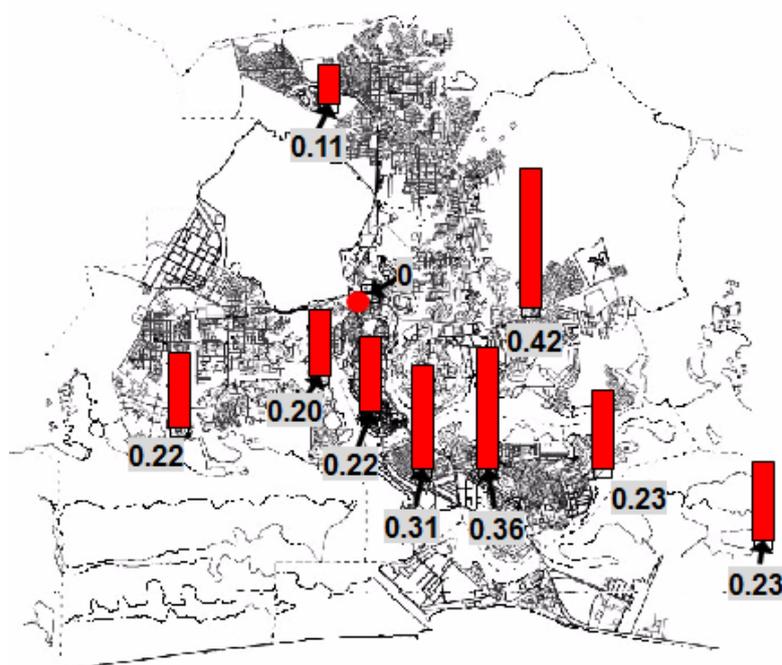
	Prix	Qualité	Variété	Proximité	Confort	Relation	
0. Adjamé Forum	24 %	7 %	20 %	48 %	2 %	0 %	100 %
1. Abobo Grd Marché	29%	2%	33%	29%	0%	8%	100%
2. Carrefour Diallo	0 %	0 %	35 %	49 %	5 %	12 %	100 %
3. Banco 2	16 %	16 %	3 %	34 %	0 %	32 %	100 %
4. Bagnon	2 %	24 %	0 %	64 %	0 %	9 %	100 %
5. Camp Militaire	7 %	5 %	0 %	80 %	7 %	0 %	100 %
6. Allocodrome	0 %	3 %	0 %	76 %	18 %	3 %	100 %
Total général	12 %	8 %	14 %	53 %	4 %	9 %	100 %

Le prix n'est donc pas avancé comme le motif principal dans le choix de la place de marché, même si c'est effectivement un des critères de l'attractivité des marchés d'Adjamé. Sur la base de bulletins de prix compilés par l'OCPV et publiés sur le portail Abidjan.net⁷ nous avons calculé un écart de prix de détail moyen entre différentes communes d'Abidjan et celle d'Adjamé pour une dizaine de mois entre 2015 et 2017 et pour un ensemble de

⁷ <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=2160>

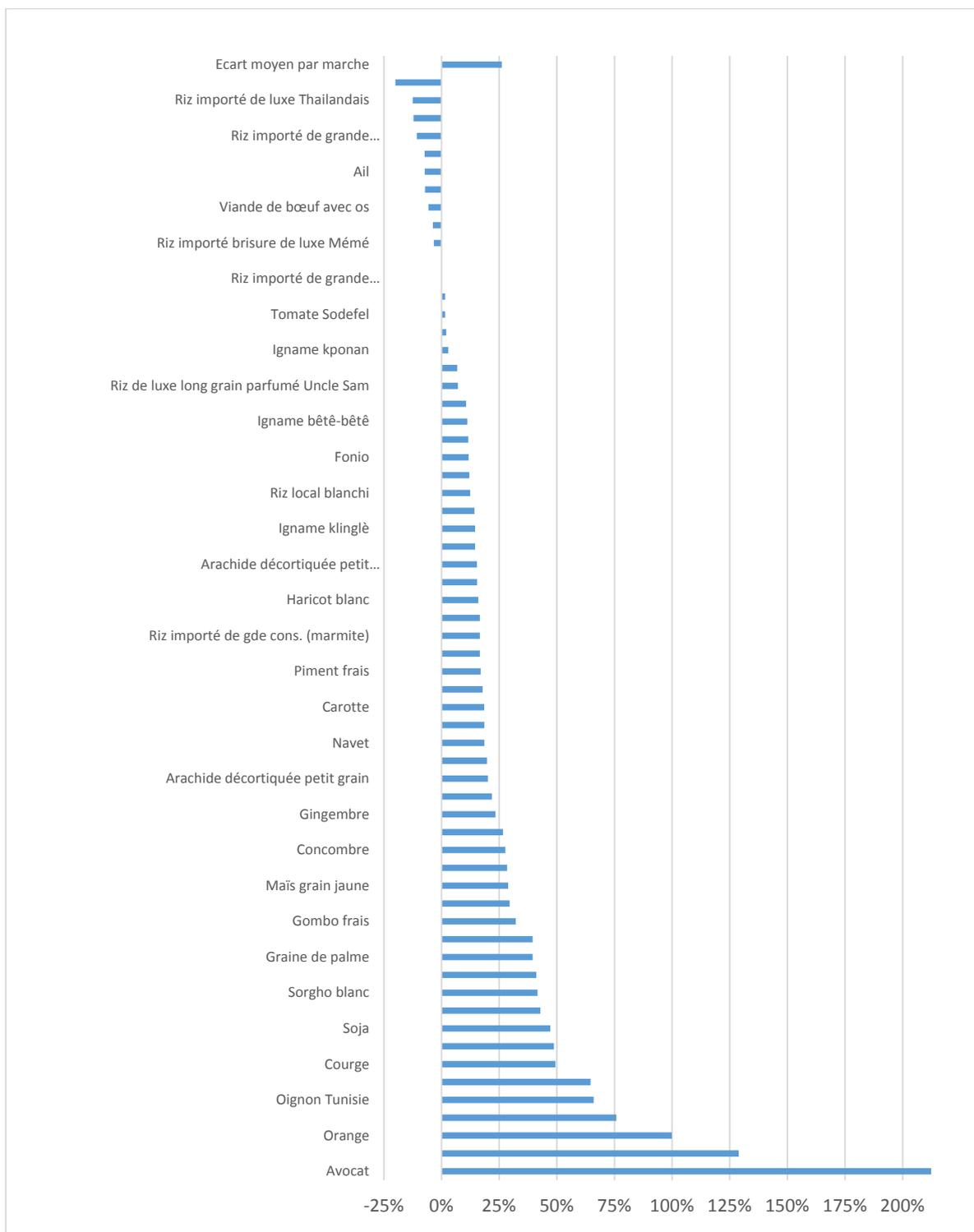
produits vivriers frais ou transformés, locaux ou importés. Il est faible dans le cas de la commune d'Abobo (autour de 5 %), oscille autour de 20 % pour la commune de Youpougon, d'Attécoubé, du Plateau et Treichville et monte à plus de 30 % pour les communes de Cocody, de Marcory. Ces différentiels de prix moyen corroborent plutôt les raisons invoquées par les personnes-ressources consultées durant l'étude pour expliquer l'attractivité du « district de marchés » d'Adjamé. Cependant, il s'agit d'écart moyen à partir de prix non pondérés par les volumes consommés, la Figure 10 montre que **l'écart moyen de prix de détail reste inférieur à 15 % pour les produits de consommation courante** (tomate, igname, riz).

Figure 9 : Écart moyen des prix de détail relevés sur les marchés des communes d'Abidjan par rapport à ceux de la commune d'Adjamé.



Source : Calculs d'après bulletin des prix de détail publié par l'OCPV

Figure 10 : Écart moyen des prix de détail par produits vivriers sur les marchés des communes d'Abidjan par rapport à ceux de la commune d'Adjamé.



Source : Calculs d'après bulletin des prix de détail publié par l'OCPV

La mise à profit des écarts de prix entre des places de marché est déterminée aussi par l'accessibilité des places de marché elle-même déterminée par le temps et le coût du déplacement (Tableau 5). En moyenne, un acheteur déclare prendre 12 minutes pour se rendre sur le marché, cette moyenne étant naturellement plus élevée pour les places de marché les plus importantes (15 à 20 minutes), qui ont une aire de chalandise plus étendue, et autour de 10 minutes dans les marchés de quartier. Le marché d'Abobo situé au nord de l'agglomération attire des acheteurs venant des zones périurbaines. En termes de distribution on constate que seulement 7 % des acheteurs prennent plus de 30 minutes pour rejoindre le marché (soit 1h en comptant le retour). Pour les deux tiers des acheteurs, le « budget temps » pour se rendre sur le marché ne dépasse pas 30 minutes par jour.

La proximité est un élément d'autant plus important pour les acheteurs que 59 % d'entre eux s'y rendent à pied, 34 % utilisent des transports publics et les 7 % restants des véhicules individuels (moto, taxi, voiture). Là encore, la distribution des moyens de transport entre les places de marché est en adéquation avec le type de marché et son environnement. Pour les places de marché majeures, les transports publics sont aussi, sinon plus, importants que la marche à pied compte tenu d'aires de chalandise plus étendues. Cependant dans le cas du marché d'Adjamé, les acheteurs venant à pied représentent presque la moitié des personnes interrogées, ce qui souligne une nouvelle fois le statut multiple de cette place de marché qui est à la fois un lieu d'approvisionnement pour les habitants des quartiers limitrophes et pour l'ensemble de l'agglomération. Enfin, on note l'utilisation des véhicules individuels plus élevée dans le cas du marché de Cocody, qui est le quartier où le niveau de vie est le plus élevé.

Tableau 5 : Temps de déplacement en minutes par place de marché retenue

Étiquettes de lignes	Moyen	0-10	10-15	15-30	30+	Total
0.Adjamé Forum	16	15 %	27 %	51 %	7 %	100 %
1.Abobo Grd Marché	19	30%	24%	26%	20%	100%
2.Carefour Diallo	11	37%	35%	26%	2%	100%
3.Banco 2	12	37 %	32 %	22 %	10 %	100 %
4.Bagnon	11	30 %	40 %	30 %	0 %	100 %
5.Camp Militaire	10	47 %	33 %	16 %	5 %	100 %
6.Allocodrome	9	50 %	38 %	8 %	5 %	100 %
Total général	12	35 %	33 %	26 %	7 %	100 %

Tableau 6 : Moyen de déplacement

	À Pied	Transport	Taxi	Véhicule	
Places de marché					
0.Adjamé Forum	49 %	49 %	0 %	2 %	100 %
1.Abobo Grd Marché	38%	60%	0%	2%	100%
2.Careffour Diallo	53%	38%	0%	9%	100%
3.Banco 2	71 %	24 %	2 %	2 %	100 %
4.Bagnon	56 %	33 %	2 %	8 %	100 %
5.Camp Militaire	75 %	20 %	2 %	2 %	100 %
6.Allocodrome	73 %	10 %	0 %	18 %	100 %
Total général	59 %	34 %	1 %	6 %	100 %
Temps de déplacement (minutes)					
0-10	63 %	27 %	1 %	10 %	100 %
10-15	60 %	36 %	0 %	4 %	100 %
15-30	67 %	29 %	1 %	3 %	100 %
30-+	19 %	67 %	5 %	10 %	100 %
Total général	60 %	24 %	10 %	6 %	100 %

En dehors des aliments de base stabilisés (riz, huile, sucre) les conserves et les produits plus élaborés, la place de marché reste la clé de voute des systèmes de distribution à Abidjan. **En effet si 83 % des personnes interrogées déclarent acheter des aliments en dehors des places de marché, l'alternative la plus importante est l'achat auprès de vendeurs de rue** (Tableau 7), un mode de distribution qui peut être considéré comme une extension des réseaux de détaillantes qui opèrent sur les places de marché. **L'achat auprès de producteurs demeure très marginal. Il en va de même pour les achats de produits alimentaires dans les GMS** qui ne sont pratiqués que par 15 % des acheteurs pour les supermarchés et 11 % pour les hypermarchés (vraisemblablement avec une fréquence moindre que les places de marché). Il faut noter que sur la base de l'échantillon interrogé, les consommateurs qui achètent des produits alimentaires dans les GMS ne sont pas nécessairement ceux qui sont équipés d'un réfrigérateur : la moitié de l'échantillon possède un réfrigérateur, donc le fait d'en posséder un ne signifie pas que l'on s'approvisionne nécessairement dans un supermarché pour son alimentation. Inversement, parmi les personnes interrogées qui achètent des aliments dans les supermarchés 44 % déclarent ne pas avoir de réfrigérateur. Si l'on considère que la possession d'un réfrigérateur est le signe d'un certain niveau de vie, on peut donc en déduire que pour l'alimentation il n'y a pas encore une forte segmentation entre les différents types de circuits de distribution.

Tableau 7 : Sources d'approvisionnement alimentaire alternatives aux places de marché.

	Hors marché	Producteur	Ambulant	Table de rue	Super-marché	Hypers-marché	Réfrigérateur
0.Adjamé Forum	87 %	0 %	0 %	80 %	4 %	9 %	49 %
1.Abobo Grd Marché	88%	0%	0%	83%	10%	8%	48%
2.Carrefour Diallo	96 %	0 %	0 %	78 %	16 %	18 %	60 %
3.Banco 2	71 %	5 %	5 %	60 %	5 %	0 %	40 %
4.Bagnon	90 %	0 %	2 %	65 %	17 %	6 %	40 %
5.Camp Militaire	66 %	0 %	11 %	48 %	2 %	0 %	57 %
6.Allocodrome	85 %	0 %	3 %	15 %	55 %	35 %	60 %
Total général	83 %	1 %	3 %	62 %	15 %	11 %	50 %

L'analyse des déplacements et des choix des consommateurs en matière de places de marché montre que l'accessibilité est toujours un critère de décision majeur. Compte tenu des moyens limités en termes de déplacement (59 % des personnes interrogées font leur course à pied), **la proximité est un élément déterminant dans le choix des places de marchés.** Cependant, la plupart des Abidjanais combinent plusieurs points de vente, les aires de chalandise ne sont pas disjointes, mais se superposent, les consommateurs arbitrant en fonction d'une batterie de critères dont le prix, mais pas seulement. Les formes alternatives de distribution, les GMS en particulier, viennent s'ajouter à cet éventail d'option plutôt que substituer à la place de marché qui est utilisée de façon quotidienne par les Abidjanais.

6. Le poids de la distribution moderne reste limité

A. LES DETERMINANTS DU DEVELOPPEMENT DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Selon une étude de *Sagaci Research* (Sagaci Research, 2015), cabinet spécialisé dans les études de marché en Afrique, publiée le 25 juin 2015 et reprise dans un article sur le site de e-Geopolis, « le nombre de centres commerciaux en Afrique de l'Ouest a augmenté de 19 % ces 18 derniers mois et de 9 % en moyenne dans les autres régions. L'Afrique du Nord détient toujours le plus grand nombre de centres commerciaux avec 112 centres ».

Figure 11 Répartition des centres commerciaux et des m2 par région d'Afrique

Régions	Surface GLA m ²	% surface GLA	Centres commerciaux (nombre)	% des centres
Afrique du Nord	2 856 021	53 %	112	38 %
Afrique de l'Ouest	522 401	10 %	37	12 %
Afrique Centrale	127 442	2 %	12	4 %
Afrique de l'Est	1 356 623	24 %	101	33 %
Afrique Australe	577 696	11 %	30	10 %
Total Afrique (hors Afrique du Sud)	5 440 183	100 %	292	100 %

Source : Sagaci Research, 2015

Hors Afrique de l'Est, l'implantation de la Grande Distribution (GD) est limitée. Néanmoins, les récentes implantations de magasins de la GD laissent présager un essor progressif.

Pour Paule Moustier (2012), trois principaux facteurs expliquent l'essor de la GD :

- L'urbanisation ;
- La hausse des revenus ;
- La proportion croissante des femmes en situation d'emploi⁸.

Cette tendance de fond a été confirmée par une étude publiée en juin 2015 par le cabinet de consultants Deloitte sur « La consommation en Afrique, le marché du XXI^e siècle ». D'après cette étude, l'opportunité de consommation en Afrique repose sur cinq piliers clés : la montée en puissance de la classe moyenne, la croissance démographique, la prédominance des jeunes, l'urbanisation galopante et l'adoption rapide des technologies numériques (Cabinet Deloitte 2015). Autant de critères que remplit la Côte d'Ivoire⁹. Si le

⁸ « La restructuration des systèmes d'approvisionnement des industries agroalimentaire a fait l'objet d'un champ d'études empiriques pour certains économistes de développement. Ils se sont appuyés sur la théorie des coûts de transactions de l'économie néo institutionnelle pour faire leurs études. Les premières publications de Thomas Reardon concernant l'essor des supermarchés datent des années 2000. Elles ont permis de mettre en évidence trois facteurs à l'origine de la diffusion des supermarchés : l'urbanisation, la hausse des revenus et l'emploi des femmes (Reardon et al. 2003 ; Moustier 2012). »

⁹ Même si les conclusions de Deloitte sur le potentiel ivoirien sont nuancées, car la Côte d'Ivoire est considérée par l'étude comme un pays à moindres revenus, mais à forte croissance économique (comme l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, la Tanzanie, le Sénégal, le Botswana, etc.), et non comme un des 11 pays concentrant 80 % du PIB africain (le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Algérie, l'Angola, le Maroc, le Soudan, la Tunisie, le Kenya, le Ghana et la Libye) (Cabinet Deloitte 2015).

secteur de la distribution est donc prometteur, en Afrique, ce modèle reste largement sous-développé. Selon Issam Fakhry fondateur de la Société ivoirienne de promotion des supermarchés (Prosuma), les supermarchés et hypermarchés n'y représentent encore que 20 à 25 % de l'offre (Rozelier, 2014).

Selon l'étude publiée en juin 2015 par le cabinet de consultants Deloitte, la classe moyenne africaine¹⁰ passera de 375 millions d'Africains en 2013 - soit 34 % de la population actuelle à 1,5 milliard horizon 2030 (Cabinet Deloitte 2015)¹¹. En résumé, l'urbanisation rapide de l'Afrique, sa croissance et son essor démographique vont augmenter la consommation, de manière mathématique, dont la locomotive est la classe moyenne émergente est plus optimiste, attachée aux marques et connectée. *A contrario*, on constate que dans le même mouvement les individus et populations pauvres et très pauvres vont également connaître une forte croissance. On peut y voir une indication vers une segmentation et une inégalité devant la consommation, notamment alimentaire, toujours plus importantes.

B. LA GRANDE DISTRIBUTION EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, les supérettes, les magasins en libre-service, les supermarchés et les hypermarchés ne représentent, pour l'instant, que 15 % à 20 % du volume des ventes (Mieu 2016). La Grande Distribution est constituée par deux grands réseaux, les groupes Prosuma et Carré d'Or auquel il faut adjoindre le groupe Hyjazi, qui est un fournisseur, et enfin l'arrivée d'un nouveau concurrent sous l'enseigne de Carrefour.

Le groupe Prosuma

La Société de promotion de supermarchés en Côte d'Ivoire (Prosuma), est numéro un de la grande distribution en Afrique subsaharienne francophone, alors même qu'elle n'opère qu'en Côte d'Ivoire. Le groupe Prosuma a réalisé 265 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes en 2014 et emploie plus de 3 600 personnes (Mieu 2016). Entreprise ivoirienne créée en 1966 avec une première enseigne, elle compte aujourd'hui 152 magasins (franchises et filiales comprises) sous 20 enseignes. Prosuma gère 15 supermarchés, 50 supérettes dans toute la Côte d'Ivoire, et 4 centres commerciaux à Abidjan¹². Prosuma est un groupe représentant de marques, et également grossiste et semi-grossiste.

¹⁰ « Les individus qui gagnent entre 2 et 4 dollars US par jour appartiennent à la population dite « flottante » [de la classe moyenne]. Une légère évolution du coût de la vie peut en effet les faire basculer de nouveau dans la pauvreté. Ce qui les rend extrêmement vulnérables. De ce fait, le chiffre de 355 millions d'Africains appartenant à la classe moyenne pourrait avoir été surestimé » (Cabinet Deloitte 2015).

¹¹ « Les personnes vivant avec 2 dollars US à 20 dollars US par jour sont considérées comme faisant partie de la classe moyenne africaine. Toutefois, la définition des classes moyennes inférieures et supérieures distingue les personnes percevant respectivement des revenus compris entre 4 dollars US et 10 dollars US et entre 10 dollars US et 20 dollars US par jour. Au cours des trois décennies qui ont précédé 2010, la classe moyenne émergente a connu un taux de croissance de 3,1 %, contre 2,6 % pour la population totale » (Cabinet Deloitte 2015).

¹² Extrait d'entretien réalisé avec Tony Salwan, Directeurs des Achats – Produits frais, Groupe Prosuma - 02/02/2017

Tableau 8 : Les enseignes de distribution (détaillant) du groupe Prosuma :

Cash Center	Sococé
Hayat (Supermarché et Hypermarché)	Cap Nord (2012) – Casino (franchise)
Cash Ivoire	Hyper Casino (Partenariat)
L'Oenophile	La K'fet
Cap Sud (2000)	Miniprix
Jour de Marché	Supermarché Bon Prix
Cash Express	Nespresso (Partenariat)
Sony (Partenariat)	Electro-Marché
Fnac (Partenariat)	Un jour de pain
Gifi (Partenariat)	Centre Commercial La Djibi
Casino Mandarine	-

Source : les auteurs
Groupe Carré d'Or/CDCI

Fondé en 1998, le groupe Carré d'or, qui emploie 6 000 salariés, serait la première entreprise privée de Côte d'Ivoire en termes de chiffre d'affaires. En 2012 (Rozelier 2014), la contribution de Carré d'or en termes de recettes douanières et fiscales de l'État pour près de 5 % (Kouassi 2012). Carré d'or a été fondé par Ibrahim Ezzedine, naturalisé ivoirien et décédé en 2012. Le groupe est aujourd'hui géré par ses frères, Zaheir et Sami Ezzedine.

Tableau 9 : Les sociétés rattachées au Groupe Carré d'or

Nom	Domaine d'activité
Global Manutention Côte d'Ivoire (GMCI)	Manutention et Transit (Import/Export)
Compagnie Africaine de Produits Alimentaires en Côte d'Ivoire (CAPRACI)	Usine de pâtes alimentaires
Compagnie Ivoirienne de Production d'Eau Minérale en Côte d'Ivoire (CIPREMCI)	Usine d'eaux minérales
Moulins Modernes de Cote d'Ivoire (MMCI)	Moulins Modernes de Côte d'Ivoire
Société de Distribution de Toutes Marchandises (SDTM)	Distribution de produits alimentaires, en particulier riz (70 % à 80 % du marché national ivoirien)
Nouvelle MICI & EMBACI	Imprimerie et cartonnerie
ROTOCI	Recyclage des papiers
Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire (CDCI)	Enseigne de grande distribution et de représentation de marques

Source : les auteurs

Sur le plan de la distribution alimentaire, le groupe Carré d'Or s'appuie sur sa filiale la Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire (CDCI), ancienne filiale d'Unilever rachetée en 2002 par l'entrepreneur ivoirien d'origine libanaise Yasser Ezzedine. Aujourd'hui, la CDCI compte quatre enseignes : CDCI Gros, CDCI Demi-gros, King Cash et la franchise Leader Price.

Son réseau de magasins a été multiplié par dix en passant de 12 magasins en 2002 à 127 en 2014, avec une présence tant dans les quartiers populaires d'Abidjan qu'à l'intérieur du pays (Mieu 2016b). La CDCI est le numéro 2 de la distribution alimentaire en Côte d'Ivoire. L'expansion n'est pas finie, car la CDCI avait 132 magasins fin 2013, un chiffre qui est passé à 153 magasins début 2016 (Mieu 2016b). Le groupe espère compter 200 magasins d'ici 2019. Entre temps, fin 2014, pour continuer son développement, la CDCI a procédé à une restructuration de son capital où sont rentrés le fonds d'investissement, Amethis Finance, et le « géant marocain de la grande distribution Best Financière, actif à la fois dans l'alimentaire (Label'Vie) que dans d'autres secteurs (avec les enseignes Kiabi, GIFI, Virgin et Burger King) » (Jeune Afrique, 2014), à hauteur d'une participation minoritaire de 35 % (Mieu 2016b).

Historiquement, Carré d'or a toujours été un opérateur de la distribution de produits alimentaires notamment à travers la Société de distribution de toutes marchandises (SDTM). Par la suite, avec Global Manutention Côte d'Ivoire (GMCI), fondée en 2002, Carré d'or a investi dans le secteur de la manutention et du transit *via* ses activités maritimes, portuaires, aéroportuaires, routières et ferroviaires :

« *Global Manutention, elle détient 45 % du volume du trafic du port d'Abidjan. Même si Abidjan sert de plaque tournante pour le commerce régional, c'est une belle réussite. Par*

comparaison, le groupe français Boloré ne représente que 20 % des volumes traités à Abidjan », affirme Émile Abi Aad, [le directeur général adjoint du groupe Carré d'or.

Le groupe Carré d'or jouit également d'une place enviable dans le secteur de l'agroalimentaire avec un site d'embouteillage d'eaux minérales – via la CIPREMC et sa marque « Céleste » -, une minoterie - Moulins Modernes de Côte d'Ivoire (MMCI), avec un investissement de départ de 48,2 millions de dollars (23 milliards de francs CFA), en partenariat avec le groupe français Robert Louis Dreyfus, qui détient aujourd'hui 45 % de parts de marché – et une usine de pâtes alimentaires - sa marque « Maman » détient le monopole en Côte d'Ivoire et pour l'Afrique de l'Ouest (Rozelier 2014). Mais c'est surtout dans le secteur du riz, via sa filiale la SDTM, que la puissance économique du Groupe Carré d'or s'illustre :

« En 2001, Carré d'or s'était lancé dans l'importation de riz. Nous contrôlons désormais 75 à 80 % de la filière » selon Émile Abi Aad, « devant [son concurrent] Olam-Ivoire qui a à peine 10 % du gâteau ». Pour se faire une idée de l'enjeu, il faut savoir que la Côte d'Ivoire importe un million de tonnes de riz pour une valeur totale comprise entre 450 et 500 millions de dollars. Le riz est ensuite conditionné sous la marque du groupe, Uncle Sam, dont le nom s'inspire directement du fameux Uncle Ben's (Rozelier 2014).

CFAO/ Carrefour

En mai 2013, le groupe Carrefour et le groupe CFAO ont officialisé la signature d'un protocole d'accord pour constituer une société commune détenue à 55 % par CFAO et à 45 % par Carrefour. Cette nouvelle société de distribution a pour vocation de développer différents formats de magasins dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale : le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Nigeria, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Selon leur projet de grande envergure sur 10 ans, CFAO-Carrefour devrait installer 35 galeries marchandes comprenant 75 supermarchés dans huit pays précités. Sur ce projet africain de CFAO et Carrefour, la Côte d'Ivoire représentera 15 à 20 % du chiffre d'affaires total (Cessou 2016).

Inauguré en grande pompe par le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, en décembre 2015, l'hypermarché Carrefour Marcory (dans le centre commercial Playce Marcory) est la première galerie marchande née de l'alliance Carrefour / CFAO. Playce Marcory est le premier Carrefour d'Afrique subsaharienne et se veut être la locomotive du projet. Avec 55 % des parts de la société commune, CFAO est l'acteur majeur du projet¹³. Par ailleurs, CFAO a prévu de récidiver dès l'année 2017 avec la construction de deux nouveaux *malls* dans la capitale économique ivoirienne, dans les quartiers populaires de Bingerville et de Yopougon (*Carrefour Cosmos*). Selon les résultats

¹³ Le Marcory Playce, c'est trois entreprises différentes :

- SDA (Société de distribution alimentaire) – le magasin Carrefour : 45 % Carrefour / 55 % CFAO
- SDM (Société de distribution de marques) – la galerie marchande : 100 % CFAO
- SGIC – le foncier : 100 % CFAO

Extrait d'entretien avec Laurent Sauvage, Directeur du magasin CFAO-Carrefour de Mercory Playce – 17/02/2017

de l'enquête, les autorités et les associations de consommateurs sont très favorables à l'arrivée de CFA-Carrefour dans le paysage des opérateurs de la grande distribution.

Avec une galerie marchande de 55 boutiques, dont une dizaine de grandes marques internationales, un espace de restauration offrant 400 places assises et un parking de 500 places ; après visite, le Carrefour Abidjan est un petit hypermarché de 3 200 m², sobre, mais moderne et attractif pour les consommateurs et la cible visée par les deux partenaires : les classes moyennes.

Le groupe Hyjazi

Le groupe familial ivoirien Hyjazi a été fondé par les frères Hassan et Samih, aujourd'hui milliardaires en euros, en 1981. Le groupe détient plusieurs entreprises, dont la Société Nouvelle d'Exploitation de Marque (SNEM) dans le secteur de la distribution alimentaire.

En chiffres, le groupe Hyjazi, c'est 13 sociétés indépendantes et 4 000 employés. Le groupe Hyjazi est présent dans quatre à cinq secteurs-clés : depuis la distribution de biens importés jusqu'à l'immobilier, en passant par l'industrie, où le groupe « possède deux usines de fabrication de peintures (automobile et bâtiment), une société spécialisée dans la fabrication de bitume, une autre dans la transformation de matières plastiques, un site de fabrication de tôles (zinc et galva) ainsi qu'un atelier de production de joints et de roulements » (Rozelier 2014).

La SNEM, est un acteur clé du secteur de la distribution alimentaire à Abidjan. La SNEM est la filiale spécialisée dans la distribution de gros du Groupe Hyjazi.

C. L'INSERTION DES CHAINES DE SUPERMARCHE DANS LE SDA IVOIRIEN.

La part des produits vivriers frais distribués dans les chaînes de supermarché reste limitée, sans doute inférieure aux 15 %-20 % du poids estimé de cette forme de distribution dans l'ensemble des activités de commerce de détail. Selon les estimations de Fall (2013) cité par Camara (2016) seulement 10 % des tomates consommées en Côte d'Ivoire sont distribués par les GMS. La fréquentation des réseaux de distribution moderne n'est certainement pas motivée par l'achat de produits frais, mais par d'autres gammes de produits (cosmétiques, produits de consommation courante).

Les réseaux de distribution moderne doivent cependant offrir à leurs clients une gamme complète de produits, ne serait-ce que pour satisfaire les consommateurs qui n'achètent que dans les supermarchés. Pour ce faire les centrales d'achat qui ont la charge d'approvisionner ces réseaux ne peuvent pas s'appuyer sur des filières d'exportation vers les pays européens comme dans les pays d'Afrique du Nord, filières qui répondent à ces critères de qualité spécifiques. Les importations de légumes fragiles comme les tomates au-delà des pays limitrophes restent marginales du fait de leur coût (fret aérien) ; elles sont réservées à des variétés particulières (tomate cœur de bœuf) et aux périodes où le marché local n'offre pas de produits acceptables (périodes limitées par l'expansion des aires de productions en contre-saison)

L'essentiel de l'approvisionnement des GMS en tomates fraîches provient donc de la production locale. Les réseaux de distribution les plus importants (Prosuma et CDCI) s'approvisionnent sur les marchés de gros ou plateformes de déchargement. Ils passent par des intermédiaires préférentiels qui ont une bonne connaissance des critères de qualité minimum des GMS (fruits assez gros et sans tâches) et qui recherchent les lots les plus adéquats. Ceux-ci sont expédiés vers une aire de triage et de conditionnement propre à chaque réseau, dans laquelle les lots achetés sur les plateformes de gros sont triés et conditionnés (barquette, emballages, cagettes) pour répondre aux critères de présentation des GMS. Les écarts de tris sont revendus sur le marché local.

On a constaté que la possession de réfrigérateurs n'est pas limitée aux consommateurs qui fréquentent les supermarchés (Tableau 7). En fait à côté des réseaux de GMS, d'autres réseaux de distribution ont été mis en place pour la vente de produits périssables nécessitant une chaîne de froid (poisson, poulet). Ces points de vente sont mis en place soit par des détaillants indépendants comme pour le poisson (Kouman, 2015), soit à l'initiative de compagnies agroalimentaires (Coquivoire) dans le cas du poulet (Camara, 2016).

À côté de cette source d'approvisionnement par les marchés de gros, des formes d'intégration verticale et de contractualisation commencent à émerger afin de réduire les incertitudes sur la qualité des produits commercialisés par les GMS. Fall cité par Camara (2016) observe que des commerçants passent des accords avec des groupements de producteurs appuyés par des coopératives ou des ONG pour produire des tomates qui répondent mieux aux attentes de qualité et pour tenter de mieux gérer les calendriers de production et de mise en marché. Certains intermédiaires investissent même directement dans la production. Par ailleurs, Camara (2016) présente une intégration plus poussée mise en place par le magasin Socofrais, grande surface spécialisée dans le frais et établi dans le quartier résidentiel de Marcory. Ce magasin s'approvisionne exclusivement auprès d'une coopérative de Daloa.

Par ailleurs, Carrefour a mis en place un dispositif qui vise à « *faire partie de l'économie locale en participant à sa modernisation. Car, plus nous importons, moins nous trouvons des produits de qualité* », note Xavier Desjobert, Directeur général de CFAO-Retail dans les colonnes du Monde (Adélé 2015). Ces propos ont été confirmés par Laurent Sauvage, directeur des achats du magasin Carrefour, durant notre entretien notamment sur la filière viande (modernisation et transfert de bonne pratique aux producteurs¹⁴) et vivrière (collaboration et cahier des charges avec les coopératives de femmes gouros¹⁵). Carrefour ne s'est donc pas contenté d'importer ses produits, il a aussi misé sur le partenariat avec des producteurs locaux pour remplir ses rayons et commercialiser de nouveaux produits :

¹⁴ « Nous avons construit les premiers vrais abattoirs de Côte d'Ivoire en accompagnant des éleveurs locaux. Nous aidons et finançons nos fournisseurs. Et on arrive à avoir de la viande qualité France. Nous avons choisi de faire un gros travail avec les locaux. » - Extrait d'entretien avec Laurent Sauvage, Directeur du magasin CFAO-Carrefour de Mercory Playce – 17/02/2017

¹⁵ « Pour le vivrier, on travaille avec les femmes gouros. Ça a pris du temps, mais grâce à un gros travail, nous avons pu mettre en place un cahier des charges qui margent et sont respectées par les femmes du vivrier. » - Extrait d'entretien avec Laurent Sauvage, Directeur du magasin CFAO-Carrefour de Mercory Playce – 17/02/2017

par exemple, « l'ananas de Bonoua (sud-est du pays), l'igname de Bondoukou (est), le riz de Danané (ouest), la tomate ou des tenues vestimentaires conçues par des couturières locales » (Adélé 2015).

Sur l'aval des systèmes de distribution, les réseaux modernes essaient de mieux répondre aux contraintes des consommateurs les moins mobiles en développant des réseaux de mini-marchés, comme les boutiques Mini-Prix, financées par le groupe Prosuma, et approvisionnées par la centrale d'achat du groupe. En 2015, une vingtaine de boutiques avaient été ouvertes, la gestion étant confiée à des populations vulnérables (mères célibataires) avec l'appui d'une ONG.

À côté de Prosuma, la CDCI se positionne aussi comme un acteur de la distribution de proximité. Misant sur une quasi unique enseigne King Cash – présente dans toutes les grandes métropoles du pays, elle a pour cible principale la population à plus faible revenu, dans les quartiers les plus populaires d'Abidjan et à l'intérieur du pays (Amoa 2012). Elle développe aussi son rôle de centrale d'achat : « Les principaux projets sont la construction de deux centrales d'achat, l'une à Abidjan sur 20 000 mètres carrés pour approvisionner le grand Abidjan et l'Est du pays, et la deuxième sur 10 000 mètres carrés à Yamoussoukro pour le reste de la Côte d'Ivoire. Ce qui portera le parc de centrales d'achat à quatre, ce qui est suffisant pour avoir une couverture exhaustive » (Mieu 2016b).

Enfin la SNEM du groupe Hyjazi, distribue autant pour les grandes surfaces que les petites boutiques de quartier jusqu'aux vendeurs et restaurateurs de rues. Romain Hyjazi résume ainsi les activités de la SNEM : « *on vend à tout ceux qui sont solvables !* »¹⁶ Il explique que la SNEM travaille beaucoup avec des crédits. « *On travaille avec beaucoup de commerciaux. En clair, quand on travaille les premières fois avec un nouveau [client, prestataire...] tu lui donnes un peu de produits - on a un petit comptoir qui vend des cartons d'olives – disons 50 cartons qu'il paye cash. S'il est sérieux, tu l'aides avec son stock, tu lui confies de plus en plus de produits à crédit. Après lui, un peu grâce à toi, il grandit, mais c'est le plus important, c'est la confiance qui a pu être établie. Par contre si l'acheteur de nos produits devient insolvable, au bout de dix jours, on met à terme à notre relation. De toute façon, on ne peut pas fonctionner autrement, il y a très peu de comptes bancaires ici, on fonctionne qu'avec du cash.* »¹⁷

Le poids des réseaux modernes de distribution dans la distribution des aliments frais et périssables reste donc secondaire par rapport aux canaux de distribution conventionnels à travers les places de marchés et les vendeurs de rue.

¹⁶ Extrait d'entretien réalisé avec Romain Hyjazi, fils de la famille Hyjazi - 21/01/2017

¹⁷ Idem

III. Régulation du SDA d'Abidjan

L'approvisionnement d'Abidjan est un enjeu considérable pour la puissance publique. À la croisée des politiques alimentaires et de la question de la souveraineté d'un côté, et des politiques d'aménagement urbain de l'autre, la place de marché est le point où ces deux processus se rencontrent.

Par ailleurs, la question de la régulation du SDA d'Abidjan relève aussi de l'articulation entre différentes échelles de gouvernance. La question alimentaire a été traditionnellement traitée à une échelle nationale, même si une attention particulière a été donnée à la capitale, alors que l'aménagement urbain est un domaine de prédilection pour la mise en œuvre des politiques de décentralisation. L'enjeu de l'alimentation y est essentiellement traité à travers la localisation des lieux de distribution.

Enfin, l'analyse du système de distribution et d'approvisionnement d'Abidjan rappelle que ces fonctions sont organisées et gérées par des réseaux d'acteurs privés de différentes natures allant d'une détaillante de quartier jusqu'aux groupes de distribution moderne : la question de la régulation se pose donc aussi en termes d'articulation entre des enjeux de politiques publiques et des stratégies d'acteurs privés collectives ou individuelles.

Une première section sera consacrée à la présentation du dispositif institutionnel visant à réguler la circulation des produits vivriers au niveau national. Puis, nous présenterons les instruments dont disposent les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation pour développer les infrastructures commerciales. La troisième section mettra l'accent sur le poids croissant des organisations d'acteurs intermédiaires dans la régulation de l'approvisionnement d'Abidjan.

1. Les institutions chargées de la mise en œuvre de la politique alimentaire

A. LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET LE FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLE.

Le MINAGRI, sur le plan sanitaire, est responsable du contrôle sanitaire des produits végétaux et d'origine végétale à l'importation et à l'exportation. Pour ce faire, le MINAGRI assure les contrôles phytosanitaires aux ports d'Abidjan et de San-Pedro, à l'aéroport international d'Abidjan ainsi qu'à certains postes-frontière terrestres (MSLS 2010)¹⁸. Chantal Aka¹⁹ Sous-Directrice de la sécurité alimentaire au MINAGRI rappelle aussi que le Ministère est chargé du développement de la production.

Depuis 2004, le MINAGRI travaille avec un nouvel acteur : le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). Le FIRCA est un fonds mis en place et créé en 2004 par l'État ivoirien et le monde professionnel agricole. Contrairement à l'Agence

¹⁸ Extrait d'entretien avec Dr Patricia Ngoran-Thecly Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN) du MSHP et de la Primature – 20/01/2017.

¹⁹ Extrait d'entretien avec Chantal Aka, sous-directrice de la sécurité alimentaire au MINAGRI – 20/01/2017.

Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et à l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), le FIRCA n'est pas une structure qui dépend du MINAGRI, « c'est un fonds, dans les textes, indépendant (voire en concurrence si on se réfère aux propos de Jean-Paul Lornng). Le fonds a un statut particulier de type privé et d'utilité publique, il ne compte donc pas de fonctionnaire dans ses rangs »²⁰. Le FIRCA dispose d'un budget de 10 millions de FCFA par an²¹ « pour répondre au besoin, c'est largement insuffisant ; on a besoin de beaucoup plus de ressources. »²² Le FIRCA a pour mission de récolter des fonds afin de mener à bien des projets pour l'amélioration de la production et du circuit de distribution des aliments (notamment vivriers). « N'ayant aucune capacité matérielle et opérationnelle, le FIRCA a pour mission de sélectionner, de suivre et d'évaluer la bonne mise en œuvre des projets sur le plan opérationnel. Dans ce cadre, le FIRCA sélectionne des prestataires (le plus souvent privés) sur appel à projets »²³. On constate donc que deux logiques prévalent entre le MINAGRI - qui œuvre par filière - et le FIRCA qui agit par projet.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) a pour mission le contrôle sanitaire des animaux, des denrées animales et d'origine animale à l'importation, à l'exportation et pour la consommation locale (marché intérieur). Pour ce faire, le MRAH intervient et exerce ces activités aux frontières, dans les établissements de traitements et de transformation des denrées animales et d'origine animale, dans les établissements de transformation primaire, de distribution moderne et des établissements de restauration rapide (MSHP 2010)²⁴.

B. ROLE DU MINISTERE DE SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE MSHP

Le MSHP²⁵, sur le plan sanitaire, a la charge des inspections sanitaires. Par ailleurs, il délivre également des certificats de salubrité aux établissements y compris les navires. Sur plan de politique publique, le MSHP élabore les directives et les normes en matière de

²⁰ Extrait d'entretien avec Jean-Paul Lornng, directeur des productions vivrières annuelles et ressources animales de la FIRCA – 18/01/2017

²¹ Le fonds est alimenté par trois sources de financement :

- Les cotisations professionnelles des producteurs (« la cotisation est loin d'être généralisée, c'est un travail de long haleine que nous menons pour responsabiliser les acteurs et faire cotiser chacun des acteurs de chacune des filières »). - environ 50 % du budget du FIRCA
- L'État ivoirien - part variable selon la conjoncture
- Les partenaires du développement (Banque mondiale, BAD, FMI, etc.)

²² Extrait d'entretien avec Jean-Paul Lornng, directeur des productions vivrières annuelles et ressources animales du FIRCA – 18/01/2017

²³ Extrait d'entretien avec Jean-Paul Lornng, directeur des productions vivrières annuelles et ressources animales de la FIRCA – 18/01/2017

²⁴ Extrait d'entretien avec Dr Patricia Ngoran-Thecly Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN) du MSHP et de la Primature – 20/01/2017.

²⁵ Au moment de la rédaction de ce rapport, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique n'avait pas encore été créé et s'intitulait toujours Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS). Le décret portant création du MSHP date du 3 août 2016.

nutrition, assure la surveillance et la prise en charge des maladies nutritionnelles. Une police sanitaire a été créée et a pour mission d'apporter un appui aux activités de prévention, de surveillance et de contrôle des services d'inspection et de contrôle du MSHP (MSHP 2010)²⁶. Sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, dans le cadre Programme National de Nutrition, le MSHP, a tenté via une étude menée avec la FAO, de mettre en place une politique en collaboration avec les mairies visant à normaliser la « restauration de rue » (une pratique très répandue à Abidjan du fait du caractère congestionné de la ville). Malheureusement selon Dr Patricia Ngoran-Thecly, Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN), « ce projet a très vite été abandonné, les mairies n'ont pas pu assumer. Nous manquons cruellement de moyen ici au ministère, mais surtout en bas, au niveau local. C'est plus que dommage, car pour une fois nous avons une étude et des axes d'action pour agir. » Ce qui lui fait dire dans une idée générale « Qu'il est très dur de mettre en place une législation, et quand même bien qu'il y a un consensus sur une normalisation nécessaire, il n'y a pas les moyens de coordination entre les ministères pour trouver un cadre commun, ces derniers effectuant chacun ses contrats. Par ailleurs, même si contrôle il y a, il n'y a pas de moyens de répressions et d'énormes opportunités de corruption. C'est l'exemple des douanes notamment »²⁷.

C. ROLE DU MINISTERE DU COMMERCE (MCAPPME)

Le MCAPPME, sur le plan sanitaire, a pour mission le contrôle sur les marchés intérieurs à travers la Direction de la Consommation et la Direction de la Météorologie, de la Concurrence, du Contrôle de la Qualité et de la Répression des Fraudes. Cette mission se résume aux vérifications des stocks de marchandises et aux relevés des prix par rapport à la qualité des produits, les règles de marquage et de vente des aliments (MSHP 2010)²⁸ : « Sur le plan sanitaire, il y a un contrôle de qualité des aliments qui est mené par les agents du ministère du Commerce. Actuellement, on compte 500 agents de contrôle pour l'ensemble du territoire... Mais on souffre d'énormes problèmes matériels et on a du mal à travailler en synergie »²⁹.

Par ailleurs le MCAPPME, sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, a lancé une importante étude qui vise à recenser l'ensemble des marchés de gros et de détail de Côte d'Ivoire. Cette étude est accompagnée d'une étude de faisabilité de 10 marchés de gros et plusieurs marchés de détail. « Nous sommes à l'étape de l'appel d'offres, 6 cabinets d'études ont été pour l'instant présélectionnés. »³⁰ Le budget de l'étude est de 548,9 millions de FCFA sur des fonds propres de l'État ivoirien. En effet, pour Aimée Koizan,

²⁶ Extrait d'entretien avec Dr Patricia Ngoran-Thecly Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN) du MSHP et de la Primature – 20/01/2017.

²⁷ Extrait d'entretien avec Dr Patricia Ngoran-Thecly Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN) du MSHP et de la Primature – 20/01/2017.

²⁸ Extrait d'entretien avec Dr Patricia Ngoran-Thecly Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition (DCPNN) du MSHP et de la Primature – 20/01/2017.

²⁹ Extrait d'entretien avec Aimée Koizan, directeur de la Direction Général de la Consommation Intérieur du Ministère du Commerce (DGCI) – 01/02/2017.

³⁰ Extrait d'entretien avec Tolo Fatouma Diakité, Sous-Directrice du Développement Humain Ministère de l'Intérieur – 16/02/2017.

directeur de la Direction Générale de la Consommation Intérieure du ministère du Commerce (DGCI) il y a « *un réel problème de recensement des marchés urbains. C'est d'ailleurs une des grosses ambitions pour l'année 2017 : l'élaboration d'un projet de recensement ; on est en recherche de financement.* »³¹ Le manque de moyens et l'absence de base de données sur les marchés et les commerçants constituent les principales faiblesses du MCAPPME. En effet, sans cette « base de travail », les actions du Ministère sont forcément limitées du fait du manque de moyens et de connaissance des acteurs du terrain et du circuit de distribution.

Le Ministère souhaite également promouvoir le regroupement d'acteurs en 5 filières par les professionnelles commerçantes déjà existantes :

- Commerces généraux ;
- Commerces bétails/viandes ;
- Commerces vivriers ;
- Commerces poissons ;
- Commerces de services.

Le but étant d'agréger les commerçants afin de les intégrer aux comités de suivi de la carte des commerçants.

D. L'OFFICE D'AIDE A LA COMMERCIALISATION DES PRODUIT VIVRIERS : UN REGULATEUR DE LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DES PRODUITS VIVRIERS

L'OCPV est un Établissement Public National (EPN), créé par le décret n° 84-934 du 27 juillet 1984 et réorganisé par le décret 2012-961 du 02 octobre 2012. L'OCPV est sous tutelle technique du Ministère du Commerce (MCAPPME) et sous tutelle financière du Ministère en charge du Budget, de l'Économie et des Finances.

L'OCPV a la charge d'apporter une aide aux opérateurs en vue d'une amélioration de la distribution et de la commercialisation des produits vivriers, la distribution effective étant réservée à l'initiative privée, le secteur du vivrier étant libéralisé. Il est en charge d'assurer

- la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations économiques : prix, offres, demandes, flux commerciaux, calendriers et zones de production ; à travers les bulletins et chroniques hebdomadaires de vivriers ;
- la promotion commerciale - les infrastructures de mise en marché : Marchés de Gros, Centres de Collecte et de Groupage, Certificat de Provenance ;
- l'encadrement et l'assistance des opérateurs : formation, mise en relation d'affaires, montage de dossiers pour constitution en société coopérative et pour recherche de financement.

³¹ Extrait d'entretien avec Aimée Koizan, directeur de la Direction Général de la Consommation Intérieur du Ministère du Commerce (DGCI) – 01/02/2017.

Au niveau des activités de la promotion des infrastructures commerciales, l'OCPV a procédé à l'identification de mise à disposition des 74 zones de production en vue de la construction de Centres de Collecte et de Groupage (CCG)³². Actuellement, l'OCPV gère les CCG de Kotobi, Méagui et de Sinématiali. L'OCPV a, également, pour mission d'assurer le recensement des sites de chargements et de déchargements précaires et des marchés ruraux.

Au niveau de l'assistance, en 2016, l'OCPV a permis de former 40 coopératives en comptabilité simplifiée et en gestion administrative de coopérative et d'accompagner la création de 20 sociétés coopératives. Par ailleurs, l'office a procédé à 320 mises en relation d'affaires (entre producteurs, transporteurs, grossistes, détaillants, etc.) dont 8 seulement ont abouti.

Au niveau des Systèmes d'Information sur les Marchés (SIM)³³, l'OCPV a participé à l'élaboration de 32 chroniques de note qui ont été diffusées sur le *site Abidjan.net* (de janvier à avril 2016, et de nouveau depuis le 13 février 2017) sur le Réseau des Systèmes d'information des Marchés en Afrique de l'Ouest (RESIMAO) et enfin sur les radios locales (Man, Bouaké, Khorogo) par le biais d'un partenariat avec *Care international*³⁴.

Pour réaliser ces missions, l'OCPV est organisé autour de plusieurs départements : le Département de la Statistique, du Système d'Information des Marchés et de la Communication pour les activités d'informations économiques ; le Département de l'Encadrement et l'Assistance Commerciale pour la formation et la recherche de débouchés et de financements ; le Département de la Promotion des infrastructures Commerciales pour promouvoir les Centres de Collecte et de Groupage et le Certificat de Provenance ; le Département des Affaires Administratives et Financières ; et enfin 20 structures déconcentrées, dont 17 Antennes (Abengourou, Abidjan, Agboville, Aboisso, Bondoukou, Bouaflé, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Duékoué, Korhogo, Man, Odienné, Séguéla, San-Pedro, Yamoussoukro) et 03 Centres de Collecte et de Groupage (Kotobi, Sinématiali, Méagui).

En termes de budget de fonctionnement, les missions de l'OCPV reposent sur des ressources financières assez variables et instables au cours de son histoire. Les ressources financières de l'Office comprennent une subvention de l'État ivoirien et, également, des ressources générées issues des Certificats de Provenance (CP) et de la mise en valeur du Domaine. Institué par la loi de finance de 1992, en son annexe fiscale, en tant que ressource propre de l'OCPV, mais aussi « dans le but de capter les flux

³² Plan de redynamisation des Centres de Collecte élaboré et validé, expérience pilote avec Kotobi (installation des femmes sur le centre).

³³ D'après la définition de la FAO : « Un SIM est un service normalement opéré par le secteur public, qui collecte des informations régulières sur les prix et dans certains cas, sur les quantités des produits agricoles largement commercialisés dans les marchés de groupage ruraux, les marchés de gros et les marchés de détail, et qui communique ces informations en temps utile et régulièrement, par le biais de différents médias, aux agriculteurs, commerçants, fonctionnaires du gouvernement, décideurs et autres personnes intéressées (FAO 2000). »

³⁴ Consultable sur : « Document : Chronique hebdomadaire du prix du vivrier en Côte d'Ivoire ». Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=2160> (28 février 2017).

commerciaux des produits vivriers sur l'étendue du territoire national, le Certificat de Provenance (CP) est vendu aux différents corridors de sécurité et à certains barrages aux opérateurs du secteur (Sylla 2007)», c'est-à-dire dans la majorité des cas aux transporteurs (qui répercutent par la suite les coûts sur les producteurs et/ou les grossistes). En détail :

Sur le plan des ressources humaines, l'OCPV dispose d'un effectif de 153 Agents (57 au siège et 96 sur le territoire) composés de 108 fonctionnaires et de 45 contractuels. En outre, l'OCPV dispose de 10 véhicules. Pour le reste, le domaine de l'OCPV se situe en périphérie d'Abidjan, dans la commune d'Abobo.

Au niveau des ressources financières, les subventions allouées à l'OCPV s'amenuisent d'année en année, entraînant ainsi des difficultés de fonctionnement. De qui plus est, les gels de financements gouvernementaux récurrents paralysent régulièrement les activités de l'Office. Sur le plan des ressources humaines, le nombre d'agents est dramatiquement insuffisant pour atteindre les objectifs surtout au niveau des cadres, qui ne sont que 26 pour la gestion de l'ensemble de la structure. Pour couvrir l'ensemble des missions de l'OCPV sur l'ensemble du territoire, il faudrait « *au moins le double de véhicules, les besoins de l'OCPV sont de 23 véhicules, et 24 motos minimum.* »³⁵.

Ce qui a pour conséquence, entre autres, de graves difficultés à assurer la mission de collecte et diffusion des données (prix, volume), alors même qu'il s'agit de la première et essentielle mission de l'OCPV. Sans ces données, il apparaît hypothétique d'entreprendre quelconque politique publique dans le domaine et le secteur du vivrier. En outre, ces difficultés financières et structurelles constantes sont source d'une « *démotivation des agents due à l'inexistence de prime* »³⁶. En résumé, les difficultés de l'OCPV sont

- la faiblesse des moyens alloués à l'OCPV ;
- l'insuffisance de ressources humaines en qualité et en quantité ;
- l'inexistence de base de données sur les acteurs et de recensement (ce qui empêche toute visibilité sur les filières du vivrier et donc mécaniquement tous projets ou toutes politiques publiques) ;
- l'inexistence de statistique sur les vivriers – en partant du constat que la mise en place du certificat de provenance et des bulletins d'informations est déficient et irrégulier ;

Sur le rôle de l'OCPV, aujourd'hui, la directrice générale de l'Office, Constance Moh, est assez critique et appelle à une refonte des missions et de la structure de l'OCPV, et plus largement des politiques publiques qui régissent le secteur vivrier. S'il ne fallait retenir qu'une chose de l'histoire et du rôle de l'OCPV c'est qu'il reste presque entièrement dépendant des ressources publiques qui s'avèrent dramatiquement insuffisantes. Dans ces conditions, l'OCPV n'est pas à même de remplir efficacement son rôle de régulateur de la commercialisation intérieure des produits vivriers ; le constat qui est fait est que l'OCPV,

³⁵ Extrait d'entretien avec Constance Moh, Directrice générale de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) – 30/01/2017 et 01/02/2017.

³⁶ Extrait d'entretien avec Constance Moh, Directrice générale de l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) – 30/01/2017 et 01/02/2017.

aujourd'hui dans son organisation et son fonctionnement, reste « inopérant, inefficace, limité et désarmé pour jouer le rôle de régulateur du jeu de la concurrence face à des opérateurs économiques dotés de ressources financières capables de contourner les règles de commercialisation des produits vivriers » (OCPV 2017). Au-delà des ressources financières qui sont nécessaires, les limites de l'action d'un organisme comme l'OCPV doivent aussi amener à une réflexion approfondie sur la vision sous-jacente du rôle qui lui est dévolu : modernisation des SDA en référence à un optimum normatif de l'efficacité *versus* une stratégie d'accompagnement des évolutions observées dans l'organisation des acteurs de circuit de distribution.

2. Le poids croissant des collectivités locales dans la fabrique des politiques publiques institutionnelle de la Côte d'Ivoire

Le système institutionnel sur le territoire et la relation entre les acteurs de la gouvernance – dont celle de l'alimentation - d'Abidjan est particulièrement complexe. En Côte d'Ivoire, la politique de décentralisation mise en place dans les années 1980 a permis un transfert d'un certain nombre de compétences - notamment celle de la gestion urbaine et, notamment, la gestion des marchés - aux collectivités territoriales qu'elles exercent sur leur ressort territorial (ACF 2012 ; Traoré 2010).

De manière générale, les collectivités territoriales - organes élus - sont dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de compétences qu'elles gèrent librement sur le ressort territorial qu'elles administrent. Sur un plan politique, la décentralisation permet davantage de participation directe des populations et acteurs locaux à la gestion des affaires locales et à la prise en main de leur développement ; sur le plan administratif, la décentralisation vise à rapprocher l'administration des administrés et la rendre ainsi plus accessible, c'est-à-dire que les autorités locales sont le plus à même de connaître leurs terrains et être en mesure de réagir et d'ajuster promptement les politiques publiques (ACF 2012 ; Traoré 2010). Par ailleurs, le territoire est désormais administré « à travers deux administrations parallèles et complémentaires : l'administration déconcentrée qui précède et accompagne l'administration décentralisée » ; sur le plan économique, la décentralisation permet la mise en place d'équipements locaux et leurs entretiens, et vise surtout à favoriser le développement des activités économiques, promouvoir l'emploi et lutter contre la pauvreté (Traoré 2010) ».

Dans ce découpage, les missions des ministères ont un rôle de tutelle sur les collectivités locales. Ils sont donc chargés de veiller aux respects des réglementations, des normes et des procédures, de superviser, et de coordonner les politiques entre le local et le national. Enfin, les ministères sont également les initiateurs des grands projets et en charge de « réaliser les équipements d'intérêt national qui structurent le territoire et constituent les assises de son aménagement (Traoré 2010) ».

A. UN CADRE REGLEMENTAIRE EN EVOLUTION

Très succinctement, le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire a initialement démarré en 1978, avec la loi n° 78-07 du 9 janvier 1978 portant création de vingt-six

communes de plein exercice³⁷, un chiffre qui n'a cessé d'augmenter (République de Côte d'Ivoire 2007). Mais le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire a véritablement démarré durant la période 1980-1995 avec la création nouvelle de presque deux cents communes et « la mise à leur disposition de moyens financiers, humains, techniques et matériels, ainsi que des instruments administratifs et juridiques (Traoré 2010). » Par la suite, à partir de 1995, se manifeste une volonté politique qui aspire à impulser un élargissement et un développement de la décentralisation. Cette politique de décentralisation envisagée va se traduire à travers la communalisation totale du territoire national et par la création de nouvelles collectivités supra-communales (la création des régions en tant que collectivité territoriale décentralisée) (Traoré 2010). : « La stratégie de décentralisation et d'aménagement du territoire, adoptée par la table ronde des bailleurs de fonds de la Côte d'Ivoire organisée en 1997 à Yamoussoukro, a formalisé cette politique qui n'a pu être mise en œuvre à cause du coup d'État survenu dans le pays le 24 décembre 1999 (Traoré 2010). » Il faudra donc attendre 2001 - via la création d'un Comité National de développement des Collectivités Locales et une Direction Générale de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (DGDAT) - et l'adoption des trois textes majeurs de la décentralisation, qui instaurent notamment les départements comme collectivités territoriales (Traoré 2010) :

- la loi n° 2001-476 du 09 août 2001 d'orientation sur la politique générale de l'administration du territoire³⁸ ;
- la loi n° 2001-477 du 09 août 2001, relative à l'organisation du département³⁹ ;
- la loi n° 2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales⁴⁰.

Ces trois lois seront complétées, en 2003, par deux nouvelles lois essentielles renforçant le fonctionnement des collectivités territoriales « qui ont largement modifié le paysage de la décentralisation en Côte- d'Ivoire (Traoré 2010) », reposant notamment sur l'avènement des conseils généraux⁴¹ :

³⁷ La loi n° 78-07 du 09 janvier 1978 portant création de vingt-six communes de plein exercice. Consultable sur : <https://www.loidici.com/Ressortterritorial/ressortterritorialpleinexercice.php>

³⁸ La loi n° 2001-476 du 09 août 2001 d'orientation sur la politique générale de l'administration du territoire. Consultable sur : <http://www.anrmp.ci/images/PDF/2001-476.pdf>

³⁹ La loi n° 2001-477 du 09 août 2001 relative à l'organisation du département. Consultable sur : <http://www.anrmp.ci/images/PDF/2001-477.pdf>

⁴⁰ La loi n° 2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales. Consultable sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc146387.pdf>

⁴¹ Cette période est marquée par la disparition des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) qui étaient administrés au sein du ministère du Plan. Ses activités ont été confiées aux districts et aux départements dont l'élection des conseils généraux le 09 juillet 2002 symbolise le processus de décentralisation.

- la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'état aux collectivités territoriales⁴² ;
- la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime fiscal, financier et domanial des collectivités territoriales⁴³.

Reste que la transition vers cette décentralisation a connu des difficultés de mise en œuvre (transfert de moyen insuffisant, conflit de compétences entre les entités, manque de coopération, défaut d'accompagnement, manque de compétence local, instabilité politique, etc.) (ACF 2012)⁴⁴. Cette décentralisation inachevée et le plus souvent inopérante a donné lieu à un diagnostic, à un bilan et à des recommandations des partenaires impliqués dans la décentralisation, lors de la tenue des « États généraux de la décentralisation et du développement local »⁴⁵ qui se sont déroulés du 15 au 18 janvier 2007 (République de Côte d'Ivoire 2007)⁴⁶.

Sur le plan juridique, il existe deux textes fondamentaux qui régissent le rapport et les compétences entre l'État et les Collectivités territoriales⁴⁷ :

- Ordonnance n° 2011-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale de l'État (complété par le Décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et en Régions)⁴⁸ :

⁴² La loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'état aux collectivités territoriales. Consultable sur : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ivc141605.pdf>

⁴³ La loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime fiscal, financier et domanial des collectivités territoriales. Consultable sur : http://www.onepci.net/document/textes_loi_onepci/loi_portant_regime_financier_fiscal_et_domanial_des_collectivites_territoriales.pdf

⁴⁴ La loi portant de 2003 – qui est toujours le texte de référence aujourd'hui - portant sur transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales a poursuivi la dynamique de décentralisation qui vise au : « renforcement de la démocratie et la bonne gouvernance ; rapprochement des pouvoirs de décisions des communautés de base à partir des effets conjugués de la décentralisation et de la déconcentration ; développement économique global du pays axé sur la gestion efficiente de l'économie locale et la lutte contre la pauvreté au niveau local » – Extrait d'entretien réalisé avec Frédéric Edjen, Responsable de projet de la coordination des Mairies Collectivité, et Claude Djoma, Secrétaire Général de la Coordination des Mairie d'Abidjan (CMA) - 27/01/2017

⁴⁵ Organisé par le Ministère de l'Administration du Territoire en collaboration avec le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement ; le Ministère de l'Économie et des Finances ; l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI), avec l'appui des partenaires au développement (République de Côte d'Ivoire 2007).

⁴⁶ Consultable sur : https://drive.google.com/file/d/0Byp42P_7uUWUNEpRR2xzVFFkTHc/view?usp=sharing

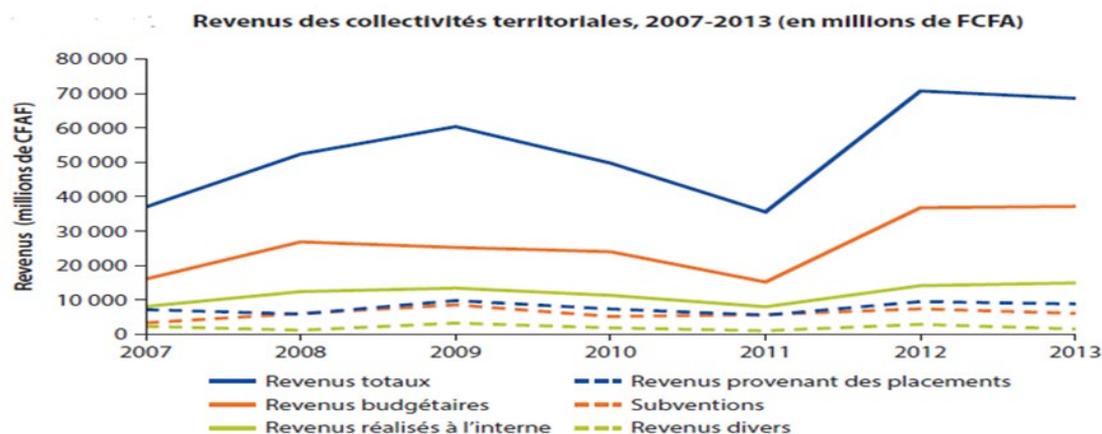
⁴⁷ Frédéric Edjen, Responsable de projet de la coordination des Mairies Collectivité, et Claude Djoma, Secrétaire Général de la Coordination des Mairie d'Abidjan (CMA) - 27/01/2017

⁴⁸ Organisation territoriale décentralisée, Textes législatifs et réglementaires, 2013. Consultable sur : <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/documentation/20130612092155TEXTELIGISLATIFETREGLEMENTAIRE.pdf>

□ Loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales⁴⁹ :

La loi de 2003 portant sur la décentralisation a donc permis le transfert de compétences aux autorités locales, en pratique. En réalité, les transferts de ressources n'ont pas suivi les transferts de compétence (Figure 12). Il n'y pas eu de nouvelle loi organique sur la question. Ce qui fait que les autorités locales ont la volonté d'entreprendre, mais n'ont pas les moyens de leurs politiques⁵⁰.

Figure 12 : Évolutions des revenus des collectivités locales



Source : Direction de la Comptabilité Parapublique. Parby, Jonas Ingemann, Jean-Noël Amantchi Gogoua, et Gyongshim An. 2016. « Chapitre 4 : Financer Les Villes ». In L'Urbanisation Diversifiée: Le Cas de La Côte d'Ivoire, Directions du Développement - Pays et régions, éd. Madio Fall et Souleymane Coulibaly. The World Bank, 155-80. <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0869-2> (1 février 2017).

Source : Direction de la Comptabilité Parapublique

Pour remédier ces dysfonctionnements, l'État ivoirien a décidé de « créer ou de renforcer des agences ministérielles spécialisées pour pallier à ces difficultés. C'est le cas de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR), l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP), bientôt l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD). Cette tendance à la concentration a rendu la compréhension des mandats difficiles (ACF 2012) ». Sur la question de l'alimentation, on retrouve l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) et, enfin, l'Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV).

Néanmoins, ces derniers mois, le processus de décentralisation et de transfert de compétences et de moyens est revenu peu à peu à l'agenda politique des réformes institutionnelles. L'adoption de la nouvelle Constitution ivoirienne par referendum le 1^{er}

⁴⁹ Loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales.

⁵⁰ Extrait d'entretien avec Barro Bazoumana, Directeur général de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) - 15/02/2017

novembre 2016⁵¹ a promu plusieurs changements institutionnels favorables au processus de décentralisation.

Ainsi, il est inscrit pour la première fois dans une Constitution ivoirienne que le transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de moyens vers les collectivités locales. Pour Barro Bazoumana, Directeur général de l'UVICOCI : « C'est une nouveauté importante, on [le regroupement des maires de Côte d'Ivoire - l'UVICOCI] l'a obtenue de haute lutte [...] J'ai bon espoir que les lois organiques – en plus d'une nouvelle loi sur le transfert de compétence – soient adoptées d'ici la fin du mandat de Ouattara [en 2020]. Car en tant que collectivités territoriales, si on fait appel à l'État ou le privé c'est par défaut. Par manque de moyens et de compétence du fait d'une politique de décentralisation encore défailante et inachevée⁵² ».

B. ÉTAT DES LIEUX DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL A L'ÉCHELLE D'ABIDJAN

Il est difficile d'intervenir à Abidjan sans prendre en compte la dimension politique des enjeux qui opère sur ce territoire. La décentralisation engagée en 1980 est confrontée à de réelles difficultés sur le terrain, à l'échelle des communes, comme nous l'avons vu précédemment, ces dernières se sont vu allouer une majorité des prérogatives de gestion urbaine via les lois de décentralisation de 2003. Malheureusement, cette décentralisation souffre de plusieurs insuffisances, nombreuses sont les communes qui font face à « des faiblesses techniques, opérationnelles et financières, ce qui rend compliquée la réalisation de toutes les prérogatives dévolues (ACF 2012) ».

⁵¹ Constitution 2016 - Le projet de loi portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire. Téléchargeable sur : <https://www.data.gouv.ci/donnees/la-constitution-ivoirienne>

⁵² Extrait d'entretien avec Barro Bazoumana, Directeur général de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) - 15/02/2017

Tableau 10 : Part des dotations accordées aux collectivités locales sur le budget de l'État.

Année	Budget de l'État (en milliards de FCFA)	Dotations aux collectivités territoriales (en milliards de FCFA)	Dotations des CT en part du budget de l'État (%)
2003	1 515	55	3,62
2004	1 986	57	2,87
2005	1 735	41	2,38
2006	1 966	40	2,02
2007	1 961	40	2,02
2008	2 129	41	1,94
2009	2 530	43	1,72
2010	2 482	43	1,74
2011	3 051	42	1,37
2012	3 161	43	1,35
2013	3 815	43	1,13
2014	4 248	54	1,27
Total	30 579	542	23,43

Source : Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées.

Remarque : CT = Collectivités territoriales.

Source : Parby, Jonas Ingemann, Jean-Noël Amantchi Gogoua, et Gyongshim An. 2016. « Chapitre 4 : Financer Les Villes ». In L'Urbanisation Diversifiée: Le Cas de La Côte d'Ivoire, Directions du Développement - Pays et régions, éd. Madio Fall et Souleymane Coulibaly. The World Bank, 155-80. <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0869-2> (1 février 2017).

Source : Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées

Autrement dit, en raison du ralentissement économique durant les différentes crises, les capacités des collectivités locales à gérer et à fournir des services et des infrastructures se sont affaiblies, le financement et l'investissement en ont beaucoup souffert, alors que les besoins de la population urbaine croissante ne cessaient d'augmenter. Par ailleurs, le cadre juridique régissant le financement des collectivités territoriales n'accorde pas d'autonomie budgétaire aux communes⁵³.

Néanmoins, Abodou Athanase Adomon (2015) dans sa thèse Bilan de politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : Cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon analyse que même si les investissements communaux n'ont pas eu les effets escomptés parce que les Maires étaient confrontés à plusieurs difficultés sur le terrain, un certain nombre d'investissements communaux – via les programmes triennaux des communes – réalisés par les Maires ont entraîné de nombreuses transformations dans les espaces étudiés dans sa thèse « et ont même boosté le développement dans les communes étudiées [...] malgré la persistance de la crise économique et financière et la crise militaro-politico-civile que le pays a traversée depuis 2002 (Adomon 2015). »

⁵³ « Cinq types de ressources financières des collectivités territoriales sont définis dans la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales : i) les recettes fiscales partagées, comprenant les taxes redevances collectées par l'État et partagées avec les collectivités territoriales selon un système de répartition ; ii) les ressources générées en interne, dont le produit des prélèvements fiscaux et des recettes des services municipaux ; iii) le produit des opérations et des placements et les transferts de l'État ; iv) les emprunts/prêts contractés auprès de l'État ; et v) le financement de partenaires au développement (Parby, Gogoua, et An 2016). »

Mais, comme nous l'avons vu, du fait du grand nombre d'acteurs au niveau d'Abidjan (Ministères, Districts autonomes et mairies), il n'est pas rare que l'interprétation de textes et des domaines de compétences de chacun soit ambiguë et que les responsabilités des uns et des autres soient mal interprétées (ACF 2012 ; Adomon 2015 ; Traoré 2010). Au niveau de l'agglomération par exemple, aujourd'hui, il n'existe aucune structure décentralisée qui regroupe l'ensemble de l'agglomération urbaine (des communes urbaines) comme une communauté de communes ou une intercommunalité (ACF 2012). Jusqu'à récemment, nous pouvons dire qu'aucune structure n'assure un rôle de coordination au niveau du grand Abidjan, ce qui a pour conséquence une absence de planification du développement urbain, un défaut d'actualisation des documents d'urbanisme pourtant indispensable « à la planification des interventions publiques et à l'encadrement des projets privés (ACF 2012) ».

En effet, les conseils municipaux ne bénéficient que de peu « de responsabilités en matière d'urbanisme, de gestion de l'espace et de règles de construction. L'administration centrale - par le biais du MCLAU [Ministère de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme] - est entièrement chargée de la délivrance des permis de bâtir, des certificats d'urbanisme, des permis de démolition et des certificats de conformité (Le Courtois et al. 2016) ». Néanmoins, le dernier schéma directeur validé en 2000 sur la base d'étude effectuée dans les années 1990 a été récemment actualisé au nouveau contexte par la publication du rapport de synthèse du schéma directeur d'urbanisme d'Abidjan⁵⁴ réalisé en 2014 et financé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), ce qui devrait permettre une meilleure coordination globale du développement de la ville (JICA 2015). Par ailleurs, le District Autonome d'Abidjan est en charge des projets d'envergure sur le territoire, mais il n'a pas d'autorité sur les communes qui, elles, sont en charge des projets de proximité (ACF 2012).

Au niveau national, les communes et les régions sont représentées par deux associations, à savoir l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Association des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), « qui sont des organismes de consultation ascendante des élus et des spécialistes du développement urbain et régional (Parby, Gogoua, et An 2016) ». L'UVICOCI a été créée le 06 juillet 1983 par les Maires de Côte d'Ivoire, en application de la loi N° 80-1180 du 17 octobre 1980, portant organisation municipale en Côte d'Ivoire. Il a pour mission d'appuyer la politique de communalisation et plus généralement de contribuer au développement de la politique de décentralisation de l'État ivoirien, en étant un partenaire privilégié de l'administration ivoirienne, mais aussi comme l'interlocuteur des Organismes nationaux et internationaux intéressés par le développement des Collectivités Territoriales (ACF 2012)^{55 56}. En 2009, l'UVICOCI a été à l'origine de la création de la coordination des Maires d'Abidjan (CMA), le regroupement des

⁵⁴ Le projet de développement du schéma directeur d'urbanisme du grand Abidjan (SDUGA) a été financé à hauteur de 2 745 000 000 de FCFA par le gouvernement japonais. Consultable sur : https://drive.google.com/file/d/0Byp42P_7uUWUVndoV3F3Q1ZmMIU/view?usp=sharing et https://drive.google.com/open?id=0Byp42P_7uUWUVnRWa3F3MUxTdUU

⁵⁵ Extrait d'entretien avec Barro Bazoumana, Directeur général de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) - 15/02/2017

⁵⁶ Extrait d'entretien avec Frédéric Edjen, Responsable de projet de la Coordination des Mairies d'Abidjan (CMA) - 27/01/2017

13 communes qui composent le District d'Abidjan⁵⁷. La CMA est une entité spécialisée dans la planification du développement et de la gestion urbaine de ce territoire. Depuis sa mise en place, la CMA a suivi de bout en bout les activités du PUIUR (Projet d'Urgence des Infrastructures Urbaines) en participant aux comités de pilotage du projet, en facilitant la contribution des 13 Communes du District d'Abidjan à la réussite des activités de ce projet.

L'ensemble des parties prenantes du développement urbain d'Abidjan souffrent d'un déficit sur le plan institutionnel (Adomon 2015 ; Traoré 2010). Dans ce cadre, comme préconisé dans le rapport d'ACF de 2012 sur les conditions sanitaires dans les quartiers précaires d'Abidjan, il serait intéressant pour l'ensemble des acteurs concernés par la question urbaine – et notamment de l'alimentation - qu'une étude institutionnelle « soit réalisée afin d'éclaircir les champs de compétences et réelles responsabilités des institutions concernées, et de mettre à jour le cadre légal en fonction de la réalité actuelle contemporaine du terrain (ACF 2012). »

C. L'IMPLICATION DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA REGULATION DES SDA

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire les municipalités, ont pour mission le contrôle sanitaire des produits et denrées d'origine animale au niveau des établissements d'abattage, des marchés, des magasins de vente de détails et des entrepôts secondaires, des moyens de transport des produits alimentaires dans les limites communales (MSHP 2010).

Sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, depuis la loi de 1980 relative à l'organisation municipale⁵⁸, la gestion et la création des marchés et des espaces reviennent aux Collectivités locales communales, « mais rien ne stipule à qui est la gestion de la question de l'approvisionnement. »⁵⁹ :

L'action des communes sur le plan de l'approvisionnement alimentaire se limite à la gestion et la création des marchés (généralement dans le cadre de PPP) et de la récolte des taxes (la taxe de marché et celle de l'occupation de l'espace public pour les commerçants hors zone de marché). Plus largement, sur le plan de la distribution alimentaire, « l'État s'est désengagé totalement du commerce, l'État n'intervient pas directement en termes de commerce. »⁶⁰ En effet, la loi N°91-999 du 27 décembre 1991 a libéralisé le secteur. Cette

⁵⁷ Depuis le 3 novembre 2014, la CMA est devenue, conformément à la Loi N°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, une association déclarée regroupant dix Communes sur les treize que compte le District d'Abidjan. Depuis quelques mois, la CMA œuvre pour se muer en Communauté Urbaine d'Abidjan, un établissement public de coopération intercommunale des treize Communes d'Abidjan.

⁵⁸ « La création, la gestion et l'administration des marchés, halles et foires d'intérêt communal » - Loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale modifiée par les lois N° S 85-578 du 29 juillet 1985 et 95-608 ainsi que 95-611 du 03 août 1995. Consultable sur : <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/documentation/2012011112071820120111120718Loi801180du17%20octobre%201980%20relative%20a%20%20%20organisation%20municipale.doc>

⁵⁹ Frédéric Edjen, Responsable de projet de la coordination des Mairies Collectivité, et Claude Djoma, Secrétaire Général de la Coordination des Mairies d'Abidjan (CMA) - 27/01/2017

⁶⁰ Extrait d'entretien avec Marius Comoé, Président de la Fédération des Associations de Consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire (FACACI) – 16/01/2017

loi a d'ailleurs été renforcée par la ratification de l'ordonnance n°2013 du 20 septembre 2013, relative à la concurrence : « Dans l'approvisionnement des marchés, la mairie n'a pas de rôle particulier. On met les infrastructures marchandes à la disposition des commerçants. Après, le commerce est libéralisé : c'est aux coopératives de s'organiser. Nous, on construit et on veille à l'entretien des équipements. C'est tout. »⁶¹

En effet, au cours des années 1980, le désengagement des pouvoirs publics du secteur agricole, sous les contraintes de la libéralisation, « a favorisé l'émergence des coopératives de production, de commercialisation et de petites unités de transformation artisanale de produits vivriers relevant strictement du secteur privé. (Yabile, 2011) » Aujourd'hui, l'État essaie de « rattraper son retard » en incitant à la restructuration et à l'assainissement de la filière vivrière, afin de permettre « d'accroître les capacités des organisations professionnelles, de moderniser les circuits de distribution tout en renforçant le système de diffusion de l'information commerciale, les capacités des structures d'encadrement de la production et de la commercialisation des produits vivriers et stimuler également l'emploi des jeunes dans la filière (Yabile, 2011). » Mais cette volonté se heurte à plusieurs limites : l'insuffisance des appuis bancaires, le manque de coordination et de coopération entre les acteurs institutionnels, les conflits avec acteurs tels que les coopératives, etc.

3. Les régulations privées des SDA

A. LES COOPERATIVES

Le développement de coopératives de commerçants de produit vivrier est une des évolutions majeures dans la gouvernance des SDA. Elles sont un enjeu dans le processus d'articulation des dynamiques « informelles » et des stratégies des autres acteurs publics et privés qui gouvernent la distribution des aliments.

Dans son article *La contributions des coopératives dans la régulation des marchés vivriers à Abidjan : l'exemple de la Comagoa Roxy*, Anne Marcelle Douka (2012) explique que le système d'approvisionnement et de ravitaillement des villes a été historiquement assuré les commerçants dioula, puis concurrencé par des organismes créés par l'État ivoirien après les indépendances et enfin par des coopératives dirigées essentiellement par des femmes. Pour l'auteure, ces coopératives régulent « de manière plus que satisfaisante l'approvisionnement de la ville d'Abidjan en vivres », un constat partagé en grande partie par nos divers entretiens.

Sur le plan politique et historique, on identifie trois époques selon Céline Yolande Koffie-Bikpo, durant notre entretien :

(1) L'État prépondérant qui s'occupe de tous les producteurs jusqu'au consommateur. Une gestion de l'État d'A à Z.

(2) Avec la forte crise des années 1980 et les ajustements structurels, l'État se débarrasse de tout ça. Les commerçants devenus « sans moyens » et sans infrastructures (etc.) se limitent à du petit commerce.

⁶¹ Extrait d'entretien avec Adama Yeo, Directeur des Services Techniques de la mairie de Yopougon – 15/02/2017

(3) L'État, sans en avoir eu « l'autorisation », a incité à la formation et à la création de coopératives. Les collectivités locales (les communes) ont joué leurs rôles pour créer les coopératives. Historiquement, les coopératives sont rattachées aux communes. L'État a régulé en sous-main.

Les mutations socio-économiques et la crise ont occasionné un repositionnement du secteur des produits vivriers et un regain d'intérêt des pouvoirs publics pour celui-ci, afin de répondre aux enjeux face à l'accroissement de la population, L'État va inciter les producteurs à diversifier leurs productions et accorder une place de choix au vivrier afin de parvenir à une autosuffisance alimentaire et garantir la sécurité alimentaire (N'Goran 2008 ; Sylla 2007). C'est dans ce mouvement que l'État par le décret No 84-934 du 27 juillet 1984 crée l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV), Établissement Public Administratif avec pour missions l'encadrement, l'aide à la collecte et à la commercialisation des produits vivriers.

Par la suite, l'Acte Uniforme relatif aux droits des Sociétés Coopératives (AUSCOOP) OHADA promues le 15 décembre 2010 dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) « a changé beaucoup de choses. Il a été demandé aux coopératives davantage de formalisation en les incitant à se transformer en société coopérative, en changeant de statut. C'est-à-dire formaliser les structures qui ont plus de responsabilités, comme la fiscalité, mais aussi plus de droits et d'aides »⁶². Le transfert de l'AUSCOOP dans la législation ivoirienne marque une étape de plus dans la volonté de formalisation des coopératives en acteur économique formel et professionnalisé.

Pour résumer, au cours des années 1980, le désengagement des pouvoirs publics du secteur agricole a permis « l'émergence des coopératives de production, de commercialisation et de petites unités de transformation artisanale de produits vivriers relevant strictement du secteur privé (Yabile 2011) ». Ce sont ces petites structures, aux fonctionnements certes informels et imparfaits (problème d'information, de transport, sanitaire, de perte, etc.), qui assurent l'approvisionnement des populations abidjanaises. Les structures institutionnelles assurant le travail d'accompagnement et surtout de sensibilisation. Dans ce contexte, la volonté des acteurs institutionnels « d'assainir et de structurer le secteur vivrier en mettant en place des organisations professionnelles dynamiques et crédibles (Yabile 2011) » - au-delà de la limite de moyen et de compétence – se heurte régulièrement à « des conflits de discours » entre les coopératives et les communes, qui ont notamment de récurrents conflits et différends sur la question des taxes et sur la gestion des espaces et du foncier.

⁶² Extrait d'entretien avec Clotaire Allegra, Directeur général de Fédération Nationale des Coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) – 23/01/2017

B. COMPARAISON HISTORIQUE ET STRUCTURELLE DES TROIS COOPERATIVES VIVRIERE ABIDJANAISE

Les coopératives, acteurs majeurs de la distribution alimentaire à Abidjan, sont à la fois très proches sur le plan de leur mode de fonctionnement, mais sont également très différentes par de nombreux aspects (foncier, publics, projets, etc.). En voici trois exemples.

La Coopérative de Distribution de Produits Vivriers de Yopougon (CODIPROVY)

En 1988, la fondatrice met en œuvre un projet de place de marché à Yopougon avec l'accord du maire qui permet une installation sur un terrain de l'Electricité de Côte d'Ivoire et l'appui de l'OCPV. Un collectif de commerçante fondé initialement en GVC négocie l'acquisition définitive du terrain qui est totalement payé en 2008. Le statut de coopérative est acquis en 2012, suite au changement de la loi.

La plateforme de gros ainsi que le marché détaillant de la coopérative gourou CODIPROVY, s'étale sur 1,5 hectare et rassemble 10 à 15 camions de déchargements par jours. La CODIPROVY a la particularité d'être propriétaire de son terrain, elle ne dépend pas d'un prêt ou d'une mise à disposition de la mairie de Yopougon. Cultivant son indépendance, la CODIPROVY loue une partie de son espace à d'autres coopératives.

Malgré les investissements - relativement insuffisant pour une telle structure – le marché de la CODIPROVY est insalubre. Le marché est à ciel ouvert. On y découvre de petits hangars. Les camions déchargent dans des zones en terre au milieu du marché, ce qui rend les conditions très difficiles en cas de pluie. Des vendeuses (semi-gros et détaillantes) y sont installées à même le sol. Certains sont assis sous des parasols ou se protègent du soleil à l'aide d'un simple pagne ou d'un plastique. Ces femmes étalent leurs marchandises sur des sachets. De la boue, des flaques d'eau, des fruits et de la banane plantain pourris jonchent le sol çà et là. Les produits vivriers sont exposés à la chaleur et à l'humidité.

La CODIPROVY donne l'exemple d'un groupement de commerçants qui souhaite se formaliser. Malgré un faible capital dans la « chose administrative », mais forte d'une analyse fine de la demande commerciale, la coopérative a su créer des réseaux de distribution efficaces et structurés. Néanmoins, sur le plan des infrastructures et de la sécurité alimentaire, les conditions du commerce sont loin d'être satisfaisantes - ce que déplorent les administrateurs de la coopérative qui souhaitent moderniser leurs structures en construisant un nouveau marché « en dur et moderne ».

Tout au long de son histoire, la CODIPROVY a eu une relation mitigée avec les autorités locales. La commune a permis dans un premier temps le développement de la coopérative en lui « cédant » un terrain pour ses activités. Mais aujourd'hui, les rapports sont quasiment inexistantes et se limitent à des moments de tensions autour des questions de propreté, de salubrité et de sécurité.

Histoire de la Coopérative des commerçantes de vivriers de Cocody (COCOVIDO)⁶³

En 1994, Mme Botti Rosalie crée COCOVIDO, une coopérative de femmes commerçantes de produits vivriers. Avec l'émergence des coopératives de commerçants à partir de 2008, la fondatrice a la volonté de faire de COCOVIDO la première coopérative de Côte d'Ivoire. Elle a rassemblé et fait un travail de groupage de plus de 300 coopératives sur le territoire sous le slogan "mettons-nous ensemble". C'est ainsi qu'est née la Confédération Nationale des Acteurs du Vivrier de Côte d'Ivoire (CNAVICI) qui regroupe des producteurs, des grossistes et des détaillants ivoiriens. Mme Feu Botti Rosalie en la présidente de 2008 et jusqu'à son décès en 2014, elle sera également présidente et fondatrice du Réseau des Opérateurs Agro-Economique de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO) présent dans 16 pays de la Cédéao.

Le marché de la coopérative est situé dans un quartier « chic » d'Abidjan. C'est un marché fonctionnel et couvert qui est aussi pour les commerçants un lieu sûr et propre où vendre leurs produits. Le marché de COCOVIDO réussit le coup de force de n'avoir aucun vendeur de rue installé à proximité. Aux abords du marché, les rues sont vides de concurrence « déloyale », ce qui est assez rare pour être noté. Habituellement, les tarifs des marchés « jugés trop élevés » amènent une partie des commerçants à vendre « devant le marché » et dans la rue au plus près des consommateurs. Ce n'est pas le cas à COCOVIDO, où la discipline règne. Par l'activisme de sa fondatrice, le marché et la coopérative de COCOVIDO ont su trouver des financements internationaux pour asseoir son implantation. La COCOVIDO, à la fin du remboursement de son crédit à Oikocredit, a prévu d'investir encore davantage dans « la production et l'aide des cultivateurs en brousse ».

Marché de détaillant, la coopérative a fait le choix d'acheter des terrains dans les « quartiers porte d'entrée » d'Abidjan, afin d'assurer son approvisionnement. Le gros étant externalisé dans une zone à la fois pas trop loin et assez éloignée a évité le phénomène de vente informelle. En effet, sans fonction de gros, le marché de COCOVIDO est « épargné » des « petites vendeuses de détails » que l'on retrouve systématiquement autour des plateformes de gros. Pour être détaillant au de COCOVIDO « il faut adhérer à [sa] philosophie ». Le marché COCOVIDO a été construit avec la volonté « d'être à l'image du quartier de COCODY » et a donc essayé de se présenter et d'offrir des structures modernes. Cela afin d'éviter des structures précaires et en tôle susceptible de se faire « dégrader à tous moments » par les autorités locales de la mairie.

⁶³ Sur la base de l'entretien avec Yves Faivre, Directeur de la communication et des projets de la Coopérative des commerçantes de vivriers de Cocody (COCOVIDO) et du Marché COCOVIDO.

Histoire de Nouvelle Coopérative des commerçants de produits vivriers (COCOPROVI) et du principal marché « gouro » d'Adjamé⁶⁴

Le troisième exemple concerne la coopérative établie dans le pôle de marché d'Adjamé et a permis de renforcer les capacités de réseaux commerçants anciens pour maintenir leur implantation dans cette zone. La Nouvelle Coopérative des commerçants de produits vivriers (COCOPROVI) gère un des premiers marchés historiques d'Adjamé. Ce district de marché est en constants travaux et soumis à de nombreux aléas des financements. Le marché ne bénéficie que de peu d'aide – même si jusqu'à récemment il jouissait d'un loyer très bas de la part des autorités publiques.

Le statut fiscal est incertain (passage d'une activité de commerce à celui d'activité industrielle) et génère de fortes tensions avec les autorités locales. Depuis, la coopérative est en conflit ouvert et violent avec les autorités locales. Par son histoire, la COCOPROVI est un cas emblématique d'un marché de gros qui a vu sa fonction évoluée vers le demi-gros et le détail. En effet, l'activité de gros a été polarisatrice de l'activité de détail, notamment des femmes. Clairement, le marché de COCOPROVI répond à un service public social et d'assistance à beaucoup de femmes, il assure également une large part de l'approvisionnement de la ville d'Abidjan. Tant bien que mal, le marché de COCOPROVI essaie de sortir d'un fonctionnement informel, de « normaliser ses femmes », mais l'entreprise se fait sans la coopération des autorités locales, plus encore, dans un sentiment de méfiance entre les acteurs.

⁶⁴ Sur la base de l'entretien avec Yvonne Goley Lou Irié, Présidente de la Nouvelle Coopérative des commerçants de produits vivriers (COCOPROVI) et du prin 3.3.3. Synthèse : les acteurs de la gouvernance alimentaire cibal marché d'Adjamé

Tableau 11 : Tableau de synthèse des acteurs de la gouvernance alimentaire

Parties prenantes commerçante		Échelle de gouvernance			Parties prenantes	
Ministère de tutelle / Type	Nom de l'organisme commercial	Échelle de gouvernance			Nom de l'organisme	Ministère de tutelle
MINAGRICI (concurrence et tutelle)	FIRCA	Primature et Ministères	Échelle Nationale	Primature et Ministères	DPVSA	MINAGRICI
Mission de consultation au gouvernement	CCI-CI				DGCI	MCAPPME
Privé	Banque	Banque, micro crédit, et promoteurs privés		ONG et bailleurs de fonds internationaux	AFD (C2D), SUN, ACF, RONGEAD, BAD, etc.	Ministère des Affaires étrangères
Privé	Micro crédits					
Privé	Promoteurs privés					
MCAPPME	Unamaci	Groupement / Union / Association / Syndicat		Groupement / Union / Association / Syndicat	CMA	Ministère de l'Intérieur Collectivité locale
MCAPPME	FENACOVICI				UVICOCI	Ministère de l'Intérieur Collectivité locale
	FENACCI					
(Non déterminé)	CNAVICI				FACACI	MCAPPME
					UFC-CI	MCAPPME

Tableau de synthèse des acteurs de la gouvernance alimentaire (suite)

Parties prenantes commerçante		Échelle de gouvernance			Parties prenantes	
MCAPPME – Cédéao (OHAHA) – Mairie	Sociétés Coopératives	Structure formalisée	Échelle locale	Structure déconcentrée	District Autonome d'Abidjan	Ministère de l'Intérieur
MCAPPME - Mairie	Groupement coopératif	Structure en phase de formalisation		Structure décentralisée	Région	Ministère de l'Intérieur
					Commune	Ministère de l'Intérieur – Collectivité locale
MCAPPME - Mairie	Grossiste – semi-grossiste	Communautaire		Communautaire	Consommateurs	
MCAPPME - Mairie	Commerçants de détails					

Source : les auteurs à partir de ACF (2012).

NB : La Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire (FENACCI) – non interrogé durant l'enquête – « compte en son sein 300000 commerçants repartis en 135 sections sur le territoire national et 36 syndicats sont affiliés à cette fédération. Elle est créée conformément à la loi N° 60-315 du 21 septembre 1960 portant création des Associations en Côte d'Ivoire. Autorisée par les Agréments N° 0044/MVA/SGL du 20 octobre 1997 et N° 12 DA/D6AD du 27 février 2003, elle regroupe plusieurs nationalités à savoir les Ivoiriens, les Libanais, les Maliens, les Burkinabés qui sont majoritaires, les Nigériens, les Nigérians, les Guinéens, les Marocains, les Sénégalais... La FENACCI, selon ses responsables, est aujourd'hui, un outil de développement incontournable du commerce et des commerçants de Côte d'Ivoire. Ainsi, l'objectif visé est entre autres, le positionnement de la Côte d'Ivoire au rang des premières destinations des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le monde. Auprès des commerçants, la FENACCI se charge de la formation, la formalisation, la défense des intérêts des commerçants et est l'interlocutrice des commerçants vis-à-vis de l'État. Elle s'occupe également de l'organisation des marchés et des commerçants et sert d'intermédiaire entre les commerçants et les bureaux des marchés (Ake 2016) ».

Conclusion : Recommandations pour la définition des politiques publiques pour les SDA

I. Les logiques et grandes tendances qui animent les acteurs de l'alimentation à Abidjan

Les circuits conventionnels restent un élément incontournable des SDA d'Abidjan.

L'approvisionnement des Abidjanais repose sur la combinaison d'un ensemble de systèmes de distribution.

- L'approvisionnement en produits vivriers frais qui est un enjeu crucial pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population de l'agglomération est essentiellement assuré par des réseaux d'intermédiaires dont le statut est plus ou moins formalisé, qui distribuent ces aliments à travers des places de marché de tailles différentes, et de détaillantes disséminées dans les rues.
- Les aliments de grande consommation, notamment ceux importés (riz, lait) sont distribués par des réseaux de boutiques avec l'ensemble des produits de consommation courante.
- Les chaînes de GMS connaissent une expansion constante, avec l'arrivée d'opérateurs d'envergure mondiale à côté des entrepreneurs ivoiro-libanais, mais elles ne jouent qu'un rôle secondaire dans la distribution des aliments de base pour les catégories sociales les moins favorisées.

La croissance soutenue de l'agglomération abidjanaise en termes démographiques (environ 5 millions d'habitants) et son étalement font de son approvisionnement un enjeu politique majeur, notamment à la suite de l'incertitude qui caractérise l'évolution des cours mondiaux (la flambée des prix en 2008 et à la sortie du conflit politique et militaire des années 2000 l'ont rappelé)

Les réseaux informels ont répondu à la croissance de la demande par une extension des aires d'approvisionnement à l'ensemble du pays voire de la sous-région, la production localisée en zones périurbaines étant réservée aux produits les plus fragiles, périssables en termes de transport (poulet de chair, légumes feuilles). Cependant, les pouvoirs publics voient dans ces capacités d'adaptation et de résilience des circuits informels la marque d'une autonomie qui remet en cause les prérogatives de l'État en matière de gouvernance du système alimentaire. Le respect des normes sanitaires, les pertes de produits, les marges élevées attribuées à la multiplication des intermédiaires dans ces circuits sont des arguments mis en avant de façon récurrente pour justifier la nécessité de « moderniser » les circuits.

Cet objectif de régulation vise d'abord la configuration des SDA dans l'espace national et urbain. Le développement des places de marché et la spécialisation fonctionnelle entre marchés de gros et de détail sont un des axes privilégiés des politiques publiques. Dans un contexte de ressources financières publiques restreintes, ces objectifs n'ont pu être poursuivis que par une contribution croissante du secteur privé. Leur réalisation pâtit aussi d'un processus de décentralisation inachevé et notamment d'une répartition pas encore stabilisée des prérogatives en termes de décisions publiques entre les administrations centrales et les collectivités locales.

Le bien-fondé de cette option de politique publique visant à rationaliser, à mettre de l'ordre dans le chaos apparent des systèmes de distribution doit être discutée, en termes de :

- De fonctionnement des circuits, en se référant notamment aux pratiques des acteurs ;
- De processus de formulation par rapport aux niveaux de gouvernance, centrale ou locale, et aux acteurs associés et impliqués dans la décision : investisseurs privés, organisations représentatives des intermédiaires.

II. Concentration en un marché de gros ou plateformes combinant gros et détails

Il faut questionner le paradigme d'une centralisation des flux.

Pour Anne Marcelle Douka (2011), l'organisation de la distribution des produits vivriers à Abidjan répond aux mêmes logiques que dans les autres grandes villes en Afrique, ce qui se traduit en deux caractéristiques principales :

- l'absence d'équipement et d'installations spécialisés que l'on pourrait qualifier de marchés de gros. Les grossistes exercent leurs activités sur des lieux aménagés à cet effet ;
- La non-existence d'un unique et seul pôle de concentration de grossistes faisant office, à l'image d'un Rungis, de centre de redistribution. *A contrario*, plusieurs pôles de grossistes relativement dispersés dans le tissu urbain fonctionnent généralement en synergie avec les grands marchés.

Selon nos observations de terrain, on peut donc mettre en opposition deux logiques sur la question des approvisionnements et des marchés de gros bien distinctes. Celle défendue par des acteurs comme les coopératives (1) et celle défendue, par exemple, par la Fédération Nationale des Coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI), qui paradoxalement représente un grand nombre de coopératives (2).

1. Historiquement, les coopératives ont adopté des fonctions premières de gros, qui étaient défailtantes sur le plan de la prise en charge des acteurs politiques locaux : « Avant, c'était les mairies qui faisaient les marchés de détails. Mais ils ne s'occupaient pas de l'approvisionnement et du déchargement. Il y a donc toujours eu des déchargements informels. Avec de gros problèmes, car c'était très sauvage et ça crée déjà des embouteillages monstres au cœur de la ville ». Ce n'est que par la suite que certaines mairies ont mis à disposition des terrains afin que des acteurs privés prennent en charge la fonction de gros (ces acteurs se constitueront par la suite en groupement et en coopératives) : « mais très vite, les plateformes ont eu des surplus et des invendus qui ont été redistribués aux femmes qui étaient là et qui vendaient par terre et dans la rue. Progressivement, le petit groupe de femmes a grandi pour finalement devenir un marché de détaillant. Ça a réglé un problème social, ça a donné du travail aux femmes. »

Dans ce schéma, la fonction de gros est au cœur d'Abidjan disséminée dans les différents quartiers de la ville. Il s'agit de multiples plateformes de déchargements plus ou moins importantes auxquelles se greffent à la fois des petits détaillants (essentiellement des femmes), mais qui attirent aussi des grossistes, semi-grossistes ou détaillants qui achètent pour revendre dans d'autres quartiers. Adjamé et Abobo par leurs statuts de quartier populaire et surtout de « porte de la ville » sont ceux qui abritent le plus de marchés de déchargement. Il s'agit donc d'un

approvisionnement qui privilégie les petites structures au cœur de l'urbain et qui agrège un certain nombre d'acteurs dans des lieux de proximité (grossistes, détaillants, consommateurs).

La seconde logique (2) est promue par la Fédération Nationale des Coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) dans le cadre de son Projet Programme d'Appui à la Production Vivrière et à la Sécurité Alimentaire (PAPV-SA) que soutient les instances gouvernementales. Il s'agit d'un grand projet de refonte du système de production et de commercialisation dont la principale réalisation phare est le projet de construction d'un marché de gros Astingué, « à l'extérieur des murs d'Abidjan (environ 30 kilomètres) » : ce marché qui est prévu pour être bâti sur une superficie de 24 hectares est estimé à 130 milliards FCFA et sera constitué de trois grands pôles commerciaux et d'un bâtiment administratif (Badet 2016).

Dans cette controverse, il faut souligner que les moyens de communication (téléphonie mobile) facilitent le suivi des livraisons et les possibilités d'arbitrages entre différents points de la capitale et la dispersion des points de rupture de charge sur des plateformes de taille moyenne. Si les ressources financières adéquates étaient allouées au système d'information, un SIM opérationnel permettrait de jouer sa fonction de renforcement de la transparence dans la formation des prix en réduisant les chances de situations de rente prolongées. Enfin, dans une agglomération déjà fortement étalée et découpée par la lagune, la circulation et le coût du transport sont une des contraintes maintes fois exprimées par les détaillantes ; dans ce contexte le maintien d'une répartition des flux de gros déconcentrés et multipolaires, généralement aux heures de trafic bas peut être défendue en termes d'efficacité logistique.

III. Logique de blocage et de manque de fonds

La croissance de l'agglomération requiert des investissements dans de nouvelles infrastructures de distribution, mais aussi la rénovation des espaces existants. Les travaux de Poyau (2005) décrivent de façon détaillée les conditions qui ont conduit les pouvoirs publics à développer une politique de PPP pour l'édification de marché sous la forme de contrat BOT pour mobiliser les fonds privés pour développer l'offre d'espaces marchands dans l'agglomération. En effet, historiquement, jugé bien équipé, le maillage commercial d'Abidjan n'a pas pu bénéficier des aides des grandes institutions internationales pour son développement « infrastructurel ». Il faudra attendre que la vétusté des équipements soit irréversible pour que la situation change ; la liste des incendies sur les marchés ivoiriens est longue : Daloa (1989, 1996) ; Man (1997) ; Bouaké (1996, 1998) ; Abidjan (1997, 2000, 2001) (Bertoncello et Bredeloup 2012).

Cependant les marchés édifiés en BOT, ces « forteresses commerciales » (. Poyau, 2005), débouchent sur une éviction des acteurs de la distribution du vivrier, à cause de coût élevé de la location des étals ou des box. Aurélie Poyau (2005) a comptabilisé, en 2004, dix marchés de type BOT, et de nombreux projets de ce type, qu'elle caractérise comme de nouveaux équipements commerciaux, qui ne s'inscrivent pas dans la planification des différents schémas directeurs, mais « résultent d'accords entre la municipalité et le promoteur privé » (op. cit.). En conséquence, ces types de marchés sont déconnectés de leurs environnements immédiats - en somme du tissu urbain dans toute sa complexité en termes sociologique, économique, culturel, etc. Cela peut être source de problème de gestion.

Si dans le contexte budgétaire actuel et face à la croissance des besoins, la mobilisation de fonds privés semble incontournable, il est nécessaire de donner les moyens aux autres parties prenantes de participer effectivement à la définition du contenu de ces partenariats, afin de réduire les effets d'éviction et d'assurer leur intégration dans les réseaux existants.

IV. Articuler gouvernance publique et privée des SDA par une implication effective des coopératives dans les décisions publiques.

La participation effective des collectivités locales aux décisions d'investissement passe notamment par la consolidation du processus de décentralisation engagé en 1980, qui est confronté à de réelles difficultés sur le terrain. Les collectivités se sont vues allouer une majorité des prérogatives de gestion urbaine *via* les lois de décentralisation de 2003. Malheureusement, cette décentralisation souffre de plusieurs insuffisances. Nombreuses sont les communes qui sont « en faiblesses techniques, opérationnelles et financières ce qui rend compliquée la réalisation de toutes les prérogatives dévolues (ACF 2012) ». Le poids relatif des collectivités locales dans les processus de décision serait renforcé par la mise en place d'une politique d'intercommunalité (Bertoncello et Bredeloup 2012). Cependant, à court terme, certains observateurs soulignent : « qu'il existe des moyens de l'État et des collectivités pour mener des politiques dans ce pays. La bonne question est de savoir comment sont alloués ces moyens ? »

De même une reconnaissance pleine et entière des coopératives d'intermédiaires en tant que partenaires dans la formulation et la mise en œuvre d'une politique de développement des SDA est un enjeu crucial pour assurer une bonne adéquation entre les pratiques de ces acteurs et les objectifs de cette politique. Des coopératives (CODIPROVI, COCOVICO et la COCOPROVY), ont une réelle volonté de répondre à un discours de modernisation et de formalisation. Néanmoins, ces volontés se heurtent à plusieurs freins malgré les différentes initiatives d'accompagnements (OCPV, FENACOVICI, etc.) : le manque de capital social et de maîtrise des « armes administratives », des relations parfois conflictuelles avec les autorités locales et institutionnelles, etc.

Une stratégie de renforcement des capacités de ces acteurs privés qui restent au cœur des SDA passe aussi par le renforcement des moyens de l'OCPV pour accompagner cette « professionnalisation ». Le renforcement des moyens de l'OCPV est aussi nécessaire pour générer et gérer les informations requises pour une bonne gouvernance des SDA associant décideurs publics et privés à différentes échelles.

Listes des sigles

ACF : Action Contre la Faim

AGRIPAC : Société de distribution des produits agricoles et alimentaires

ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural

ARDCI : Association des régions et districts de Côte d'Ivoire

AUSCOOP : Acte Uniforme relatif aux droits des Sociétés Coopératives

BOT : *Build-Operate-Transfer*

CCG : Centres de Collecte et de Groupage

CCI-CI : Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire

CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CFAO : anciennement Compagnie française de l'Afrique occidentale

CH : Cadre Harmonisé de classification de la sécurité alimentaire

CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CMA : Coordination des Maires d'Abidjan

CNAVICI : Confédération Nationale des Acteurs du Vivrier de Côte d'Ivoire

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

COCOPROVI : Nouvelle Coopérative des commerçants de produits vivriers

COCOVI : Coopérative des commerçantes de vivriers de Cocody

CODIPROVY : Coopérative de Distribution de Produits Vivriers de Yopougon

CP : Certificat de Provenance

C2D : Contrat de Désendettement et de Développement

DCPNN : Directrice Coordinatrice du Programme National de Nutrition

DGCI : Direction Générale de la Consommation Intérieure du Ministère du Commerce

DPVSA : Direction des productions vivrières et de la sécurité alimentaire

EECI : Énergie Électrique de Côte d'Ivoire

EPN : Établissement Public National

FACACI : Fédération des Associations de Consommateurs Actifs de Côte d'Ivoire

FAO : *Food and Agriculture Organization of the United Nations*

FENACCI : Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire

FENACOVICI : Fédération Nationale des Coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire

FIRCA : Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

GD : Grande Distribution

GSM : Grande Surface et Moyenne

GVC : Groupement à vocation coopérative

INS : Institut National de la Statistique

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale

MCAPPME : Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des PME

MCLAU : Ministère de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme

MIM : Mercure international of Monaco

MINAGRICI : Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire

MRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

MSHP : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

OCPV : Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

PDCI-RDA :

PPP : Partenariat public-privé

PROSUMA : Société ivoirienne de promotion des supermarchés

UNAMACI : Union Nationale des Marchés de Côte d'Ivoire

RESIMAO : Réseau des Systèmes d'information des Marchés en Afrique de l'Ouest

SDTM : Société de Distribution de Toutes Marchandises

SDUGA : Le projet de développement du schéma directeur d'urbanisme du grand Abidjan

SIAM : Score d'Insécurité Alimentaire du Ménage

SIM : Systèmes d'Information sur les Marchés

SNEM : Société Nouvelle d'Exploitation de Marque

SODERIZ : Société de Développement de Riz.

SODEFEL : Société de Développement de Fruits et Légumes.

SODEPRA : Société de Développement de la Production Animale

SGMG : Société de Gestion des Marchés de Gros

SUN : *Scaling Up Nutrition*

S2P : Société des Deux Plateaux

UFC-CI : Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire

UVICOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

VAMU : Vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain

Bibliographie

ACF. 2012. *Rapport de l'étude préliminaire pour l'amélioration des conditions sanitaires dans les quartiers précaires d'Abidjan*. Action contre la faim (ACF).

Adélé, Alexis. 2015. « L'enseigne Carrefour ouvre un magasin à Abidjan ». Le Monde.fr. http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2015/12/21/l-enseigne-carrefour-ouvre-un-magasin-a-abidjan_4835920_3212.html (15 janvier 2017).

Adolphe Mahyao, G. 2008. *Étude de l'efficacité du système d'approvisionnement et de distribution des ignames précoces kponan a travers le circuit Bouna-Bondoukou-Abidjan en Côte d'Ivoire*, thèse UFR SEG, Université de Cocody

Adomon, Abodou Athanase. 2015. *Bilan de politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : Cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*. Thèse de doctorat de géographie : Espace, Aménagement et Société dans les pays tropicaux. Université Félix Houphouët Boigny (Abidjan ; Côte d'Ivoire). <https://www.archives-ouvertes.fr/tel-01337369/document> (25 février 2017).

AfrikaTV. 2016. Reportage au marché de COCOPROVI (Adjamé). Abidjan. <https://www.youtube.com/watch?v=RdmAMw5xAsq&feature=youtu.be> (21 février 2017).

Ake, O. F., 2016. « Les facteurs de développement des activités commerciales sur les marchés d'Abidjan ». *European Scientific Journal*. February 2016. Edition vol.12, No.4. <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n4p302> (28 février 2017).

AIP. 2016. « Côte d'Ivoire : Le projet de loi sur la consommation passe l'étape du vote en commission à l'Assemblée nationale ». Agence Ivoirienne de Presse, Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/h/592188.html> (16 janvier 2017).

Amoa, Pascal. 2012. « La suprématie de deux ténors ». Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/h/446734.html> (11 février 2017).

Auregan, Xavier. 2012. « « Communauté » libanaise en Afrique de l'Ouest ». *DiploWeb - La Revue Géopolitique*: 1-20.

BAD. 2013. «Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA) - Banque africaine de développement ». <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/agriculture-fast-track-aft-fund/> (5 février 2017).

Balineau, Gaëlle. 2016. Mission à Abidjan, Côte d'Ivoire : compte-rendu (du 19 au 22 avril 2016). Abidjan: Agence Française pour le Développement (AFD).

Banque Mondiale. 2014. « World Development Indicators 2014 ». The World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/18237/9781464801631.pdf> (26 février 2017).

———. 2016. « Côte d'Ivoire - Le pays en bref ». <http://www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire> (5 décembre 2016).

Bertoncello, B., et Bredeloup S., 2012. « La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques-uns seulement ». *Autrepart* (21): 83-100.

- Bony, F.D. 2012. « Côte d'Ivoire : Décès du soutien financier libanais de Laurent Gbagbo ». Koaci.com. <http://koaci.com/cote-divoire-deces-soutien-financier-libanais-laurent-gbagbo-73348.html> (10 février 2017).
- Bricas N., Tchamda C., Mouton F. (dir.), 2016. *L'Afrique à la conquête de son marché alimentaire intérieur. Enseignements de dix ans d'enquêtes auprès des ménages d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad*. Paris, AFD, collection « Études de l'AFD », no 12, 132 p.
- Cabinet Deloitte. 2015. La consommation en Afrique, le marché du XXIe siècle. Cabinet Deloitte. https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/fpc/Documents/secteurs/consumer-business/deloitte_consommation-en-afrique_juin-2015.pdf (11 février 2017).
- Camara, A. 2016. *Dans quelle mesure la distance est déterminante dans les réseaux d'approvisionnement alimentaire de la ville d'aujourd'hui ? Application au cas de la ville d'Abidjan*. Mémoire. Montpellier - SupAgro- Cirad.
- Cessou, Sabine. 2016. « Les promesses du consommateur africain de demain ». RFI. <http://www.rfi.fr/hebdo/20160205-economie-afrique-supermarche-consommation-classe-moyenne> (25 janvier 2017).
- Chaléard, Jean-Louis. 1996. *Temps des villes, temps des vivres : L'Essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*. Paris: Karthala. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_02/010005799.pdf (23 novembre 2016).
- . 2001. « Marchés et vivrier marchand en Afrique occidentale: le cas de la Côte d'Ivoire ». *Historiens et géographes* 379: 111-122.
- CILSS. 2014. *Cadre Harmonisé d'identification des zones et des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) - Analyse régionale de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë - Situation courante (Février-Mai 2014) et projetée (Juin-Aout 2014)*. Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/Fiche%20Com-CH_VFinale.pdf (22 février 2017).
- « Côte d'Ivoire: les fonctionnaires suspendent leur grève pour un mois ». 2017. RFI.fr. <http://www.rfi.fr/afrique/20170127-cote-ivoire-greve-fonctionnaires-suspension-revendication-negociation> (29 janvier 2017).
- « Côte d'Ivoire : un certificat de provenance pour les produits vivriers ». 2014. FinancialAfrik.com. 16 décembre 2014. <http://www.financialafrik.com/2014/12/16/cote-divoire-un-certificat-de-provenance-pour-les-profuits-vivriers/> (28 février 2017).
- Dao, Daouda, et Stessens Johan. 2006. *Côte d'Ivoire: Profil des marchés pour les évaluations d'urgence de la sécurité alimentaire*. Louvain: Katholieke Universiteit Leuven, Renforcement de la capacité d'évaluation des besoins d'urgence (SENAC), Programme alimentaire mondial, Service de l'évaluation des besoins d'urgence (ODAN). <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp086532.pdf> (27 février 2017)
- DC-PNN. 2015a. *Analyse de la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire*. Abidjan: Direction de Coordination du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN).
- . 2015b. *Enquête nutritionnelle SMART dans les quartiers précaires de la ville d'Abidjan*. Direction de Coordination du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN), Ministère

de la Santé et de Lutte contre le Sida, ACF, UNICEF. « Document : Chronique hebdomadaire du prix du vivrier en Côte d'Ivoire ». Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/dossiers/dossier.asp?ID=2160> (28 février 2017).

Douka, Anne Marcelle. 2010. « La contribution des coopératives dans la régulation des marchés vivriers à Abidjan : l'exemple de la Comagoa Rox ». In *Production vivrière et sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan Côte d'Ivoire, 93-108.

Duhem, V.. 2017. « Ce que pensent les parlementaires français de la situation en Côte d'Ivoire ». JeuneAfrique.com. <http://www.jeuneafrique.com/404196/politique/pensent-parlementaires-francais-de-situation-cote-divoire/> (17 février 2017). « Face à face Sleiman – Ouattara, la mort d'Ezzedine Ibrahim à l'ordre du jour ? » 2013. Connectionivoirienne.net. <http://www.connectionivoirienne.net/82842/face-a-face-sleiman-ouattara-la-mort-dezzedine-ibrahim-a-lordre-du-jour> (10 février 2017).

D.S. 2016. « Pose de première pierre du projet PAPV-SA : le DG et le PCA de la FENASCOVICI donnent les dernières précisions ». agrici.net. <http://www.agrici.net/2016/06/02/pose-de-premiere-pierre-du-projet-papv-sa-le-dg-et-le-pca-de-la-fencovici-donnent-les-dernieres-precisions/> (5 février 2017).

Fall, Aïssatou, 2013, *Étude de la filière maraîchère en Côte d'Ivoire en vue d'une mise en place d'un signe de qualité*, mémoire de fin d'Études diplôme d'ingénieur « système agronomique et agroalimentaire durable au Sud », Montpellier SupAgro/IRC

FAO. 2000. *Manuel de détermination et de mise en place d'un Système d'information pour la sécurité alimentaire et l'alerte rapide (SISAAR)*. Rome : FAO, Division de l'analyse du développement agricole et économique. <http://www.fao.org/3/a-x8622f/x8622f04.htm> (28 février 2017)

FAO. 2016. *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : Le pays en un coup d'oeil*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <http://www.fao.org/cote-divoire/fao-en-cote-divoire/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/> (7 décembre 2016).

FMI. 2009. *Côte d'Ivoire: Stratégie de Réduction de la Pauvreté Rapport d'Étape au titre de l'année 2009*. Rapport du FMI, No. 09/15, Juillet 2009. <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp086532.pdf> (22 février 2016).

Fromageot A., 2005 « Dépasser l'enclavement : le maraîchage des savanes et l'approvisionnement d'Abidjan », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2005/1 | 2005, mis en ligne le 21 juillet 2009, DOI : 10.4000/eps.2726

Gaigné, Carl. 2011. « Chapitre 6 - Urbanisation et durabilité des systèmes alimentaires ». In *Pour une alimentation durable: Réflexion stratégique duALIne*, Éditions Quae / Rapport Inra-Cirad, 97-112. http://www.cirad.fr/content/download/5881/56786/version/3/file/duALIne_Chap6Localisations_nov2011.pdf (16 janvier 2017).

Gbadamassi, Falila. 2015. « La grande distribution mise sur l'Afrique subsaharienne ». Géopolis | France Info. <http://geopolis.francetvinfo.fr/la-grande-distribution-mise-sur-lafrrique-subsaharienne-71521> (1 décembre 2016).

« Grands Prix de la finance solidaire 2010 - FINANSOL - Le Monde ». Abidjan. Cocovico - gagnant 2011 de la catégorie « solidarité internationale » - YouTube. <https://youtu.be/1v0I2GfJIVI> (21 février 2017).

Harre, Dominique Micheline. 2001 « Formes et innovations organisationnelles du grand commerce alimentaire à Abidjan, Côte-d'Ivoire ». *Autrepart* (19): 115-32.

info africareport. 2010. The CocoVico Cooperation, Ivory Coast. <https://youtu.be/e6EBdMfX3IY> (21 février 2017).

INS. 2009. *Enquête Approfondie sur la Sécurité Alimentaire des ménages ruraux*. Abidjan: Institut National de la Statistique (INS), Ministère d'État, ministère du Plan et du Développement. <http://www.ins.ci/n/nada/index.php/catalog/44/export> (22 février 2017).

———. 2011. *Rapport sur la dynamique de la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire*. Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI) du Ministère de l'Agriculture et de l'Institut Nationale de la Statistique (INS), eSAKSS WA et Michigan State University (MSU). [http://fsg.afre.msu.edu/srai/C%C3%B4te D'Ivoire Rapport Consom final.pdf](http://fsg.afre.msu.edu/srai/C%C3%B4te%20D'Ivoire%20Rapport%20Consom%20final.pdf) (27 novembre 2016).

———. 2013. *Enquête sur la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain : cas de la ville d'Abidjan - Rapport final*. Abidjan: INS, MINAGRI, MSLS et CILSS. http://www.ins.ci/n/templates/docss/vulalim_urbain.pdf (22 février 2017).

———. 2015. *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015) : Profil de pauvreté*. INS, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement. <http://www.ins.ci/n/templates/docss/env2015.pdf> (7 décembre 2016).

JICA. 2015. *Volume I et II : Le projet de développement du schéma directeur d'urbanisme du grand Abidjan (SDUGA)*. Abidjan: Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), République de Côte d'Ivoire, Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU). https://drive.google.com/file/d/0Byp42P_7uUWUVndoV3F3Q1ZmMIU/view?usp=sharing et https://drive.google.com/open?id=0Byp42P_7uUWUVnRWa3F3MUxTdUU (25 janvier 2017).

Kanga, Jean-Jacques. 2014. *Développement de la promotion immobilière dans l'agglomération d'Abidjan: désengagement de l'État et privatisation de la production de l'espace urbain*. Université Michel de Montaigne-Bordeaux III. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01245154/> (13 janvier 2017).

Koffie-Bikpo, Céline Yolande, et Dr Akoua Assunta Adaye. 2015. « Agriculture commerciale à Abidjan : le cas des cultures maraîchères ». *Pour* (224): 141-49.

Koffie-Bikpo, Céline Yolande, Lanzeni Yeo et Tiécoura Hamed Coulibaly. 2006. « Incidence du certificat de provenance des produits vivriers sur la sécurité alimentaire dans la ville de Korh » ». *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°1, 2016.

Koffie-Bikpo, Céline Yolande. Années 2010 ; non daté. « Politique agricole et approvisionnement de la ville d'Abidjan en produits vivriers locaux par les coopératives d'Abobo ». *Regardsud.org*, ISSN : 2414-4150.

Kouame, Koffi Gabriel, et Moïse Georges Enoh. 2011. « Dynamique de la consommation alimentaire en Côte d'Ivoire : principales tendances ». West Africa Food Security Capacity Strengthening and Research Program: 1-4.

Kouassi, Charles. 2012. « Il est mort hier à 45 ans d'un arrêt cardiaque / Adieu Ibrahim Ezzedine : Ce qui n'a jamais été dit sur le parcours de l'homme ! » Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/h/427103.html> (7 février 2017).

Kouman K. M. Aboya N., 2015, Répartition spatiale et apport des poissonneries dans le ravitaillement de Yopougon en poissons congelés. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 1, 2015.

Lançon, F., & Wade, I. (2016). *Urbanisation, changing tastes and rural transformation in West Africa*. IIED Briefing, <http://pubs.iied.org/17334IIED>

Lançon, Frédéric, et Mbissane Ngom. 2014. *Etude Circuit de distribution Sénégal : Mission de comparaison en Côte d'Ivoire*. CIRAD.

Le Courtois, Alexandra, Dina Ranarifidy, Andrea Betancourt, et Annie Bidgood. 2016. « Chapitre 1 : Planifier Les Villes ». In *L'Urbanisation Diversifiée: Le Cas de La Côte d'Ivoire*, Directions du Développement - Pays et régions, éd. Madio Fall et Souleymane Coulibaly. The World Bank, 49-97. <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0869-2> (1 février 2017).

Le Fatom. 2010. *Abidjan - Guides grandes entreprises, des arts et de la culture*.

« Le marocain Best Financière entre au capital de l'ivoirien CDCI ». 2014. JeuneAfrique.com. <http://www.jeuneafrique.com/4638/economie/le-marocain-best-financi-re-entre-au-capital-de-l-ivoirien-cdci/> (9 février 2017).

Lepidi, Pierre. 2016. « Zoom sur le projet de nouvelle Constitution ivoirienne ». Le Monde.fr. http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2016/10/06/la-nouvelle-constitution-ivoirienne-point-par-point_5009433_3212.html (17 février 2017).

Langumier, Jean-François et Annick Osmont. 2008. « Préface ». In *Abidjan, Dakar, des villes à vendre ? La privatisation made in Africa des services urbains*. L'Harmattan, Etudes Africaines.

Malagardis, Maria. 2017. « Retour de crise en Côte d'Ivoire ? » Libération.fr. http://www.liberation.fr/planete/2017/01/18/retour-de-crise-en-cote-d-ivoire_1542338 (18 janvier 2017).

MCLAU (Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme. 2015. *Le projet De Développement Du Schema Directeur D'urbanisme Du Grand Abidjan (Sduga)*. Rapport Final et Annexe I et II, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

Mieu, Baudelaire. 2016. « Côte d'Ivoire : Abou Kassam, un discret patron qui essaie ». JeuneAfrique.com. <http://www.jeuneafrique.com/mag/289443/economie/cote-divoire-abou-kassam-discret-patron-essaime/> (13 janvier 2017).

———. 2016. « Côte d'Ivoire : centres commerciaux, gare à la concurrence ! » JeuneAfrique.com. <http://www.jeuneafrique.com/mag/289611/economie/cote-divoire-centres-commerciaux-gare-a-concurrence/> (9 décembre 2016).

———. 2016c. « Yasser Ezzedine (CDCI): “En Côte d’Ivoire, seulement 15 % à 25 % des besoins alimentaires sont couverts par la distribution moderne” ». JeuneAfrique.com. <http://www.jeuneafrique.com/295805/economie/yasser-ezzedine-cdci-cote-divoire-15-a-25-besoins-alimentaires-couverts-distribution-moderne/> (15 janvier 2017).

Moustier, Paule. 2012. *Organisation et performance des filières alimentaires dans les pays du Sud: le rôle de la proximité*. CIRAD | UMR MOISA. [http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2012_pdf/Cahier%20Recherche 7 2012.pdf](http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2012_pdf/Cahier%20Recherche%207%202012.pdf) (29 décembre 2016).

MSHP. 2010. *Plan d’Action National de Sécurité Sanitaire des Aliments (PANSSA)*. Abidjan: MSHP, OMS, FAO et PNUD.

N’Goran, Kouadio Adolphe. 2012. *La communauté libanaise et le développement économique de la Côte d’Ivoire 1960- 2001*. Mémoire de Maitrise. Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d’Ivoire). http://www.memoireonline.com/01/14/8635/m_La-communaute-libanaise-et-le-developpement-economique-de-la-Cte-d-Ivoire-1960-20010.html (26 janvier 2017).

OCPV. 2017 « «Visite de Monsieur le Ministre du Commerce, de l’Artisanat et de la Promotion des PME». Abidjan : OCPV, MCAPPME. Document PowerPoint interne, non diffusable. 3 février 2017.

OHADA. 2010. « Acte uniforme OHADA du 15 décembre 2010 relatif au droit des sociétés coopératives ». Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires. <http://www.ohada.com/actes-uniformes/939/1294/preambule.html> (5 février 2017).

ONU-HABITAT. 2014. *L’Etat des villes africaines 2014: réinventer la transition urbaine*. Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains.

Oura, Raphaël Kouadio. 2012. « Extension urbaine et protection naturelle : La difficile expérience d’Abididjan ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement* (Volume 12 Numéro 2). <https://vertigo.revues.org/12966> (7 décembre 2016).

Parby, Jonas Ingemann, Jean-Noël Amantchi Gogoua, et Gyongshim An. 2016. « Chapitre 4 : Financer Les Villes ». In *L’Urbanisation Diversifiée: Le Cas de La Côte d’Ivoire*, Directions du Développement - Pays et régions, éd. Madio Fall et Souleymane Coulibaly. The World Bank, 155 -80. <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-0869-2> (1 février 2017).

Poyau, Aurélie. 2005. « Les récentes mutations des marchés urbains dans la capitale économique ivoirienne ». *Espace, Populations, Sociétés* (2005-1): 111-26.

———. 2008. « Marchés au « nord », marchés au « sud » ». *Rives méditerranéennes*: 69-88.

« PROSUMA | Historique ». 2017. groupeprosuma.com. <http://groupeprosuma.com/> (11 février 2017).

Reardon, T., Timmer, C. P., Barrett, C. B., & Berdegue, J. 2003. The rise of supermarkets in Africa, Asia, and Latin America. *American journal of agricultural economics*, 85(5), 1140-1146.

République de Côte d’Ivoire. 1960. « Le régime des associations, partis et groupements politiques ». <http://greencountries.net/textesetlois?tl=75> (16 janvier 2017).

- . 1997. « Loi n°97-721 du 23 décembre 1997 relative aux coopératives ». <http://greencountries.net/textesetlois?tl=54> (14 janvier 2017).
- . 2003. « Loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ». <http://faolex.fao.org/docs/pdf/ivc141605.pdf> (17 janvier 2017).
- . 2007. « États généraux de la décentralisation et du développement local - Les actes ». In *États généraux de la décentralisation et du développement local*, Hôtel Ivoire - Abidjan, 1-136. https://drive.google.com/file/d/0Byp42P_7uUWUNePRR2xzVFFkTHc/view?usp=sharing (25 janvier 2017).
- . 2012. *Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (SNDR) : 2012-2020*. Ministère de l'Agriculture - Office National de Développement de la Riziculture (ONDR). <http://faolex.fao.org/docs/pdf/ivc147227.pdf> (14 décembre 2016).
- . 2013a. « Avis général de passation de marchés : Côte d'Ivoire - Programme d'appui à la production vivrière et à la sécurité alimentaire (PAPV-SA) ». <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Procurement/Project-related-Procurement/C%C3%B4te%20d'Ivoire%20-%20Programme%20d'E2%80%99appui%20%C3%A0%20la%20production%20vivri%C3%A8re%20et%20%C3%A0%20la%20s%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire%20-%20GPN.pdf> (5 février 2017).
- . 2013b. Organisation territoriale décentralisée : Textes législatifs et réglementaires. Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction générale de la décentralisation et du développement local. <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/documentation/20130612092155TEXTELEGISLATIFETREGLEMENTAIRE.pdf> (23 février 2017).
- . 2016a. « Constitution 2016 - Le projet de loi portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ». <https://www.data.gouv.ci/donnees/la-constitution-ivoirienne> (25 février 2017).
- . 2016b. « Projet de loi relatif à la consommation ». http://www.commerce.gouv.ci/commerce/userfiles/file/LOI_RELATIVE_A_LA_CONSOMMATION.pdf (16 janvier 2017).
- République française. 2015. *Les politiques agricoles à travers le monde, quelques exemples : la Côte d'Ivoire*. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-cote-ivoire.pdf> (12 décembre 2016).
- Rozelier, Mureil. 2014a. « Carré d'or : un géant aux dents longues ». *Le Commerce du Levant*: p72.
- . 2014b. « Groupe Hyjazi : retour à Conakry ». *Le Commerce du Levant*: 76-77.
- . 2014c. « Le retour de l'éléphant ». *Le Commerce du Levant*: 60-63.
- . 2014d. « Les Libanais de Côte d'Ivoire tiennent 40 % de l'économie ». *Le Commerce du Levant*: 54-59.

———. 2014e. « Prosuma : le groupe entend rester leader de la distribution ». *Le Commerce du Levant*: p.66-67.

Sayouti, Souleymane Nouréini, et Abdelkader Aït El Mekki. 2015. « Le Plan Maroc Vert et l'autosuffisance alimentaire en produits de base à l'horizon 2020 ». *Alternatives rurales* (n°3): 14.

Scaling Up Nutrition. 2016. « Programme National de Nutrition | SUN | Côte d'Ivoire ». <http://scalingupnutrition.org/fr/pays-sun/cote-divoire/> (9 janvier 2017).

RGPH. 2014. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*. Secrétariat Technique Permanent du Comité Technique du RGPH. INS. <http://www.ins.ci/n/RESULTATS%20GLOBAUX.pdf> (7 décembre 2016).

Serge A. Badet. 2016. « Pénurie de denrées alimentaires / Les femmes du vivrier veulent relever le défi de l'autosuffisance alimentaire ». Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/h/604511.html> (7 février 2017).

Sonnino, Roberta. 2009. « Quality Food, Public Procurement, and Sustainable Development: The School Meal Revolution in Rome ». *Environment and Planning A* 41(2): 425-40.

Sylla, Alhassana 2007. *Quelle stratégie pour une redynamisation des activités de l'OCPV face à la persistance de la crise ?* Mémoire de DESS en économie du travail et gestion des ressources humaines. Abidjan: Université de Cocody.

Tacoli, C., et Vorley, B., 2015. *Reframing the debate on urbanisation, rural transformation and food security*. International Institute for Environment and Development, United Nations Population Fund.

Tafotie, Roger. 2013. « Redécouvrir la technique du Build, Operate and Transfer (BOT) pour une réalisation optimale de projets publics et privés en Afrique ». *Revue de l'ERSUMA, Droit des affaires - Pratique Professionnelle*, N° 3 - Septembre 2013, Etudes. <http://revue.ersuma.org/no-3-septembre-2013/etudes-27/article/redecouvrir-la-technique-du-build> (24 février 2017).

Taondyandé, M., Mbaye Y, et Nwafor M.. 2012. *Suivi des processus de développement de l'agriculture ouest africaine et de ses performances : une analyse comparative*. Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances pour l'Afrique de l'Ouest (ReSAKSS-AO). <http://resakss.org/sites/default/files/pdfs/ReSAKSS%20WA%20Trends%20%20Outlook.pdf> (21 décembre 2016).

Thiam, Alioune Badara. 2011. « Aspects Conceptuels et Evaluation de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Coopératives ». *Revue de l'ERSUMA, Droit des affaires - Pratique Professionnelle*, N° Spécial, Nov/Déc 2011. <http://revue.ersuma.org/numero-special-novembre-decembre/legislation/Aspects-Conceptuels-et-Evaluation> (14 février 2017).

Traoré, Brahim. 2010. *Processus de décentralisation en Côte d'Ivoire: quelles stratégies de planification des activités des Conseils Généraux pour un développement local participatif réussi? Cas du Conseil Général Boundiali en Côte d'Ivoire*. Mémoire de Master analyse économique et développement international spécialité maîtrise d'ouvrage publique et privé. Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB) - AFD.

Wilhelm, Laurence. 1997. *L'approvisionnement et la distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone*. Italia : FAO. Approvisionnement et distribution alimentaires des villes. <http://www.fao.org/3/a-x6970f.pdf> (18 mai 2016).

Wognin, Dieudonné. 2017. « Port d'Abidjan : une moisson importante en 2016 ». Abidjan.net. <http://news.abidjan.net/h/608131.html> (7 février 2017).

Yabile, R. K. (2011). « Promotion de l'agriculture vivrière et croissance économique de la Côte d'Ivoire : quelle relation ? » *Agronomie Africaine* 23 (3) : 259 - 272.

Zouari, Ilyes. 2016. « La Côte d'Ivoire, championne de la croissance africaine ». lesechos.fr. <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-159328-la-cote-divoire-championne-de-la-croissance-africaine-2018315.php> (5 décembre 2016)

Précédentes publications de la collection

Notes techniques n°1	Panorama des inégalités hommes – femmes dans le monde (Juin 2015)
Notes techniques n°2	La Commission du Mékong face à un tournant – Quelle place pour l'aide française (Septembre 2015)
Notes techniques n°3	Quelle efficacité environnementale de la certification pêche et aquaculture « durable » ? (Septembre 2015)
Notes techniques n°4	Vérité des prix ou socialisation de la couverture des coûts ? (Octobre 2015)
Notes techniques n°5	Accompagnement technique et renforcement des capacités : leçons de l'expérience (Octobre 2015)
Technical Reports No 6	Actors and networks of agroecology in the Greater Mekong Subregion (October 2015)
Technical Reports No.7	Creating Alliances to Accelerate Commercially Viable Sanitation (November 2015)
Notes techniques n°8	La recherche française sur l'éducation dans les pays en développement : un état des lieux (Novembre 2015)
Technical Reports No.9	Facilitating green skills and jobs in developing countries
Notes techniques n°10	Étude sur le développement de l'entrepreneuriat social à Madagascar
Notes techniques n°11	Ecole et Santé de la reproduction Une recherche-action dans les départements du Littoral et de l'Atlantique au Bénin (nov. 2014 – juil. 2015)

Notes techniques n°12	Observation spatiale pour l'agriculture en Afrique : potentiels et défis
Notes techniques n°13	Améliorer la prise en compte de la nutrition dans les projets de développement rural et de santé
Notes techniques n°14	Villes et stratégies climatiques : cinq cas d'études
Notes techniques n°15	Jeunesses sahéniennes : dynamiques d'exclusion, moyen d'insertion
Technical Reports No.16	Supporting Access to and Retention in Employment for Women by Enhancing Child Care Services in Turkey
Notes techniques n°17	Méthode de suivi de l'impact climat des investissements (MRV) appliquée aux projets agricoles et forestiers des Banques Nationales de Développement
Notes techniques n°18	Gestion des ressources en eau souterraines comme biens communs
Notes techniques n°19	Eau des villes, assainissement et précarités – des réalités contrastées à Ouagadougou (Burkina Faso) et Niamey (Niger)
Technical Reports No.20	The effectiveness of an environmental credit line in Egypt: Synergies between market incentive and binding regulations
Notes techniques n°21	Développement rural à co-bénéfices - Gouvernance, suivi, certification
Notes techniques n°22	Dynamiques des systèmes agraires et devenirs de l'agriculture familiale en Guinée
Notes techniques n°23	Évaluation de la politique d'aménagement du territoire en Tunisie de 1995 à 2010

Notes techniques n°24	Cocoa farmers' agricultural practices and livelihoods in Côte d'Ivoire
Notes techniques n°25	Vulnérabilité sociophysique aux inondations au Sénégal
Technical reports No.25	Socio-physical Vulnerability to Flooding in Senegal
Notes techniques n°26	Revenus et trajectoires agricoles en Afrique d'ici 2050 : vers un trop-plein d'agriculteurs ?
Notes techniques n°27	Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner - Grille d'analyse et premiers résultats
Notes techniques n°28	Les dynamiques d'inclusion / exclusion de la jeunesse en zone MED
Notes techniques n°29	Quelle compétitivité de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Tunisie ? - Un état des lieux à partir des nouvelles données de l'Observatoire de la Compétitivité Durable
Notes techniques n°30	Urgences et crises sanitaires dans les pays à ressources limitées : de la préparation à la réponse
Notes techniques n°31	Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les organisations non gouvernementales
Notes techniques n°32	L'accès et le maintien des femmes à l'emploi de qualité au Maroc, en Tunisie et en Turquie
Notes techniques n°33	Le financement participatif et l'aide publique au développement : état des lieux et recommandations
Technical Reports No.34	Outlooks for flare reduction in Nigeria

Notes techniques n°35	Risque d'inondation et villes des pays en développement
Technical Reports No.35	Flood risk and cities in developing countries
Notas Técnicas N°35	El riesgo de inundación y las ciudades en los países en desarrollo
Notes techniques n°36	Etude de capitalisation : Impact et mise en œuvre de programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en Afrique subsaharienne
Notes techniques n°37	Etude de capitalisation : Impact et mise en œuvre de programmes de soutien à l'entrepreneuriat en Afrique subsaharienne
Notes techniques n°38	Etude prospective : quel impact des dynamiques démographiques sur l'offre sanitaire et médico-sociale de la Guyane ?
Technical Reports No.39	Assessing and Addressing Climate Governance Challenges in Low- and Middle-Income Countries
Notes techniques n°40	Réformer les per diem par le dialogue
Notes techniques n°41	Analyse rétrospective du secteur urbain de l'eau potable au Sénégal : un partenariat public-privé à l'épreuve du temps
Technical Reports No.41	Retrospective Analysis of the Urban Water Supply Sector in Senegal: A Public-Private Partnership Over Time
Notes techniques n°42	L'assainissement et ses enjeux
Technical Reports No.42	Challenges in Sanitation

- Notes techniques n°43** Utiliser les indications géographiques comme outil de développement - Guide pour le choix des produits illustré par les cas du miel blanc d'Oku et du poivre de Penja, Cameroun
- Notes techniques n°44** Vingt ans d'aménagements rizicoles dans les territoires de mangrove en Guinée maritime
Quel développement agricole durable?
- Notes techniques n°45** Territoires de l'eau et communs en Bolivie - Les cas de Hampaturí (La Paz) et de Sacaba (Cochabamba)
- Notes techniques n°46** Gouvernance des services d'eau et d'assainissement des villes boliviennes
Analyse du modèle de gestion coopérative au travers de l'exemple de SAGUAPAC (Santa Cruz de la Sierra, Bolivie)
- Notes techniques n°47** Mutations de la gouvernance des systèmes alimentaires urbains
Le cas de l'agglomération de Rabat-Salé
- Notes techniques n°48** Contribution des systèmes de distribution alimentaire à la sécurité alimentaire des villes : étude de cas sur l'agglomération de Rabat (Maroc)

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél : +33 1 53 44 48 86 – www.afd.fr
Conception et réalisation : Elsa MURAT, AFD